

—❖— L'Épître aux Romains. —❖—

Introduction.

LES commencements de l'Église romaine sont environnés d'obscurité. Depuis la prise de Jérusalem par Pompée (an 67 avant J.-C.), un grand nombre de Juifs étaient venus s'établir à Rome; il n'est pas impossible que, du vivant même de Jésus, quelque bruit de ses prodiges et de son enseignement soit arrivé jusqu'à eux. Des relations plus ou moins complètes sur la personne du Sauveur y furent certainement apportées par les Juifs de Rome témoins du miracle de la première Pentecôte (*Aët.* ii, 10 ; comp. *Aët.* x, 1); il est même vraisemblable que plusieurs d'entre eux figurent parmi les milliers qui, touchés par la grâce et convaincus par la prédication de saint Pierre, demandèrent le baptême. Mais des germes si faibles, si incertains, n'expliquent pas l'existence à Rome, vingt ans après, d'une Église florissante, régulièrement constituée, telle que la suppose notre épître. Toute difficulté s'évanouit si l'on admet l'antique tradition qui fait de Pierre le fondateur de l'Église romaine. Eusèbe, dans sa *Chronique* (ad ann. 43) et saint Jérôme (*de Vir. ill.* 1) racontent, en effet, que Pierre, la seconde année de Claude, par conséquent vers l'an 43, vraisemblablement après sa miraculeuse délivrance de la prison de Jérusalem (*Aët.* xii, 17), se rendit à Rome, y prêcha l'Évangile et fut jusqu'à sa mort, pendant 25 ans, évêque de cette ville, sans toutefois y résider continuellement.

Comme la plupart des premières communautés chrétiennes, l'Église de Rome avait pris naissance dans la synagogue; mais autour de ce noyau primitif s'étaient groupés, dans une proportion difficile à définir, de nom-

breux fidèles d'origine païenne. Du reste, nulle division essentielle parmi eux; leur foi et leur ferveur sont connues dans le monde entier (*Rom.* i, 8). Les judaïsants, ces Juifs convertis qui, ne pouvant se détacher de la loi mosaïque et de ses observances, suscitaient, en Asie et même en Grèce, mille tracasseries à l'Apôtre des nations, n'avaient pas encore fait leur apparition à Rome. Ce n'est donc pas pour combattre des adversaires ou réfuter des erreurs que Paul écrit aux Romains. Depuis quelque temps déjà, regardant sa mission en Orient comme achevée, il tournait ses regards vers la capitale de l'Empire. Ce qui le portait à visiter les fidèles de Rome, c'était le vif sentiment de sa vocation, qui le rendait débiteur envers tous les peuples (i, 14; xv, 16). En attendant qu'il puisse réaliser ce projet, il leur adresse un exposé des vérités fondamentales du christianisme, afin de se ménager d'avance un accueil favorable et de préparer ainsi les voies à sa prédication orale.

L'épître aux Romains est le premier essai de ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui la philosophie de l'histoire religieuse de l'humanité. Paul embrasse dans son exposition le judaïsme et le paganisme; mais il ne se borne pas à leur opposer l'Évangile et à les condamner purement et simplement; il montre leur rôle historique, assigne à chacun sa valeur relative, et les fait rentrer, comme des moments transitoires, mais nécessaires, dans le plan divin de la rédemption.

L'épître renferme deux parties nettement tranchées, l'une dogmatique (ch. i-xi), l'autre parénéti- que ou

morale (xii-xvi). — Les vers 1-15 du chap. i en forment l'exorde et les vers. 16-17 en exposent le sujet, à peu près en ces termes : L'Évangile est une force divine qui réalise la justice de Dieu, c'est-à-dire la justification devant Dieu, pour le salut de tout homme qui croit, des Juifs d'abord, et ensuite des païens ; ce salut est universel, parce qu'il dépend, non des œuvres de la Loi, mais de la foi, selon qu'il est écrit : " Le juste vivra par la foi."

I. *Partie dogmatique* (ch. i, 18-xi, 36). — Dans la démonstration de cette thèse, on peut distinguer trois moments essentiels : la démonstration proprement dite (i, 18-iv, 21), un large exposé de l'excellence et de l'efficacité de la justification par la foi (v-viii), un aperçu historique sur la situation du judaïsme et du paganisme vis-à-vis de l'Évangile (ix-xi).

1. Paul démontre sa thèse,

a) Par le raisonnement (i, 18-iii, 31). Examinant l'état moral et religieux de l'humanité, il montre qu'il n'y a pour elle, hors du christianisme, aucun salut. D'une part, les païens sont tombés dans une corruption profonde. D'autre part, les Juifs, qui ont la Loi, ne l'observent pas ; ils oublient que la circoncision extérieure n'est rien, si le cœur reste incirconcis. Tous sont donc également pécheurs. Le seul privilège des Juifs, c'est d'avoir reçu les oracles de Dieu, et Dieu est fidèle même envers ceux qui ne le sont pas ; mais leur péché n'en subsiste pas moins. D'ailleurs l'ancien Testament proclame que tous, Juifs et païens, sont atteints également par la justice de Dieu et ont également besoin de salut.

b) Par l'autorité de l'Écriture (iii, 21-iv, 21). — Après avoir tiré la conclusion de la démonstration précédente (iii, 21-30), Paul insiste sur ce fait que la doctrine de la justification par la foi est à la racine même de

l'ancien Testament. Elle est indiquée et figurée dans la personne de David, et surtout dans l'histoire d'Abraham.

2. La doctrine qu'il vient d'enseigner se justifie par ses fruits spirituels (v-viii).

a) La vie nouvelle du croyant se manifeste par la paix dont il jouit vis-à-vis de Dieu, par la patience dans les afflictions, par l'amour qui remplit son cœur, par la ferme espérance qui le soutient. Puis l'Apôtre invoque l'histoire : il montre la puissance du péché entrant dans le monde par la transgression d'Adam, s'y développant comme une force organique et amenant la mort de tous les hommes, parce que tous sont pécheurs. A cette humanité en proie au péché et allant vers la mort, il en oppose une autre, commençant avec Jésus-Christ, se développant dans la sainteté et tendant à la vie (chap. v).

b) Paul répond à l'objection qu'on a déjà faite à son Évangile et qu'on pourrait lui faire encore : La doctrine de la grâce absolue, couvrant et effaçant le péché des hommes, n'est-elle pas la ruine de toute moralité ? N'en prendra-t-on pas prétexte pour dire : Péchons pour que la grâce abonde ? — Cette objection vulgaire n'a pas de prise sur le chrétien ; car, en tant que pécheur, il a été crucifié avec Jésus-Christ ; il a laissé son péché dans le tombeau même de Jésus et il est ressuscité avec lui à une vie nouvelle. Au lieu d'être l'esclave du péché, il est donc maintenant l'esclave de la justice (chap. vi).

c) Mort au péché, il l'est aussi à la Loi ; il est ressuscité, non pour obéir à la lettre vieillie, mais à la puissance nouvelle de l'Esprit de Dieu. Sans doute, la Loi n'est pas *péché*, mais elle lui donne vie en le faisant connaître comme péché et en le réalisant comme transgression.

Ainsi la Loi, grâce à notre chair dans laquelle réside la puissance du péché, nous donne la mort. C'est à ce point précis où échoue la Loi, que triomphe la grâce toute-puissante de Dieu manifestée en Jésus-Christ (chap. vii). Effets de cette grâce : affranchissement de toute condamnation, sanctification par le Saint-Ésprit, adoption filiale de la part de Dieu, triomphe de la foi, au sein des plus grandes épreuves, par la ferme espérance de la gloire qui doit être réalisée en nous (chap. viii).

3. Paul montre, dans la révolution religieuse qui s'accomplit, la suite d'un plan divin qui peut surprendre d'abord, mais qui se légitime à mesure qu'il se révèle (chap. ix-xi).

a) Dieu n'est pas lié au peuple juif; s'il le rejette aujourd'hui pour appeler les païens, c'est par un libre décret de sa grâce souveraine (chap. ix, 1-29).

b) Les Juifs n'ont pas d'ailleurs le droit de se plaindre; ils avaient le même avantage que les païens; mais, tandis que ceux-ci ont cru à l'Évangile, les Juifs se sont toujours montrés rebelles. Leur incrédulité justifie donc devant leur conscience le décret de Dieu qui les abandonne (chap. ix, 30-x, 21).

c) Mais cet abandon n'est pas le dernier terme de l'œuvre divine; Dieu ne peut rejeter son peuple d'une manière définitive. Dès maintenant il en sauve une partie; quant à la masse, sa chute, dans le dessein de Dieu, est un moyen pour amener le salut des païens, et le salut des païens à son tour, est destiné à amener un jour la réalisation pleine et entière du salut des Juifs. C'est pour servir cette pensée divine que l'Apôtre travaille à la conversion des païens. Ceux-ci ne doivent pas oublier qu'Israël, dont les rameaux sont aujourd'hui retranchés, n'en reste pas moins la racine sainte, l'olivier franc sur lequel ils sont entés, et que, si sa chute amène

leur adoption, celle-ci amènera plus sûrement encore leur relèvement (xi, 1-32). Suit un hymne d'adoration à la louange de la sagesse impénétrable de Dieu (33-36).

II. *Partie parénétiqne ou morale* (xii-xvi). Les exhortations morales qui suivent expriment les conséquences pratiques des principes que Paul vient de développer. Que les fidèles s'attachent à bien remplir les devoirs de la vie chrétienne, surtout celui de la charité mutuelle (chap. xii); qu'ils soient soumis aux puissances établies (chap. xiii); que les forts et les faibles se respectent et se ménagent les uns les autres (xiv, 1-xv, 13). L'épître se termine par des recommandations, des salutations et des vœux (xv, 14-xvi, 27).

Les manuscrits offrent des variantes notables dans les deux derniers chapitres. Pour cette raison et aussi parce qu'on y remarque plusieurs finales (xv, 33; xvi, 20; xvi, 24; xvi, 25-27) des critiques ont cru pouvoir en contester l'authenticité. — Mais on peut avec quelques exégètes expliquer ces particularités par une conjecture : plusieurs copies auraient été prises de la lettre et envoyées avec des additions particulières de l'Apôtre lui-même à diverses Églises. Quant aux quatre passages allégués, il est à remarquer que l'un, xv, 33 ne saurait être regardé comme une finale. Comp. xi, 36. Un deuxième, xvi, 24 est d'une authenticité douteuse. Restent deux finales; mais ce fait ne suffit pas à légitimer la négation de la critique : la deuxième épître aux Thessaloniens (iii, 16. 18) dont l'authenticité ne fait doute pour personne ne présente-t-elle pas la même anomalie ?

L'épître aux Romains a été écrite en grec, pendant le séjour de S. Paul à Corinthe, l'an 58 (xv, 25 sv.; *Act.* xix, 21 sv.), et portée à Rome par la diaconesse Phœbé (*Rom.* xvi, 1).

Épître de S. Paul aux Romains

Préambule [Ch. I, 1—17].

Adresse et salutation [vers. 1—7]. Amour de S. Paul pour les chrétiens de Rome [8—15]. La justice par la foi, sujet de l'Épître [16, 17].

Chap. I.



Aul, serviteur du Christ-Jésus, appelé à l'apostolat, mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu, ²Évangile que Dieu avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Écritures, ³touchant son Fils (né de la postérité de David selon la chair, ⁴et déclaré Fils de Dieu avec puissance, selon l'Esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts), Jésus-Christ notre Seigneur, ⁵par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour amener en son nom à l'obéissance de la foi tous les gentils, ⁶du nombre desquels vous êtes aussi, vous, appelés de Jésus-Christ. — ⁷à tous les bien-aimés de Dieu, les saints appelés par lui, qui

sont à Rome : grâce et paix à vous de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ!

⁸Et d'abord je rends grâce à mon Dieu, par Jésus-Christ, au sujet de vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier. ⁹Dieu m'en est témoin, *ce Dieu* que je sers en mon esprit par la prédication de l'Évangile de son Fils, sans cesse je fais mémoire de vous, ¹⁰demandant continuellement dans mes prières d'avoir enfin, par sa volonté, quelque heureuse occasion de me rendre auprès de vous. ¹¹Car j'ai un grand désir de vous voir, pour vous communiquer quelque don spirituel, capable de vous affermir, ¹²je veux dire, de nous encourager ensemble

CHAP. I.

1. S. Paul n'avait ni fondé, ni même visité l'Église de Rome; il doit donc, en tête de sa lettre, dire quels sont ses titres, quel droit il a d'enseigner. Il est d'abord *serviteur de J.-C.*, dans le sens strict de ce mot (*Deut.* xxxiv, 5; *Jérém.* vii, 25; *Is.* lii, 13 sv.), c.-à-d. son ministre, son représentant et son organe.

Ce titre de serviteur de Jésus-Christ lui est commun avec d'autres ministres de l'Évangile, p. ex. Timothée (*Phil.* i, 1), Epaphras (*Col.* iv, 12) etc. Pour lui, il est de plus *Apôtre*, appelé par Jésus-Christ lui-même comme le furent les Douze (*i Cor.* i, 1; *Gal.* i, 1), instruit par sa révélation immédiate (*Gal.* i, 12; *Comp. i Cor.* ix, 1; xv, 8) et investi par lui de la mission de prêcher son Évangile (*Act.* xxvi, 16 sv. etc.). — *Mis à part*, et par là même sanctifié pour ce ministère (*comp. Act.* xiii, 2; *Gal.* i, 15).

— *L'Évangile* désigne ici l'ensemble des grâces et des vérités que *Dieu*, dans son éternelle miséricorde, a communiquées aux hommes par J.-C.

2. *Prophètes*, dans le sens large, comprend tous les écrivains sacrés de l'ancien Testament, en tant qu'inspirés par l'Esprit de Dieu. (*Comp. ii Pier.* i, 20; *Hébr.* i, 1 sv.).

3-4. *Touchant son Fils*, l'apparition du Fils de Dieu sur la terre, se rattache à *Évangile de Dieu*. — *Déclaré* (ou *démonstré*; d'autres, *institué*, établi de fait) *avec puissance*, avec une autorité irréfragable, *Fils de Dieu* non pas précisément *selon l'Esprit-Saint*, appelé partout ailleurs (70) *ἕως πνεύματι* (v, 15; ix, 1; xiv, 17; xv, 13, 16, 19), mais selon l'Esprit de sainteté, selon sa nature divine, désignée en d'autres endroits par la même expression (*Comp. i Tim.* iii, 16; *i Pier.* iii, 18; *Hébr.* ix, 14) par opposition à *selon la chair* (vers. 3), qui désigne la

Epistola Beati Pauli Apostoli

AD ROMANOS.

CAPUT I.

Paulus commendato suo munere evangelico, ob magnum prædicandi Evangelii zelum, optabat Romanos invisere; ostendens ethnicos, qui ex creaturis Deum cognoscentes, illius cultum a se abjecerant, colendo creaturarum imagines, merito a Deo desertos: et in pœnam illius in abominanda, quæ hic recensentur, incidisse scelera.



AULUS, servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Evangelium Dei, 2. quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis 3. de Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem, 4. qui prædestinatus est Filius Dei in virtute secundum spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri;

5. per quem accepimus gratiam, et Apostolatam ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine ejus, 6. in quibus estis et vos vocati Jesu Christi: 7. Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

8. Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis: quia fides vestra annuntietur in universo mundo. 9. Testis enim mihi est Deus, cui servio spiritu meo in Evangelio Filii ejus, quod sine intermissione memoriam vestri facio 10. semper in orationibus meis: obsecrans, si quomodo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos. 11. Desidero enim videre vos: ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos: 12. id est, simul consolari

nature humaine. Au lieu de *déclaré*, il y a dans la Vulgate *prædestiné*, qui s'explique difficilement. *Par sa résurrection d'entre les morts*, d'autres: par la résurrection des morts (εἰς ἀναστάσεως νεκρῶν sans la prép. ἐν), dont la résurrection de J.-C. nous offre les prémices (1^{re} Cor. xvi, 23; 1^{re} Cor. xv, 20), le gage (1^{re} Cor. xv, 12 sv.; 1^{re} Cor. iv, 2; 1^{re} Cor. v, 1) et le modèle (1^{re} Cor. xv, 48).

5. *La grâce de la conversion* (Gal. i, 15); ou bien, *la grâce même de l'apostolat* (Eph. iii, 8; Rom. xv, 15 sv.). — *A l'obéissance de la foi*, à embrasser docilement la doctrine chrétienne. — *Tous les gentils*, les païens: c'était le domaine spécial assigné à son apostolat (Gal. i, 16; ii, 2, 8, 9, al.).

6. D'autres: *vous qui êtes à J.-C. par votre vocation*: la vocation à la foi est toujours présentée par S. Paul comme venant de Dieu le Père (viii, 30; ix, 24 al.).

7. *Bien-aimés*, réconciliés avec Dieu (Comp. 1^{re} Thess. i, 4) — *Saints*: Israël, séparé des autres peuples et consacré au

Seigneur, reçoit le nom de *saint* dans l'ancien Testament; c'est dans le même sens que les premiers fidèles se donnaient ce nom entre eux. Cette expression, en usage pour tous, n'implique donc pas nécessairement la sainteté individuelle. — *Et du Seigneur J.-C.*, égal au Père, puisqu'il est placé sur le même rang.

8. *A mon Dieu*, au Dieu dont je suis le ministre (vers. 9). — *Par J.-C.*, le médiateur par qui nous avons accès auprès du Père (Eph. ii, 18). — *Votre foi...* Il y avait donc alors à Rome une chrétienté florissante. (Comp. 1^{re} Thess. i, 8).

9. *En mon esprit*, dans la partie la plus intime et la plus sainte de mon âme, et non pas seulement de corps.

11. *Quelque don spirituel*, quelque édification en général. — *Affermir* dans la doctrine que vous avez reçue, et non pour vous en apporter une nouvelle.

12. *Je veux dire*: Suivant quelques-uns, S. Paul craint de s'imposer à une chrétienté

au milieu de vous par la foi qui nous est commune, à vous et à moi. ¹³ Je ne veux pas vous laisser ignorer, frères, que je me suis souvent proposé d'aller vous voir, — mais j'en ai été empêché jusqu'ici, — afin de recueillir aussi quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations. ¹⁴ Je me dois aux Grecs et aux Barbares, aux savants et aux ignorants. ¹⁵ Ainsi, autant qu'il est en moi, je suis prêt

à vous annoncer aussi l'Évangile, à vous qui êtes à Rome. ¹⁶ Car je n'ai point honte de l'Évangile; c'est une force divine pour le salut de tout homme qui croit, premièrement du Juif, puis du Grec. ¹⁷ En effet la justice de Dieu y est révélée, *justice communiquée* par la foi à tout homme qui croit, selon qu'il est écrit : " Le juste vivra par la foi. "



PREMIÈRE PARTIE [DOGMATIQUE].



La grâce de la justification gratuitement offerte
à tous les croyants et aux seuls croyants
[Ch. I, 18 — XI, 36].

PREMIÈRE SECTION. — Démonstration proprement dite
[I, 18 — IV, 25].

§ I. — DÉMONSTRATION NÉGATIVE : SANS LA FOI EN JÉSUS-CHRIST
TOUS LES HOMMES SONT DANS LE PÉCHÉ
ET SOUS LA MENACE DE LA COLÈRE DIVINE [I, 18 — III, 20].

1^o — CHAP. I, 18 — 32. — Les peuples païens. Méconnaissance coupable
du vrai Dieu [vers. 18 — 25]. Le jugement divin [24 — 32].

Chap. I.¹⁸



En effet, la colère de Dieu éclate du haut du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes, qui, par leur injustice, retiennent la vérité captive; ¹⁹ car ce qui est connu de Dieu est manifeste pour eux: Dieu le leur a fait connaître. ²⁰ Car ses perfections invisibles, son éternelle puissance et sa divinité sont, depuis la création du monde, rendues

visibles à l'intelligence par le moyen de ses œuvres. Ils sont donc inexcusables, ²¹ puisque, ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces; mais ils sont devenus vains dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence s'est enveloppé de ténèbres. ²² Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous; ²³ et ils ont échangé la majesté

qu'il n'a pas fondée lui-même, et il atténué encore les expressions déjà si humbles et si mesurées du vers. 11.

13. *Empêché* : voy. xv, 20 sv.

14. *Grecs... barbares* : tels étaient les deux éléments dont, selon la manière de parler en usage à cette époque, se composait la gentilité; le premier comprenait les peuples de race ou de civilisation hellénique (Grecs

et Romains); tous les autres étaient indistinctement compris dans l'élément barbare.

16. *De l'Évangile*, qui présente au monde un Sauveur crucifié, lequel n'offre aux siens ici-bas qu'une part dans ses humiliations et ses souffrances. — *Une force divine*, non une doctrine spéculative; c'est une parole vivante, créatrice, la vérité accompagnée de la grâce, ayant la vertu de régénérer l'homme

in vobis per eam, quæ invicem est, fidem vestram, atque meam. 13. Nolo autem vos ignorare fratres : quia sæpe proposui venire ad vos, (et prohibitus sum usque adhuc) ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in ceteris gentibus. 14. Græcis, ac Barbaris, sapientibus, et insipientibus debitor sum : 15. ita (quod in me) promptum est et vobis, qui Romæ estis, evangelizare. 16. Non enim erubescio Evangelium. Virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primum, et Græco. 17. Justitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem : sicut scriptum est :
 18. Revelatur enim ira Dei de

cælo super omnem impietatem, et injustitiam hominum eorum, qui veritatem Dei in injustitia detinent : 19. quia quod notum est Dei, manifestum est in illis. Deus enim illis manifestavit. 20. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur : sempiterna quoque ejus virtus, et divinitas : ita ut sint inexcusabiles. 21. Quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt : sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum : 22. dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt. 23. Et mutaverunt gloriam incor-

^c Eph. 4. 17

^d Ps. 105. 20
Jer. 11. 10

et de le conduire au salut, à la vie éternelle. — *Du Juif, du Grec* : au vers. 14, S. Paul, se plaçant au point de vue grec, partageait l'humanité en Grecs et en barbares; ici, du point de vue juif, il la divise en Juifs et en Grecs. Les Juifs donnaient ce dernier nom aux païens au milieu desquels ils vivaient. — *Premièrement* marque moins une priorité de temps, qu'un droit antérieur, une situation privilégiée.

Ce verset et le suivant indiquent tout le sujet de l'épître.

17. *La justice de Dieu*, cet état de grâce et de sainteté dans lequel l'homme avait été créé à l'origine, et qui était comme un reflet des perfections de Dieu, spécialement de sa sainteté. Cette justice, après l'avoir perdue par le péché, l'homme ne pouvait la recouvrer par ses propres forces; le ciel semblait donc à jamais fermé pour lui. Mais voici qu'elle apparaît de nouveau dans l'Évangile, pleinement réalisée en J.-C., qui a expié en sa personne tous les péchés de l'humanité. Grâce aux mérites de cet Homme-Dieu, la justice de Dieu, la sainteté divine, la grâce sanctifiante qui nous y fait participer, est donnée par la foi, non par les œuvres de la loi, à tout homme qui croit (in fide) : l'abstrait pour le concret (Comp. III, 21 sv.; Gal. III, 22). On verra plus loin que S. Paul entend par la foi cet état de l'âme qui non seulement tient pour vrai l'objet de la révélation, mais la reçoit avec amour et lui soumet sa volonté, en sorte que la foi ainsi entendue comprend l'espérance et la charité, ainsi que les bonnes œuvres. — *Écrit* : quoique la justification par la foi n'ait été pleinement révélée que par l'Évangile, on en trouve des traces dans l'ancien Testament, par ex. Hab. ii, 4. Quelques interprètes veu-

lent qu'on traduise, ici et Gal. iii, 11 : *Le juste* (l'homme rendu juste) par la foi vivra.

La thèse de la justification par la foi une fois posée, S. Paul la démontre d'abord par le raisonnement, en établissant que l'humanité tout entière, juive et païenne, est coupable devant Dieu et mérite un châtement. Il commence par les païens.

18. *Car* : c'est avec raison que je parle de justification par la foi, car, en dehors de la foi à l'Évangile, je n'aperçois partout que des coupables, sujets à la colère de Dieu. La colère est attribuée à Dieu par anthropopathie; elle n'est pas autre chose que son amour du bien opposant au mal une invincible énergie. — *Eclate*, apparaît manifeste par les faits (vers. 24). — *Vérité captive* : le bon usage de la raison naturelle suffisait aux païens pour leur donner, par la contemplation de l'univers, la connaissance du vrai Dieu. Mais, au lieu de laisser cette vérité se développer en eux et porter ses fruits, ils l'ont retenue captive et rendue impuissante, par leur injustice, c'est-à-dire par leur immoralité et leurs dérèglements.

19. *Ce qui est connu de Dieu*, ce que la raison naturelle nous apprend de son existence et de sa nature.

21. *Vains* : allusion à l'idolâtrie, le mot *vanité* en hébreu signifiant aussi *idole*. — *Le cœur* (hébr. *leb*) désigne souvent, dans la Bible, ce qu'il y a dans l'homme de plus intime, le foyer unique où la volonté et l'intelligence se réunissent. Quand la volonté et, à sa suite, l'intelligence s'éloignent de Dieu, Dieu à son tour se retire du cœur, et son absence n'y laisse plus que ténèbres.

23. *Échange*, en fait. — Les idoles avaient la figure d'un homme chez les Grecs et les Romains, d'animaux chez les Égyptiens.

Hab. 2. 4.
al. 3. 11.
Ebr. 10.
3.

de Dieu incorruptible pour des images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles.

²⁴ Aussi Dieu les a-t-il livrés, au lieu des convoitises de leurs cœurs, à l'impureté, en sorte qu'ils déshonorent entre eux leurs propres corps, ²⁵ ceux qui ont échangé le Dieu véritable pour le mensonge, et qui ont adoré et servi la créature de préférence au Créateur, lequel est béni éternellement. Amen! ²⁶ C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie : leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature; ²⁷ de même aussi les hommes, au lieu d'user de la femme selon l'ordre de la nature, ont, dans leurs désirs, brûlé les uns pour les autres, ayant hommes avec hommes un commerce infâme, et

recevant, dans une mutuelle dégradation, le juste salaire de leur égarement. ²⁸ Et comme ils ne se sont pas souciés de bien connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens pervers pour faire ce qui ne convient pas, ²⁹ étant remplis de toute espèce d'iniquité, de malice, [de fornication,] de cupidité, de méchanceté, de querelle, de fraude, de malignité, ³⁰ semeurs de faux bruits, calomniateurs, haïs de Dieu, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, ³¹ sans intelligence, sans loyauté, [implacables,] sans affection, sans pitié. ³² Et bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les font.

²⁰ — CHAP. II, 1—III, 20. — Les Juifs. — *a*) Chacun sera jugé selon ses œuvres [II, 1—8], les juifs sur les prescriptions de la Loi écrite, comme les païens sur celles de la loi naturelle [vers. 9—16]. Loin de les couvrir, la loi aggravera leur condamnation [17—24]. — *b*) C'est en vain qu'ils se confient dans les prérogatives de leur race, la circoncision [25—29] et les promesses [III, 1—8]. — *c*) Tous les hommes, les Juifs non moins que les Gentils, sont convaincus de péché par l'Écriture [9—20].

Chap. II.



Insi, qui que tu sois, ô homme, toi qui juges, tu es inexorable; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque tu fais les mêmes choses, toi qui juges. ² Car nous savons que le juge-

ment de Dieu est selon la vérité contre ceux qui commettent de telles choses. ³ Et tu penses, ô homme, toi qui juges ceux qui les commettent, et qui les fais toi-même, que tu échapperas au jugement de Dieu ?

Comp. *Sag.* xiii, 2. 10. L'idolâtrie n'est donc pas la religion primitive de l'humanité. Œuvre et fruit des passions elle est une déchéance honteuse et coupable. Voy. *Sag.* xiv, 14 sv.

²⁴. *Les a livrés*, en ce sens que, d'après une loi du monde moral attestée par l'expérience, l'iniquité suit l'iniquité, de même que la vertu est récompensée par un accroissement de vertu, sans qu'il y ait, ni d'un côté ni de l'autre, privation de liberté (comp. *Eph.* iv, 19). — *A l'impureté* contre nature (vers. 26-7) qui imprime au pécheur une flétrissure particulièrement avilissante. (*I Cor.* vi, 18).

²⁵. *Le mensonge*, les vaines idoles — *Béni*, digne de louanges : doxologie familière aux

Orientaux quand ils prononcent le nom de Dieu, surtout s'ils ont à relater quelque chose d'injurieux pour la divinité.

²⁷. *Leur égarement*, l'idolâtrie (vers. 21-3). ²⁸. *Ce qui ne convient pas*, les actions les plus indignes : litote.

²⁹. *Iniquité* : c'est le genre; suivent les espèces. — *Malice*, désir de nuire. — *Méchanceté* (*vitiositas*), le contraire de vertu. — *Malignité*, qui prend tout en mauvaise part. L'Apôtre a fait des énumérations semblables *I Cor.* vi, 9 sv.; *Gal.* v, 21 sv.; *Eph.* iii, 3 sv. etc.

³⁰. *Haïs de Dieu*, ce qui suppose une profonde corruption. D'autres, *ennemis de Dieu*, *impies*. — *Ingénieux au mal*, litt. *inventeurs de choses mauvaises*, de mal en général.

ruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam : ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis : 25. qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium : et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula. Amen. 26. Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominia. Nam feminae eorum immutaverunt naturalem usum in eum usum, qui est contra naturam. 27. Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminae, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem, quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes. 28. Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia : tradidit illos Deus in reprobum sensum : ut faciant ea, quæ non conveniunt, 29. repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia, plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate, susurrone, 30. detractores, Deo

odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obedientes, 31. insipientes, incompositos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia. 32. Qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt, digni sunt morte : et non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.



—*— CAPUT II. —*—

Judeos redarguit qui ex data sibi leges gentes condemnabant, eadem ipsi patentes, cum Deus unicuique redditor sit juxta ipsius opera : adeo ut etiam gentes, ea quæ legis sunt naturali lumine præstantes, pro circumcisis habendæ sint, eosque judicaturæ, qui ex sola legis cognitione et carnis circumcissione gloriantur, contraria legi operantes.



ROPTER quod inexcusabilis es o homo omnis, qui judicas. ^a In quo enim judicas alterum, teipsum condemnas : eadem enim agis quæ judicas. 2. Scimus enim quoniam judicium Dei est secundum veritatem in eos, qui talia agunt. 3. Existimas autem hoc, o homo, qui judicas eos, qui talia agunt, et facis

^a Matth 7
2.

31. *Sans intelligence*, qui se conduisent follement (Eccli. xv, 7). — *Implacables*, mot ajouté dans quelques manuscrits pour expliquer *sans loyauté* (litt. *infidèles aux traités*), et que la Vulg. a traduit *sine fœdere*, qui refuse de se réconcilier, de faire la paix par un traité. — *Sans pitié* : les stoïciens regardaient la compassion comme indigne du sage.

Sur les vers. 29-31 comp. *Sag.* xiv, 22 sv.

32. *Connaissent*, par leur conscience. — *Dignes de mort* : pour les païens, de supplices dans le Hadès ; pour S. Paul, de la mort éternelle. — *Non seulement*, etc. Il est d'expérience que l'homme, sollicité par ses passions, fait longtemps le mal avant de cesser de le condamner, surtout avant de l'approuver dans les autres. Néanmoins, comme la gradation indiquée par S. Paul n'est pas aperçue au premier coup d'œil, on a essayé, par divers changements, de ramener le texte à un sens en apparence plus raisonnable. De là est venue la leçon de la Vulgate : *Ayant connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont*

dignes de mort, et non seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.

CHAP. II.

1. *Ainsi* lie ce qui suit à la pensée générale de i, 18-32. — *O homme* désigne les Juifs, que S. Paul ne nomme pas par ménagement. *Qui que tu sois* : les Juifs se croyaient bien supérieurs aux païens. — *Juges* dans le sens de *condamnes* (*Matth.* vii, 1; *Luc.* vi, 37). — *Les mêmes choses*, des choses analogues (ii, 17-24).

Vulg., *puisque tu fais les choses mêmes que tu condamnes.*

2. *Nous savons*, c'est une chose reconnue de tous, enseignée par la droite raison. — *Selon la vérité*, la justice : hébraïsme.

3. Les Juifs des derniers temps se flattaient, de n'avoir rien à craindre de l'enfer, eussent-ils commis les plus grands crimes sous prétexte qu'ils étaient les enfants d'Abraham, les *filz du royaume*, *Matth.* viii, 12.

4 Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité? et ne sais-tu pas que la bonté de Dieu t'invite à la pénitence? 5 Par ton endurcissement et ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, 6 qui rendra à chacun selon ses œuvres : 7 la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance dans le bien, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité; 8 mais la colère et l'indignation aux enfants de contention, indociles à la vérité, dociles à l'iniquité. 9 Oui, tribulation et angoisse sur tout homme qui fait le mal, sur le Juif premièrement, puis sur le Grec; 10 gloire, honneur et paix pour quiconque fait le bien, pour le Juif premièrement, puis pour le Grec. 11 Car Dieu ne fait pas acception des personnes. 12 Tous ceux qui ont péché sans loi périront aussi sans loi, et tous ceux qui ont péché avec une loi seront jugés par cette loi. 13 Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent une loi qui sont justes devant Dieu; mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés. 14 Quand des païens, qui n'ont pas de loi,

accomplissent naturellement ce que la Loi commande, n'ayant pas de loi, ils se tiennent lieu de loi à eux-mêmes; 15 ils montrent que l'œuvre de la Loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience rendant en même temps témoignage, et, dans leurs rapports mutuels, leurs pensées les accusant ou les défendant *tour à tour*. 16 *C'est ce qui paraîtra* au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes.

17 Toi qui portes le nom de Juif, qui te reposes sur la Loi, qui te glorifies en Dieu, 18 qui connais sa volonté, qui sais discerner ce qu'il y a de meilleur, instruit que tu es par la Loi; 19 toi qui te flattes d'être le guide des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, 20 le docteur des ignorants, le maître des enfants, ayant dans la Loi la règle de la science et de la vérité: — 21 toi donc qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même! Toi qui prêches de ne pas dérober, tu dérobes! 22 Toi qui défends de commettre d'adultère, tu commets l'adultère! Toi qui as les idoles en abomination, tu profanes le temple! 23 Toi qui te fais une gloire d'avoir une loi, tu déshonores Dieu en la trans-

4. *T'invite*, litt. *l'amène*, autant qu'il est en elle. — De ce verset et du suivant, les théologiens concluent que les pécheurs même endurcis ne sont pas tout à fait privés d'une grâce intérieure suffisante qui les invite et les aiderait, s'ils le voulaient, à se convertir. Comp. *Alf.* vii, 51.

5. *Trésor de colère* correspond à *richesses de sa bonté* (vers. 4). — *Jour de colère*, etc., jugement dernier : Comp. *Soph.* ii, 2 sv.; *Es.* xxii, 24; *Apoc.* xvi, 17; peut-être aussi allusion à la ruine de Jérusalem, qui était comme la figure, et le prélude symbolique de ce grand drame.

6. *Selon ses œuvres* : la foi qui justifie, c'est donc la foi vivante et agissante.

7. *La gloire*. ... tout ce qui compose le bonheur du ciel. Comp. viii, 18-21; II *Cor.* iv, 17; I *Pier.* i, 7; *Sag.* v, 1 sv.

8. *La colère*, etc., un grave châtement : la cause pour l'effet. — *La vérité*, chez les Hébreux, comprend la vertu, et l'iniquité, l'erreur.

9. *Premièrement*... *Grec* : comp. i, 16.

12. *Ont péché* : au parfait, du point de vue du jour du jugement, *sans loi* écrite, comme celle de Moïse; car les païens ont la loi morale naturelle, gravée dans leurs cœurs.

13. *Justifiés*, non pas rendus justes de pécheurs qu'ils étaient, mais déclarés justes au jour du jugement. En attribuant cette récompense aux œuvres, S. Paul suppose qu'elles ont été faites par des hommes déjà justifiés gratuitement par la foi et en possession de la grâce divine.

14. S. Paul prouve la responsabilité morale des païens, qui n'ont pas de loi écrite.

Naturellement, avec la lumière intérieure de la conscience (*natura duce*), sans enseignement extérieur d'une loi écrite. L'Apôtre oppose ici la nature, non à la grâce, mais à la loi positive. — *Ce qu'elle commande*, quelques-uns de ses préceptes, non *tous*. — *De loi* : leur nature morale, avec la voix de la conscience qui condamne ou défend, leur tient lieu de loi écrite.

15. *L'œuvre* conforme à la loi, qui en est l'accomplissement. — *Écrite*, avec un caractère

ea, quia tu effugies iudicium Dei? 4. An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis? ^bignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit? 5. Secundum autem durtitiam tuam, et impœnitentiam cor, thesaurizas tibi iram in die iræ, et revelationis iusti iudicii Dei, 6. ^cqui reddet unicuique secundum opera ejus: 7. iis quidem, qui secundum patientiam boni operis, gloriam, et honorem, et incorruptionem quærunt, vitam æternam: 8. iis autem, qui sunt ex contentione, et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira, et indignatio. 9. Tribulatio, et angustia in omnem animam hominis operantis malum, Judæi primum, et Græci: 10. gloria autem, et honor, et pax omni operanti bonum, Judæo primum, et Græco: 11. ^dnon enim est acceptio personarum apud Deum. 12. Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt: et quicumque in lege peccaverunt, per legem iudicabuntur. 13. ^eNon enim auditores legis iusti sunt apud Deum, sed fa-

ctores legis iustificabuntur. 14. Cum enim gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea, quæ legis sunt, faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex: 15. qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia ipsorum, et inter se invicem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus, 16. in die, cum iudicabit Deus occulta hominum, secundum Evangelium meum per Jesum Christum.

17. Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, et gloriaris in Deo, 18. et nosti voluntatem ejus, et probas utiliora, instructus per legem, 19. confidis te ipsum esse ducem cæcorum, lumen eorum, qui in tenebris sunt, 20. eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ, et veritatis in lege. 21. Qui ergo alium doces, te ipsum non doces: qui prædicas non furandum, furaris: 22. qui dicis non mœchandum, mœcharis: qui abominaris idola, sacrilegium facis: 23. qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inho-

impératif: allusion aux tables de la Loi. — *En même temps*, etc.: pendant qu'ils montrent, par des œuvres conformes à la loi, que la loi est écrite dans leurs cœurs, un témoignage intérieur en harmonie avec ce fait extérieur s'élève du fond de leur conscience, juge devant lequel comparaissent leurs pensées intimes, tour à tour les accusant ou les défendant: preuve manifeste que l'homme a en lui-même une règle de vie à laquelle il se sent obligé de conformer ses actes, sous peine d'encourir la réprobation du juge souverain. — D'autres, surtout parmi les exégètes protestants, pensent qu'il est question des païens eux-mêmes. Mais c'est à tort: personne ne saurait être ni absous ni condamné par la conscience d'autrui. Comp. I Cor. x, 29.

16. *C'est ce qui paraîtra*: on éviterait cette liaison un peu arbitraire en mettant entre parenthèse les vers. 14-15; le vers. 16 s'unirait ainsi naturellement au vers. 13: *Justifiés, au jour*, etc. — *Par J.-C.*: le Fils de Dieu sera le juge de l'univers: comp. *Matth.* xx, 31; *Jean*, v, 22, 27; *Act.* xvii, 31. — *Selon mon Evangile*, ma prédication: ces mots n'affectent que *par J.-C.*

17. *Liaison*: on connaît la règle qui présidera au jugement des hommes (vers. 13). Or les Juifs vivent en contradiction flagrante avec elle. — *Juif*, ici, nom de la profession religieuse, désigne un membre du peuple choisi, à quelque tribu qu'il appartienne, par opposition à la gentilité. — *En Dieu*, de Dieu, père et protecteur spécial d'Israël.

18. *De meilleur* en soi, par opposition à ce qui est mauvais. D'autres, *qui examines les choses contraires*, qui diffèrent, les questions controversées entre les docteurs.

20. *Des enfants*, de ceux qui ignorent la vérité religieuse. — *La règle*, litt. *la forme*, l'expression, l'incarnation, en quelque sorte, *de la science et de la vérité*.

21. *Apodose*. Sens général des vers. 21 sv.: Pourquoi donc ne conformes-tu pas ta conduite à la connaissance que tu as de la Loi?

22. *Le temple* du vrai Dieu: comp. *Matth.* xxi, 13: ou *Malach.* i, 8, 12, 14; iii, 8. D'autres: *Tu pilles leurs temples*, les temples des idoles, pour t'en approprier les dépouilles: comp. *Josèphe*, *Antiq.* IV, viii, 10.

23. S. Paul met fin aux reproches particuliers énoncés sous la forme d'interroga-

^b Sap. 11, 4 et 12, 2. Petr. 3, 9.

^c Matth. 16, 7.

^d Deut. 10, 7-2 Par. 9, 7. Job. 4, 19. Sap. 8, 8. Eccli. 5, 15. Act. 2, 34. Gal. 6, Col. 3, 5. ^e Matth. 7, 1. Jac. 1, 2.

gressant! ²⁴Car "le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les nations," comme dit l'Écriture.

²⁵La circoncision est utile, il est vrai, si tu observes la Loi; mais si tu transgresses la Loi, tu n'es plus, avec ta circoncision, qu'un incirconcis. ²⁶Si donc l'incirconcis observe les préceptes de la Loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas réputée circoncision? ²⁷Bien plus, l'homme incirconcis de naissance, s'il observe la Loi, te jugera, toi qui, avec la lettre de la Loi et la circoncision, transgresses la Loi. ²⁸Le vrai Juif, ce n'est pas celui qui l'est au dehors, et la vraie circoncision, ce n'est pas celle qui paraît dans la chair. ²⁹Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision, c'est celle du cœur, dans l'Esprit, et non dans la lettre : ce Juif aura sa louange, non des hommes, mais de Dieu.

Ch. III. ¹Quel est donc l'avantage du Juif? ou quelle est l'utilité de la circon-

cision? ²Cet avantage est grand de toute manière. Et d'abord c'est qu'à eux ont été confiés les oracles de Dieu. ³Mais quoi? Si quelques-uns n'ont pas cru, leur incrédulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Loin de là! ⁴Mais plutôt que Dieu soit reconnu pour vrai, et tout homme pour menteur, selon qu'il est écrit : "Afin, ô Dieu, que tu sois trouvé juste dans tes paroles, et que tu triomphes lorsqu'on te juge." ⁵Mais si notre injustice démontre la justice de Dieu, que dirons-nous? Dieu n'est-il pas injuste en donnant cours à sa colère? ⁶(je parle à la manière des hommes). Loin de là! Autrement, comment Dieu jugera-t-il le monde? ⁷Car si, par mon mensonge, la vérité de Dieu éclate davantage pour sa gloire, pourquoi, après cela, suis-je moi-même condamné comme pécheur? ⁸Et pourquoi ne ferions-nous pas le mal afin qu'il en arrive du bien, comme la calomnie nous en accuse,

tion, par une affirmation générale sous la forme positive.

²⁴ *A cause de vous*, de votre mauvaise conduite. — *L'Écriture* : S. Paul cite *Is. li, 5*, d'après les LXX, pour exprimer sa pensée avec des paroles de la sainte Écriture. Comp. *Es. xxxvi, 20*.

²⁵ Liaison : la circoncision, autre priviège dont s'enorgueillissent les Juifs, ne leur sert pas davantage, s'ils n'observent pas la Loi. — *Utile* (voy. le chap. suivant), en considérant le judaïsme en lui-même; à un autre point de vue, elle ne sert de rien (*Gal. v, 2, 6*).

²⁶ *Les préceptes...* dont la connaissance est gravée dans son cœur (vers. 15).

²⁷ *De naissance*, par suite de sa naissance au sein du paganisme. — *Te jugera*, montrera que tu es, comparé à lui, digne de châtement.

²⁹ *Celle du cœur*, qui consiste à retrancher de notre volonté tout attachement au péché (voy. chap. vi. et viii. — *Dans l'Esprit-Saint*, par son action dans l'âme. Pour le Juif comme pour le chrétien, le Saint-Esprit est le principe des œuvres salutaires (vii, 14). D'autres, dans l'esprit, par opposition à *dans la chair*; mais il était peu nécessaire d'exprimer que la *circoncision du cœur* avait pour siège l'esprit; et partout où S. Paul oppose l'esprit et la lettre, il s'agit de l'Esprit-Saint (vii, 6; II Cor. iii, 6).

— *Dans la lettre*, en conformité avec la lettre de la Loi. — *Ce Juif aura*, etc. Fût-il méprisé des hommes, il sera agréable à Dieu, en honneur devant lui.

CHAP. III.

1. Avant d'achever son raisonnement pour montrer que la foi en J.-C. est le seul moyen de salut offert à tous les hommes sans distinction, S. Paul répond à une objection.

2. *D'abord*, premièrement. Cependant S. Paul entraîné sans doute dans une autre suite de pensées ne nomme que cette seule prérogative. D'autres : *le principal* (avantage) *est qu'à eux*, etc. L'auteur sacré n'a pas l'intention d'énumérer les autres privilèges; il le fera plus tard (ix, 4 sv.); ici il lui suffit d'en signaler un, le plus important. — *Les oracles* relatifs au Messie.

3. *Quelques-uns* : S. Paul ménage les Juifs. — *Cru* en Jésus-Christ. — *Leur incrédulité* empêchera-t-elle que Dieu soit fidèle à accomplir les promesses qu'il a faites à son peuple?

4. *Menteur*, sujet à manquer à ses promesses, soit par sa faute, soit par la faute des circonstances. — *Écrit* : *Ps. li (50), 6* cité d'après les LXX. Averti de son crime par Nathan (II Sam. xii, 7 sv.) David le déteste; il exprime l'espoir qu'il en obtiendra le pardon, en considération de son repentir et de la gloire qui en rejaillira sur la justice

noras. 24. (Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes, sicut scriptum est).

25. Circumcisio quidem prodest, si legem observes : si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est. 26. Si igitur præputium justitias legis custodiat : nonne præputium illius in circumcissionem reputabitur? 27. Et judicabit id, quod ex natura est præputium, legem consummans, te, qui per litteram, et circumcissionem prævaricator legis es? 28. Non enim qui in manifesto, Judæus est : neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio : 29. sed qui in abscondito, Judæus est : et circumcisio cordis in spiritu, non littera : cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.



—#— CAPUT III. —#—

Quodam modo præcellunt Judæi propter factas illis a Deo promissiones, quæ complebuntur, quamquam nonnulli eorum fuerint increduli : omnes autem et Judæi et gentiles peccato sunt obnoxii : a quo

non liberat lex, sed fides in Christum propitiatorem, ut non sit cuiquam de legis operibus gloriandum.



UID ergo amplius Judæo est? aut quæ utilitas circumcisionis? 2. Multum per omnem modum. Primum quidem quia ^acredita sunt illis eloquia Dei : 3. quid enim si quidam illorum non crediderunt? ^bNumquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit? Absit. 4. ^cEst autem Deus verax : ^domnis autem homo mendax, sicut scriptum est : ^eUt justificeris in sermonibus tuis : et vincas cum judicaris. 5. Si autem iniquitas nostra justitiam Dei commendat, quid dicemus? Numquid iniquus est Deus, qui infert iram? 6. (secundum hominem dico). Absit : alioquin quomodo judicabit Deus hunc mundum? 7. Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius : quid adhuc et ego tamquam peccator judicor? 8. Et non (sicut blasphemamur, et sicut aiunt quidam nos di-

divine. — *Que tu triumphes.* En hébr. *que tu sois trouvé par lorsque tu juges.* Sens : David confesse humblement son péché afin qu'il apparaisse à tous que Dieu est irréprochable dans le jugement sévère qu'il vient de porter contre lui. Le grec, en employant le verbe *κρίνεσθαι* : à la voix moyenne rend exactement l'hébreu, *lorsque tu juges.* La Vulgate lui a donné la signification passive, *lorsqu'on le juge*, lorsque les hommes examinent humblement ta conduite dans le gouvernement du monde.

Comment Dieu, malgré l'incrédulité des Juifs, a-t-il été fidèle dans ses promesses? Voyez chap. ix.

De ce qui précède, on pourrait conclure que, l'iniquité des hommes faisant éclater la justice et la sainteté de Dieu, celui-ci serait injuste en la punissant; S. Paul répond.

5. *En donnant cours*, etc, en condamnant le pécheur. — *Des hommes* : une telle supposition ne saurait venir à la pensée, encore moins sur les lèvres d'un chrétien éclairé par le Saint-Esprit. Comp. I Cor. iii, 3; ix, 8; Gal. iii, 5.

6-7. *Le monde*, quelquefois l'ensemble des hommes qui peuplent cet univers (Comp. I Cor. i, 27 sv.). Ici, c'est où la société des

hommes pervers, ennemis de la grâce du Christ (I Cor. ii, 12, etc.), ou le monde de la gentilité par opposition aux Juifs (xi, 12-15). Le verbe *κρίνειν*, juger, est pris, comme il arrive souvent, dans le sens de *κατακρίνειν*, condamner. — Enchaînements des idées : Vous admettez que Dieu jugera, c.-à-d. condamnera le monde pécheur de la Gentilité. Comment le peut-il, s'il est vrai, comme vous le prétendez, que par votre péché vous rehaussez la gloire de Dieu? — Pourquoi moi-même, qui n'appartiens pas au judaïsme, suis-je condamné, puisque mon péché ne manifeste pas moins les perfections divines que le péché du juif?

En effet, le mensonge, c.-à-d. l'ensemble des péchés compris sous le nom d'idolâtrie, commis par les païens, fait d'autant plus éclater la vérité de Dieu que le culte rendu aux idoles a manifesté davantage la folie des sages du paganisme (i, 21 sv.). — *Imputé à justice.* — *Eclate...* suis-je : celui qui parle se transporte au jour même du jugement.

8. *Nous accuse*, nous, chrétiens, de le faire. S. Paul craint que ces calomnies n'aient été répandues jusque parmi les chrétiens de Rome.

Après cette digression, S. Paul revient à la pensée du chap. ii, savoir que, au point

Is. 52, 5.
zech. 39,
D.

^a Infra 9.

^b 2 Tim. 2.

^c 13.

^d Joann. 7.

^e 33.

^f Ps. 111.

^g 11.

^h Ps. 50.

et comme quelques-uns prétendent que nous l'enseignons? ceux-là, leur condamnation est juste!

⁹Eh bien donc? Avons-nous quelque supériorité? Non, aucune; car nous venons de prouver que tous, Juifs et Grecs, sont sous le péché, ¹⁰selon qu'il est écrit: " Il n'y a point de juste, pas même un seul; ¹¹il n'y en a point qui ait de l'intelligence, il n'y en a point qui cherche Dieu. ¹²Tous sont sortis de la voie, tous sont pervers; il n'y a personne qui fasse le bien, pas même un seul. " ¹³" Sépulcre ouvert est leur gosier; ils se servent de leurs langues pour tromper. " " Un venin d'aspic est sous leurs

lèvres. " ¹⁴" Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume. "

¹⁵" Ils ont les pieds agiles pour répandre le sang. ¹⁶La désolation et le malheur sont dans leurs voies. ¹⁷Ils ne connaissent pas le chemin de la paix. " ¹⁸" La crainte de Dieu n'est pas devant leurs yeux. "

¹⁹Or nous savons que tout ce que dit la Loi, elle le dit à ceux qui sont sous la Loi, afin que toute bouche soit fermée, et que le monde entier soit sous le coup de la justice de Dieu. ²⁰En effet, nul homme ne sera justifié devant lui par les œuvres de la Loi, car la loi ne fait que donner la connaissance du péché.

§ II. — DÉMONSTRATION POSITIVE : LE SALUT PAR LA FOI EN JÉSUS-CHRIST.

CHAP. III, 21 — IV, 25. — *a*) La véritable justice est gratuitement conférée à tous par le moyen de la foi en Jésus-Christ, à l'exclusion du mérite antérieur des œuvres [III, 21 — 30]. — *b*) Cette doctrine est enseignée dans l'Écriture : exemple d'Abraham justifié non par les œuvres, mais par la foi [III, 31 — IV, 8], et avant qu'il fût circoncis [vers. 9 — 15]. Nature et qualités de sa foi, modèle de la nôtre [16 — 25].

Ch. III. ²¹



Ais maintenant, sans la Loi, a été manifestée une justice de Dieu à laquelle rendent témoignage la Loi et les Prophètes, ²²justice de Dieu par la foi en Jésus-

Christ pour tous ceux et à tous ceux qui croient; il n'y a point de distinction, ²³car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu; ²⁴et ils sont justifiés gratuitement par sa grâce, par

de vue de l'innocence de la vie, et abstraction faite des grâces purement extérieures (circoncision, loi), les Juifs n'ont sur les païens aucun avantage.

⁹. *Avons-nous quelque supériorité?* La Vulg. ajoute : *sur eux*. — *Aucune* : les prérogatives accordées aux Juifs (vers. 2) ne leur conféraient aucun mérite propre, aucune justice devant Dieu. D'autres, *avons-nous un prétexte*, quelque raison qui nous couvre et nous mette à l'abri contre les châtements divins? — *Sous le péché* : il s'agit moins du péché originel que des péchés actuels. S. Paul représente souvent le péché comme un tyran qui tient le pécheur sous sa domination. Comp. *Gal.* iii, 22.

¹⁰. Les passages groupés ici (vers. 10-18) sont empruntés au livre des Psaumes d'après les Septante. Les vers. 10-12 reproduisent

librement *Ps.* xiv (13), 1-3; les suivants, 13-18 n'appartiennent pas à ce Psaume, quoiqu'on les y trouve dans notre Vulgate. — Mais on les lit dans le *Ps.* liii (52), dont l'auteur, — de date plus récente — a reproduit presque tous les traits du *Ps.* xiv en les appliquant aux païens de son temps, ennemis du peuple de Dieu.

Pas même un seul : David, peignant à grands traits la corruption qui régnait de son temps, néglige les exceptions; S. Paul peut faire de même; car les justes de la loi ancienne tenaient leur sainteté de la foi plus ou moins explicite en J.-C. D'ailleurs, au point de vue idéal, et même légal (*Gal.* iii, 10) où se place l'Apôtre, cet état de vertu ne constitue pas la justice; il n'est que l'absence d'injustice à son moindre degré, et par conséquent il ne soustrait personne à la

cere) faciamus mala ut veniant bona : quorum damnatio justa est.

9. Quid ergo? præcellimus eos? nequaquam. ¹Causati enim sumus Judæos, et Græcos omnes sub peccato esse, 10. sicut scriptum est : ²Quia non est justus quisquam : 11. non est intelligens, non est requirens Deum. 12. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. 13. ³Sépulcrum patens est guttur eorum, linguis suis dolose agebant : ⁴Venenum aspidum sub labiis eorum : 14. ⁵Quorum os maledictione, et amaritudine plenum est : 15. ⁶Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem : 16. contritio, et infelicitas in viis eorum : 17. et

viam pacis non cognoverunt : 18. ⁷non est timor Dei ante oculos eorum.

19. ⁸Scimus autem quoniam quæcumque lex loquitur, iis, qui in lege sunt, loquitur : ut omne os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo : 20. quia ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo. Per legem enim cognitio peccati.

21. Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est : testificata a lege et prophetis. 22. Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi in omnes, et super omnes, qui credunt in eum : non enim est distinctio. 23. Omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei. 24. Justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem, quæ est in

condition de coupable, de digne de châtiement devant Dieu (vers. 19).

11. *L'intelligence* pratique, la piété.

12. *Perversité* : c'est le sens de l'hébreu. Les Septante et la Vulg., *inutiles*, impropres à quoique ce soit de bon. Comp. *le serviteur inutile* de la parabole (*Matth.* xxv, 30).

13. Les deux premiers membres sont empruntés au Psaume v, 11; le dernier au *Ps.* cxi (139), 4. — *Sépulcre*, d'où sort une odeur pestilentielle, figure de discours impies et corrompus.

14. *Ps.* x (9^b), 28.

15-17. Emprunté pour le sens à Isaïe xlix, 7-8.

18. *Ps.* xxxvi (35), 1.

19. *Nous savons*, c'est un point admis par tous les docteurs. — *Elle le dit*, et par conséquent cela est vrai des Juifs aussi bien que des gentils. — *Le monde entier* : voy. la note du vers. 10.

20. *Sera justifié* : le futur parce que, dans l'avenir comme dans le passé, la justification, quand elle aura lieu, n'aura jamais pour principe et pour cause les œuvres de la Loi. En effet, la véritable justification devant Dieu consiste dans la sanctification intérieure, dans la transformation et la régénération de l'homme. Or la loi ancienne était incapable par elle-même d'opérer cette transformation. L'homme ne peut prendre une seconde naissance que dans le second Adam, en s'unissant à J.-C. par la foi et l'amour. Le pieux Juif de l'ancien Testament n'est donc pas juste par le fait même de sa fidélité à la Loi, mais par cette fidélité jointe à la foi au Sauveur futur, foi qui lui donnait

une part anticipée au mérite rédempteur de J.-C. Voilà pourquoi il ne pouvait pas non plus entrer dans le ciel avant que la rédemption fût un fait accompli. — *La connaissance parfaite* (ἐπιγνωσις) *du péché*, non la grâce nécessaire pour l'éviter. La Loi révélait la corruption intérieure de l'homme, sans l'ôter. Comp. vii, 7; *Gal.* iii, 19 sv.

Mais Dieu offre à tous les hommes sans distinction un moyen de salut : la foi en Jésus-Christ.

21. *A été manifesté* par la venue de J.-C. une *justice sans la Loi*, c.-à-d. due à la seule grâce de Dieu sans le concours de la Loi; c'est en ce sens qu'elle est appelée *justice de Dieu*. — Dans les vers. 22-30 l'Apôtre explique en quoi consiste cette justice.

22. *Pour tous ceux et à tous ceux*, absolument pour tous : manière de parler emphatique, pour mieux faire ressortir l'universalité de ce moyen de salut. La Vulg. ajoute : *en lui*. Les exemplaires grecs, et même de bons manuscrits de la Vulgate (p. ex. l'Aniastinus) n'ont pas ces deux mots. — *De distinction* entre les Juifs et les gentils.

23. *De la gloire éternelle* que Dieu donne et qu'il leur donnerait s'ils n'avaient point péché.

24. *Gratuitement*, " parce que tes mérites n'ont pas précédé, mais que les bienfaits de Dieu t'ont prévenu," dit S. Augustin. L'Apôtre n'exclut pas, il exige la foi et les autres dispositions qu'elle inspire et qu'elle dirige. Mais ces dispositions elles-mêmes, tout en étant les actes de l'homme, sont aussi un don gratuit de la grâce (Conc. de Trente, Sess. VI, ch. vi.)

¹ Ps. 35, 2.

² Gal. 2, 16.

al. 3, 22.

Ps. 13, 3
5^a, 4

Ps. 5, 11.

Ps. 139, 4
c. 3, 8.

Ps. 9, 7.
Is. 59, 7.
ov. 1, 16.

le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. ²⁵C'est lui que Dieu a montré comme victime propitiatoire par son sang au moyen de la foi, afin de manifester sa justice, ayant, au temps de sa patience, laissé impunis les péchés précédents, ²⁶ afin, *dis-je*, de manifester sa justice dans le temps présent, de manière à être reconnu juste et justifiant celui qui croit [en Jésus-Christ].

²⁷Où est donc la jactance? Elle est exclue. Par quelle loi? Par la loi des œuvres? Non, mais par la loi de la foi. ²⁸Car nous tenons pour certain que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la Loi. ²⁹Où bien Dieu n'est-il que le Dieu des Juifs? et n'est-il pas aussi le Dieu des gentils? Oui, il est aussi le Dieu des gentils, ³⁰ puisqu'il y a un seul Dieu qui justifiera les circoncis par la foi et les incirconcis par la foi.

³¹ Enervons-nous donc la Loi par la foi? Loin de là! Nous la confirmons, au contraire.

¹ Quel avantage dirons-nous donc qu'a obtenu Abraham, notre père selon la chair? ² Si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier. *Eh bien*, il n'en a pas sujet devant Dieu. ³ En effet, que dit l'Écriture? " Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice. " ⁴ Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due; ⁵ et à celui qui ne fait aucune œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi *lui* est imputée à justice. ⁶ C'est ainsi que David proclame la béatitude de l'homme à qui Dieu impute la justice indépendamment des œuvres : ⁷ Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés ont été couverts! ⁸ Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché!"

25. *Montré*, mis sous les yeux de tous. D'autres, *prédestiné à être*. — *Par son sang*: le Christ, dans les desseins de Dieu, devait verser son sang (comp. *Lév.* xvii, 1; *Hébr.* ix, 22). D'autres, *par la foi en son sang*. — *Sa justice*, la justice ou la sainteté de Dieu, qui éclate dans le sacrifice de son Fils; et en même temps cette même justice en tant qu'elle est donnée aux hommes par la foi en J.-C. Comp. les derniers mots du vers. 26. — *Ayant laissé*, etc. Cette manifestation de la sainteté divine était d'autant plus nécessaire que Dieu, depuis le déluge, n'avait pas frappé d'un châtement général les péchés de l'humanité (comp. *Act.* xvii, 30). — *Vulgate pour la rémission*... Mais le grec porte : $\delta\iota\ \tau\eta\ \pi\acute{\alpha}\rho\epsilon\sigma\tau\eta\varsigma$, tandis que l'idée de rémission est exprimée ailleurs par $\alpha\gamma\alpha\theta\eta\varsigma$ (*Col.* i, 14; *Hébr.* ix, 22; x, 18. Comp. *Matth.* xxvi, 28; *Marc.* i, 4; *Luc.* i, 77 etc.).

26. *Dans le temps présent*, où il a immolé son Fils. — *De manière à* : dernier résultat de la rédemption des hommes par le sang de J.-C., la gloire de Dieu, la manifestation de ses perfections adorables : sa justice et sa sainteté infinies, d'une part; de l'autre, son infinie bonté et sa miséricorde.

27. *La jactance* (Vulg. *la jactance*, ô Juf), l'orgueilleuse vanterie de la propre justice. — *Exclue*, litt. *mise à la porte*. — *Par quelle loi*, quel principe. — *Par la loi des œuvres*, le sujet, vrai ou faux, de se glorifier, ne serait pas exclu. — *La loi de la foi*, qui fait dépen-

dre la justification de la foi en J.-C.; cette foi; étant un don gratuit de Dieu, exclut toute vaine gloire.

28. *Sans les œuvres de la loi* mosaïque, parce que S. Paul s'adresse aux Juifs; mais il est vrai d'une manière absolue que la justification ne saurait être méritée par des œuvres quelconques, soit de la loi positive, soit de la loi naturelle. La condition indispensable pour l'obtenir, c'est la foi. Mais dès que l'âme ainsi préparée a reçu la divine semence de la grâce, elle peut et doit produire le fruit des bonnes œuvres (*Jacq.* ii, 17 sv; Conc. de Trente, *Sess.* VI, ch. xi).

L'hypothèse contraire conduit à une absurdité (vers. 29-30).

31. Ce verset appartient au chap. suivant. S. Paul avait dit que la justification par la foi avait en sa faveur le témoignage de l'Écriture; il va le prouver au chap. iv. C'est sous la forme d'une objection qu'il amène ce développement. *Par la foi*, par la doctrine que nous venons d'exposer sur la nécessité de la foi.

Nous la confirmons (d'autres, *nous la maintenons*), car la justification par la foi, ainsi qu'on va le voir par l'exemple d'Abraham, est en conformité parfaite avec les faits et les enseignements de l'anc. Testament.

CHAP. IV.

1. *Notre père* : Abraham est ici posé comme le père et le type de la race juive

Christo Jesu, 25. quem proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ propter remissionem præcedentium delictorum 26. in sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore.: ut sit ipse justus, et justificans eum, qui est ex fide Jesu Christi.

27. Ubi est ergo gloriatio tua? Exclusa est. Per quam legem? Factorum? Non : sed per legem fidei. 28. Arbitramur enim justificari hominem per fidem sine operibus legis. 29. An Judæorum Deus tantum? nonne et gentium? Immo et gentium : 30. quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, et præputium per fidem.

31. "Legem ergo destruimus per fidem? Absit : sed legem statuimus.

—*— CAPUT IV. —*—

Non ex legis operibus contingit justificatio, sed ex fide in Deum, quæ Abrahamæ reputata fuit ad justitiam ante datam ipsi circumcisionem, quam postea accepit; futu-

rus, non lege, sed justitia fidei, pater omnium qui ipsius fidem imitentur : credit autem Deo se patrem fore multarum gentium per promissum sibi semen, cum tam ipse quam uxor ejus Sara annos excessisset aptos ad generandum.



UID ergo dicemus invenisse Abraham patrem nostrum secundum carnem? 2. Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum. 3. Quid enim dicit Scriptura? "Credidit Abraham Deo: et reputatum est illi ad justitiam. 4. Ei autem, qui operatur, merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum. 5. Ei vero, qui non operatur, credenti autem in eum, qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam secundum propositum gratiæ Dei. 6. Sicut et David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert justitiam sine operibus : 7. ^bBeati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata. 8. Beatus vir, cui non imputavit Dominus peccatum.

^a Gen. 15.
^b Gal. 3. 6.
Jac. 2, 23.

^b Ps. 31, 1.

(ix, 3-5; Gal. iv, 22 sv.); (ce qui lui arrive constitue une règle pour ses descendants. Si donc il a tout obtenu par la voie de la foi, sans le mérite des œuvres, il doit en être de même de ses enfants. — *Selon la chair*, par opposition à l'autre paternité toute spirituelle, prix de sa foi, qui lui donne pour fils, non plus une race, mais les croyants de toutes les races. Comp. vers. 11; ix, 8 sv. — D'autres : *a obtenu selon la chair*, d'une manière purement humaine, par les seules forces de la nature, correspond à *par les œuvres* du vers. suivant.

2. Beelen : *Il a sujet de se glorifier*, même devant Dieu; or cette conséquence n'est pas admissible, *car l'Écriture dit*, etc. D'autres : *Il a sujet de se glorifier, mais non par rapport à Dieu (ou du côté de Dieu)*, car, dans ce cas, sa justification ne serait plus qu'un salaire qui lui était dû, non une grâce, un bienfait divin qui l'honore, qui en fait un homme privilégié de Dieu.

3. *L'Écriture*, citation de Gen. xv, 6. L'historien sacré rapporte en cet endroit l'acte de foi par lequel Abraham acquiesça à la parole de Dieu qui lui promettait une nombreuse postérité. Toutefois la pensée de l'Apôtre ne s'arrête pas à cet acte uni-

que. Elle se porte sur tous les actes par lesquels Abraham, depuis sa vocation, soumit à Dieu son intelligence et sa volonté. Comp. vers. 17 et Gen. xvii, 4. 19-21 et Gen. xvii, 15 sv.

4. *Imputé à justice*, expression choisie pour faire ressortir l'idée de gratuité, d'absence de mérite, dans la justification, non *putative*, mais très réelle d'Abraham. En effet, la foi bien que disposant à la justification, ne la *mérite* pas à strictement parler, et elle est elle-même un don gratuit de la bonté miséricordieuse de Dieu.

5. Même pensée sous une autre forme. — La locution *croit en* dit plus que *croit à*; elle ajoute une idée de confiance et d'amour. — La Vulgate ajoute : *selon le décret de la grâce de Dieu*, paroles qui sans appartenir au texte original, ont la valeur d'une excellente glose, reçue depuis les premiers siècles dans le texte latin.

6. *Indépendamment des œuvres*, sans y avoir égard; car David ne parle ici ni d'œuvres ni de mérite; et il célèbre le bonheur du pardon avec de tels transports, qu'il ne peut être question que d'un pardon gratuit.

7-8. Ps. xxxi (30), 1, 2. *Péchés couverts* ou *non imputés, iniquités pardonnées, remi-*

9 Ce bonheur n'est-il que pour les circoncis, ou est-il également pour les incirconcis? Car nous disons que la foi fut imputée à justice à Abraham. 10 Comment donc lui fut-elle imputée? Était-ce en l'état de circoncision, ou en l'état d'incirconcision? Ce ne fut pas dans l'état de circoncision; il était encore incirconcis. 11 Il reçut ensuite le signe de la circoncision comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis, afin d'être le père de tous ceux qui ont la foi bien qu'incirconcis, pour que la justice leur soit aussi imputée, 12 et le père des circoncis, de ceux qui ne sont pas seulement circoncis, mais qui marchent en même temps sur les traces de la foi qu'avait notre père Abraham lorsqu'il était incirconcis. 13 En effet, ce n'est point par la Loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham et à sa postérité; c'est par la justice de la foi. 14 Car si ceux qui ont la Loi sont héritiers, la foi est vaine et la promesse est sans effet, 15 parce que la loi produit la colère, et que là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression.

16 Aussi est-ce par la foi qu'on est

héritier, afin que ce soit par grâce, pour que la promesse soit assurée à toute la postérité, non seulement à ceux qui relèvent de la Loi, mais encore à ceux qui relèvent de la foi d'Abraham, notre père à tous, 17 selon qu'il est écrit : " Je t'ai fait père d'un grand nombre de nations. " *Il est notre père* devant celui auquel il a cru, devant Dieu, qui donne la vie aux morts et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient. 18 Espérant contre toute espérance, il crut, afin qu'il devint le père d'un grand nombre de nations, selon ce qui lui avait été dit : " Telle sera ta postérité. " 19 Et, inébranlable dans sa foi, il ne considéra pas que son corps était déjà éteint, puisqu'il avait près de cent ans, ni que le sein de Sara était épuisé. 20 Devant la promesse de Dieu, il n'eut ni hésitation ni défiance; mais puisant sa force dans la foi, il rendit gloire à Dieu, 21 pleinement convaincu que, ce qu'il a promis, il est puissant aussi pour l'accomplir. 22 C'est pour cela que sa foi lui fut imputée à justice.

23 Or ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit qu'elle lui fut imputée à jus-

ses ou effacées (*Ps.* li (50), 10), toutes expressions parallèles et synonymes, qui désignent la véritable justification intérieure de l'homme devant Dieu.

9. Ce bonheur de la remission des péchés dépend-il de la circoncision? Avant de répondre, il rappelle la citation du vers. 3.

10. Comment, dans quelle condition? L'imputation dont il s'agit est racontée *Gen.* xv; et ce n'est que quatorze ans plus tard, (*Gen.* xvii), qu'il est question de la circoncision d'Abraham.

11. Si la circoncision ne fut pour rien dans la justification d'Abraham, pourquoi la reçut-il plus tard? Comme sceau, comme témoignage et signe extérieur de la justice, etc. Cette notion de la circoncision complète celle qui est donnée *Gen.* xi, 17. — Afin de, marque de la *dessin* de Dieu. Ainsi est élargie la paternité d'Abraham; elle sort du cadre étroit des conceptions juives; de charnelle, elle devient spirituelle et s'étend à tous les croyants, juifs et païens. *Comp. Gal.* iii, 7.

12. Vulgate, et non seulement des circon-

cis (des Juifs), mais encore de tous ceux (des païens) qui marchent, etc.

13. L'assertion de ce verset est prouvée par l'absurde dans les vers. 14-17. — La Loi mosaïque : Abraham ne vivait pas sous la Loi quand Dieu lui fit la promesse. Ce n'est donc pas sur la Loi, comme se le persuadaient faussement les Juifs, que se fonde le droit à l'héritage promis à Abraham. L'Apôtre semble avoir en vue principalement la promesse relative à la possession de la terre de Chanaan, figure du royaume messianique (*Gen.* xiii, 15 et xvii, 8). Ailleurs (*Gen.* xii, 3-7; xviii, 18 et xxii, 18 etc.) les bénédictions divines sont promises à toutes les nations en Abraham : ici, à Abraham et à sa postérité. Il est vrai, la Vulgate reproduisant trop servilement le texte grec traduit : ou à sa postérité; mais l'on sait que dans les phrases négatives la particule grecque *ἢ* équivalait à *et* (*ix*, 11; *Eph.* v, 3; *Acl.* i, 7 etc.).

14. Sont, comme tels et par cela seul, héritiers. — Sans effet, anéantie. Elle vaudrait pour la seule postérité d'Abraham,

9. Beatitudo ergo hæc in circumcissione tantum manet, an etiam in præputio? Dicimus enim quia reputata est Abrahamæ fides ad justitiam.

10. Quomodo ergo reputata est? in circumcissione, an in præputio? Non in circumcissione, sed in præputio.

11. ^{Gen. 17, 11.} Et signum accepit circumcissionis, signaculum justitiæ fidei, quæ est in præputio: ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur et illis ad justitiam: 12. et sit pater circumcissionis non iis tantum, qui sunt ex circumcissione, sed et iis, qui sectantur vestigia fidei, quæ est in præputio patris nostri Abrahamæ. 13. ^{il. 3, 18. or. 11, 9.} Non enim per legem promissio Abrahamæ, aut semini ejus ut heres esset mundi: sed per justitiam fidei. 14. Si enim qui ex lege, heredes sunt: exinanita est fides, abolita est promissio. 15. Lex enim iram operatur. Ubi enim non est lex: nec prævaricatio.

16. Ideo ex fide, ut secundum

gratiam firma sit promissio omni semini, non ei, qui ex lege est solum, sed et ei qui ex fide est Abrahamæ, qui pater est omnium nostrum.

17. (Sicut scriptum est: ^{Gen. 17,} Quia patrem multarum gentium posui te) ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, et vocat ea quæ non sunt, tamquam ea quæ sunt: 18. qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium secundum quod dictum est ei: ^{Gen. 15, 5.} Sic erit sementium.

19. Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suum mortuum, cum jam fere centum esset annorum: et emortuam vulvam Saræ. 20. In repromissione etiam Dei non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo: 21. plenissime sciens quia quæcumque promisit, potens est et facere. 22. Ideo et reputatum est illi ad justitiam.

23. Non est autem scriptum tantum propter ipsum quia reputatum

puisque les nations à qui elle est faite n'ont pas reçu la Loi, condition indispensable dans cette hypothèse absurde, pour y avoir part. Car l'héritage ne peut être à la fois et sous le même rapport, la récompense des œuvres, accomplies indépendamment de la foi, par les seules forces naturelles, et un don tout gratuit, objet de la promesse. Comp. Gal. iii, 18.

15. *Parce que...* se rattache au v. 13. — *Et là où il n'y a pas de loi*, en lisant avec le texte reçu : *ὅς γὰρ*, leçon suivie par la Vulgate. De bons manuscrits, l'ancienne Itala et plusieurs Pères ont lu : *ὅς δὲ, or là où il n'y a pas...* Sens : Là où la promesse est absolue et indépendante de la Loi, là il ne saurait y avoir de prévarication qui empêche Dieu de donner l'héritage promis. — *La loi produit la colère divine*, non directement et par elle-même, mais en éveillant l'attrait de la chose défendue et en révélant le péché à la conscience.

16. *On est héritier de la promesse*, du salut messianique. — *Assurée*, certaine, puisqu'elle dépend, non de l'accomplissement de la Loi (qu'aucun Juif n'a observée parfaitement, ch. ii), mais de la grâce et de la pure bonté de Dieu, qui peut ainsi faire arriver la bénédiction promise et aux Juifs transgresseurs de la Loi et aux gentils idolâtres.

17. *Écrit*, Gen. xvii, 4, 5. Le changement du nom d'Abram en celui d'Abraham, signifie au sens propre sa postérité temporelle; au sens figuré il a trait à sa postérité spirituelle. — *Devant... Dieu*, non d'après l'opinion humaine, qui ne voit en lui que le père des Juifs, mais selon la volonté et le jugement irréfutable de Dieu. — *Qui donne*, etc. : peinture de la toute-puissance divine, et peut-être allusion au corps éteint (*emortuum*) d'Abraham et à la vocation des gentils, qui étaient pour lui comme n'étant pas.

Les vers. 18-22 décrivent et caractérisent la foi d'Abraham.

18. *Contre toute raison humaine d'espérer*. — *Afin que* indique le but que Dieu s'était proposé, non l'intention d'Abraham. — *Dit*, Gen. xv, 5. Le passage étant bien connu de ses lecteurs, S. Paul n'en cite que les derniers mots.

19. *Il ne considéra pas*, ou d'après une autre leçon préférée par les meilleurs critiques : *il considéra sans trouble*. La promesse de Dieu fut l'occasion pour Abraham d'un moment de surprise (Gen. xvii, 17; Comp. xv, 5), mais non pas d'hésitation. Aussi Dieu ne le reprit-il pas comme il le fit pour Sara. Gen. xviii, 10 sv.

23-24. L'histoire d'Abraham est comme un type qui vaut pour tous les temps, et dont tous ceux qui aspirent à devenir ses vérita-

lice,²⁴ mais c'est aussi pour nous, à qui elle doit être imputée, pour nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ, Notre-

Seigneur,²⁵ lequel a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification.

DEUXIÈME SECTION. — Excellence et efficacité de la justice par la foi [V, 1—VIII, 39].

1^o — CHAP. V. — Premier fruit de la justification : la réconciliation avec Dieu et l'assurance du ciel [vers. 1—5]. Amour de Dieu prouvé par le don qu'il nous a fait de Jésus-Christ [6—11]. Parallèle entre Jésus-Christ, auteur de notre salut, et Adam, auteur de notre ruine [12—21].

Chap. V.



Tant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ,² à qui nous devons d'avoir eu accès par la foi à cette grâce dans laquelle nous demeurons fermes, et de nous glorifier dans l'espérance de la gloire de Dieu.³ Bien plus, nous nous glorifions même dans les tribulations, sachant que la tribulation produit la constance,⁴ la constance une vertu éprouvée, et la vertu éprouvée l'espérance.⁵ Or l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné.

⁶Car, lorsque nous étions encore faibles, le Christ, au temps marqué, est mort pour des impies.⁷ C'est à peine si l'on meurt pour un juste, et peut-être quelqu'un saurait-il mourir

pour un homme de bien.⁸ Mais Dieu montre son amour envers nous en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, [au temps marqué],⁹ Jésus-Christ est mort pour nous. A plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés dans son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère.¹⁰ Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.¹¹ Bien plus, nous nous glorifions même en Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation.

¹² Ainsi donc, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et

bles enfants, les héritiers de la promesse, doivent reproduire les traits. Abraham crut que Dieu pouvait ranimer son corps éteint et lui donner une nombreuse postérité, dont le Messie futur serait le plus glorieux rejeton; de même nous devons croire que Dieu a ressuscité Jésus d'entre les morts, etc.

²⁵ A été livré non seulement par Judas (Jean, xix, 11) et par les Juifs (Math. xx, 19), mais par Dieu son Père (Jean, iii, 16; Rom. viii, 32). Ailleurs : s'est livré lui-même (Gal. ii, 20; Eph. v, 2), expression consacrée pour désigner le sacrifice volontaire de J.-C. sur la croix. — Pour l'expiation de nos offenses, etc. Comp. I Pier. ii, 22 sv.; II Cor. v, 21. L'expiation de nos péchés et notre justification ne constituent pas deux choses réellement distinctes; ce sont les

deux côtés, négatif et positif, d'une seule et même grâce, la grâce de la justification. Cependant, quoique toujours unies, elles se présentent comme séparées à la pensée de l'Apôtre, qui voit dans la mort du Christ le type (la cause exemplaire, dit S. Thomas) de notre mort au péché, et dans sa résurrection celui de la vie nouvelle du chrétien régénéré (comp. chap. vi).

CHAP. V.

1. Nous avons. Vulg. ayons. — La paix, la fleur de la grâce sanctifiante; la crainte du jugement divin ne nous tient plus dans l'angoisse.

2. D'avoir eu. Vulg. d'avoir accès; allusion à l'office de grand prêtre rempli par N. S. (Hébr. x, 29). — La gloire de Dieu, l'éternelle béatitude.

est illi ad justitiam : 24. sed et propter nos, quibus reputabitur creditus in eum, ^a qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis, 25. qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.

—*— CAPUT V. —*—

Ex fide, inquit, justificati non solum spe gloriamur, verum etiam in adversitatibus : nam si Christus pro nobis adhuc impiis mortuus est, multo magis salvabit jam justificatos per sanguinem ipsius : et sicut per unam Adæ inobedientiam omnes peccavimus, et mortui sumus; ita per unius Christi obedientiam, ex multis delictis justificamur ad vitam.



JUSTIFICATI ergo ex fide, pacem habemus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum :

2. ^a Per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam, in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei. 3. Non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus :

^b scientes quod tribulatio patientiam operatur : 4. patientia autem probationem, probatio vero spem, 5. spes autem non confundit : quia caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.

6. Ut quid enim Christus, cum adhuc infirmi essemus secundum tempus ^c pro impiis mortuus est? 7. Vix enim pro justo quis moritur : nam pro bono forsitan quis audeat mori. 8. Commendat autem caritatem suam Deus in nobis : quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus, 9. Christus pro nobis mortuus est : multo igitur magis nunc justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum. 10. Si enim cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus : multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius. 11. Non solum autem : sed et gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.

12. Propterea sicut per unum

4. *La vertu éprouvée.* Comp. Jacq. i, 3, où *probatio* a le sens actif : ce qui éprouve la vertu.

5. *L'amour de Dieu* pour nous; mais cet amour n'est le fondement de notre espérance que si nous y répondons par un amour réciproque. — *Par l'Esprit-Saint*, lien d'amour, d'une part entre le Père et le Fils, et d'autre part entre Dieu le Père et l'homme racheté par le Fils (*Gal.* iv, 6; *Comp.* viii, 15).

6. *Faibles*, malades, dans l'état de péché, n'ayant pas encore reçu l'Esprit-Saint. — *Marqué* dans les desseins éternels de Dieu. — *Pour des impiés*, non seulement en leur faveur, mais à leur place.

7. *Juste* et *homme de bien* sont ici exactement synonymes; pensée : difficilement on trouve des hommes qui donnent leur vie pour un juste, pour un homme de bien; car enfin peut-être s'en rencontre-t-il. D'autres opposent entre eux ces deux mots : le premier désignerait tout simplement un homme juste et honnête, le second un homme bon, bienfaisant, et par suite un bienfaiteur; pensée : *difficilement* on mourra pour le premier; pour le second, *peut-être*.

9. *De la colère*, le contraire de la *gloire* (vers. 2 : comp. *Matth.* iii, 7; *I Thess.* i, 10).

10. *Ennemis* de Dieu, dans le sens passif, c.-à-d. *enfants de colère* (*Eph.* ii, 3), dignes de châtement. — *Par sa vie* : le Christ mourant nous a réconciliés; le Christ ressuscité et toujours vivant nous sanctifie en nous transformant et nous régénérant par son Esprit-Saint. *Comp.* iv, 25, note.

Suit (vers. 12-21) un parallèle entre J.-C. et Adam : de même qu'Adam a été le représentant de l'humanité pour sa perte, ainsi le Christ est le représentant de l'humanité pour son salut, la source inépuisable de la grâce et de la justice.

12. S. Paul, pressé de prouver ce qu'il dit, oublie qu'il a commencé une comparaison et n'achève pas sa phrase : nous avons suppléé le second membre de la comparaison. Du reste, le parallèle sera repris plus loin. — *Le péché* personnifié, (*ἡ ἁμαρτία* avec l'art.) considéré comme une puissance qui règne et domine dans le monde (vers. 21; vi, 12, 14; vii, 8, 9, 17 al.). C'est le péché de nature, ou originel, transmis à tous les descendants d'Adam avec la nature humaine elle-même. — *Dans le monde* principalement dans l'humanité, mais aussi, d'une certaine manière, dans la nature physique, viciée par suite du péché d'Adam (viii, 20). — *La*

^b Jac. i, 3.

^c Hebr. 9, 14, ^d Petr. 3, 18

qu'ainsi la mort a passé dans tous les hommes, parce que tous ont péché, *de même par un seul homme, Jésus-Christ, la justice est entrée dans le monde, et par la justice la vie.* ¹³ Car jusqu'à la Loi le péché était dans le monde; or le péché n'est pas imputé lorsqu'il n'y a point de loi. ¹⁴ Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir.

¹⁵ Mais il n'en est pas du don gratuit comme de la faute; car si, par la faute d'un seul, tous les hommes sont morts, à plus forte raison la grâce de Dieu et le don se sont, par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ, abondamment répandus sur tous les hommes. ¹⁶ Et il n'en est pas du don comme de *ce qui est arrivé* par un seul qui a péché; car le jugement a été porté à cause d'une seule faute pour la condamnation, tandis que le

don amène la justification de beaucoup de fautes. ¹⁷ En effet, si, par la faute d'un seul, la mort a régné par ce seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice règneront-ils dans la vie par le seul Jésus-Christ.

¹⁸ Ainsi donc, comme par la faute d'un seul la condamnation est venue sur tous les hommes, ainsi par la justice d'un seul vient à tous les hommes la justification qui donne la vie. ¹⁹ De même, en effet, que par la désobéissance d'un seul homme, tous ont été constitués pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul tous seront constitués justes. ²⁰ La Loi est intervenue pour faire abonder la faute; mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé, ²¹ afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi la grâce régnât par la justice pour la vie éternelle, par Jésus-Christ Notre-Seigneur.



mort, dans le sens de *Gen. ii, 17* : " Le jour où tu mangeras de ce fruit, tu mourras; " par conséquent principalement la mort physique. — *Parce que tous ont péché*, en et avec ce seul homme, Adam, le représentant de l'humanité. Vulgate, *en qui* (dans ce seul homme) *tous ont péché* : Elle énonce explicitement ce que le grec ne dit qu'implicitement et indirectement. On pourrait même la ramener au grec, en traduisant *in quo* dans le sens de *in eo quo*, *quatenus*, en fr. *sur ce que, parce que*.

Le dogme chrétien du péché originel ne pouvait être plus clairement exprimé (Conc. de Trente, *Sess. V*, can. 3).

13.-14. *Car* amène la preuve que tous les hommes subissent la mort parce que tous ont péché en Adam. Raisonnement : avant Moïse, le péché (actuel) existait dans le monde, c'est un fait historique certain (*Gen. iv-v*); or ce péché, en l'absence de loi positive, n'étant pas imputé quant à la peine, ne pouvait être cause de la mort des individus. Cependant la mort frappait même ceux

qui n'avaient pas, comme Adam, commis de péché actuel, par ex. les enfants; donc elle a pour cause, non des fautes personnelles, mais le péché d'Adam. — *La figure* de J.-C., second Adam, père d'une humanité sainte. Comp. *I Cor. xv, 44 sv.*

15. *De la faute* d'Adam. — *Tous les hommes*, en gr. *οἱ πολλοί*, *la multitude* des enfants d'Adam. La Vulg. traduit comme s'il n'y avait pas d'article, *multi*, beaucoup. — *A plus forte raison* (dans le sens logique) devons-nous croire que, etc., Dieu donnant plus volontiers cours à la bonté qu'à la rigueur. D'autres : la somme des biens qui nous viennent de J.-C., est plus grande que la somme des maux sortis d'Adam. — *La grâce*, l'amour gratuit de Dieu (Comp. *Eph. i, 7; ii, 7; Luc, i, 30; Act. vii, 46* etc.), principe d'où découle le don par excellence, la justification. — *D'un seul homme* : S. Paul appelle ainsi N.-S., dont la divinité est reconvenue de tous ses lecteurs, pour le mieux opposer à Adam. D'autres : *et le don* qui consiste dans la grâce d'un seul homme, J.-C.

hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt : 13. usque ad legem enim peccatum erat in mundo : peccatum autem non imputabatur, cum lex non esset. 14. Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen etiam in eos, qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.

15. Sed non sicut delictum, ita et donum : si enim unius delicto multi mortui sunt : multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit. 16. Et non sicut per unum peccatum, ita et donum : nam judicium quidem ex uno in condemnationem : gratia autem ex multis delictis in justificationem. 17. Si enim unius delicto mors regnavit per unum : multo magis

abundantiam gratiæ, et donationis, et justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.

18. Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem : sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ. 19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis, peccatores constituti sunt multi : ^d ita et per unius obeditionem, justi constituentur multi. 20. Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia : 21. ut sicut regnavit peccatum in mortem : ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam, per Jesum Christum Dominum nostrum.

^d Phil. 2, 8.



16. *Par un seul qui a péché*; Vulg., *par un seul péché* : même sens au fond. Pensée : un seul pécheur ou un seul péché a excité la justice de Dieu à porter contre l'humanité un jugement de condamnation. Si N.-S. nous avait délivrés de ce seul péché, il y aurait parité entre la condamnation encourue et la grâce accordée; mais le don de la justification nous a remis, avec le péché originel, les innombrables péchés actuels, fruits de notre volonté perverse.

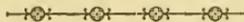
17. Avant J.-C., la mort, introduite par le péché, régnait comme un tyran sur l'humanité, son esclave. Par la grâce de J.-C., l'esclave est devenue souveraine à son tour (Comp. II *Tim.* II, 12 etc.); avec lui et par lui les fidèles ont vaincu la mort et reçu le germe d'une nouvelle et éternelle vie.

18. Résumé du parallèle. *La justice d'un seul* (Vulgate); ou bien, *une seule suite ... un seul acte de justice*, l'obéissance (vers. 19) et la mort de J.-C. sur la croix. — *A tous les hommes la justification* : S. Paul considère les fruits de la mort du Sauveur, suffisants pour la justification de tous, et non l'application de ses mérites.

19. *Obéissance*, Phil. II, 8.

20. *Intervenue*, entre Adam et J.-C. D'autres, *est venue en outre* (gr. παρεπιθεσεν), à côté du péché qui était déjà entré (επιτηθεσεν); comp. v. 12. — Vulgate, *est venue comme à la dérobée*, sens qui ne va guère ici. Comp. *Gal.* II, 4. — *Pour faire abonder la faute* : l'effet immédiat de la Loi fut d'augmenter le nombre des offenses soit en faisant connaître et souvent désirer le péché à ceux qui l'ignoraient, soit même en multipliant par ses préceptes positifs les occasions de chute et par suite les actes défendus. Ainsi en faisant sentir à l'homme sa misère elle eut pour effet, en fait et dans l'intention divine, de lui faire désirer le Sauveur; elle fut par là un *pédagogue conduisant à J.-C.* Voy. *Gal.* III, 19 sv. — *La faute*, le péché concret ou actuel. — *Le péché*, abstrait, considéré en général. — *A surabondé*, a été très abondante.

21. *Par la mort*, en donnant la mort. Vulg., *pour donner la mort*. — *Par la justice*, en donnant la justification, qui conduit à la vie éternelle.



20 — CHAP. VI. — Deuxième fruit de la justification. Le chrétien est affranchi de la servitude du péché : inséré en Jésus-Christ par le Baptême, il est mort au péché et ressuscité à une vie nouvelle [vers. 1—11]; il ne doit donc plus obéir au péché [vers. 12—14]. Devenu esclave de la justice il est tenu désormais de vivre saintement [15—23].

Chap. VI.



UE dirons-nous donc? Demeurerons-nous dans le péché, afin que la grâce abonde? ²Loin de là! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché? ³Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés? ⁴Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle. ⁵Si, en effet, nous avons été greffés sur lui, par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par celle de sa résurrection : ⁶sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, pour que nous ne soyons plus les esclaves du péché; ⁷car celui qui est mort est affranchi du péché. ⁸Mais si nous sommes morts avec le

Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, ⁹sachant que le Christ ressuscité des morts ne meurt plus; la mort n'a plus sur lui d'empire. ¹⁰Car sa mort fut une mort au péché une fois pour toutes, et sa vie est une vie pour Dieu. ¹¹Ainsi vous-mêmes regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ [Notre-Seigneur].

¹²Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, de sorte que vous obéissiez à ses convoitises. ¹³Ne livrez pas vos membres au péché pour être des instruments d'iniquité; mais offrez-vous vous-mêmes à Dieu comme étant vivants, de morts que vous étiez, et offrez-lui vos membres pour être des instruments de justice. ¹⁴Car le péché n'aura pas d'empire sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la Loi, mais sous la grâce.

¹⁵Quoi donc! Pécherons-nous, parce que nous ne sommes pas sous

CHAP. VI.

1. *Que dirons-nous donc?* Quelle conclusion tirer de ce qui précède. — *Demeurerons-nous* (ou, d'après une autre leçon, *dirons-nous* : *Demeurons*, etc.), *dans le péché* : celui dont il a été question plus haut. v. 20, c.-à-d. le péché d'origine, considéré principalement dans la concupiscence, qui en est comme l'élément matériel et la suite : la réponse est donnée au vers. 12.

2. *Mourir* ou *vivre à quelqu'un* ou *à quelque chose* sont des expressions familières à S. Paul; elles signifient : rompre ou entretenir un commerce, des relations assidues avec cette personne ou cette chose. Comp. 1 *Pier.* ii, 24.

3. Dans les premiers siècles, le baptême se conférait par immersion; le catéchumène était entièrement plongé dans l'eau, d'où il sortait aussitôt. Paul ne voit pas seulement dans ce double rite un symbole extérieur de la mort (suivie de la sépulture) et de la résurrection (sortie du sépulcre) de J.-C.; il y

attache une signification plus intime : l'immersion, c'est la mort au péché, c'est le vieil homme, l'homme selon la nature, qui disparaît sous les eaux et s'ensevelit comme dans un sépulcre; l'émission, c'est la naissance de l'homme nouveau, de l'homme régénéré par l'Esprit-Saint.

En J.-C. (in Christum, et non in Christo, comme traduit la Vulg.), insérés en J.-C., devenus ainsi ses membres et vivant de sa vie. Comp. *Jean*, xv, 1 sv. — *En sa mort*, pour mourir avec lui au péché, au vieil homme.

4. *La gloire du Père* (hébr. *câbôd*), c'est l'ensemble de ses divines perfections, se manifestant ici surtout par la toute-puissance. Pour la pensée de ce verset, comp. *Col.* ii, 12.

5. *Greffés*; c'est la signification littérale du grec *συμφυτοι*. D'autres : *dans notre union intime avec lui*. Vulgate : *Si nous sommes devenus une même plante avec lui pour la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi pour la ressemblance de sa résurrection.* — *Nous le serons* : nous de-

—*— CAPUT VI. —*—

In Christo baptizati sumus, ut mortui peccato deinceps in novitate vitæ ambulemus; sicut Christus semel mortuus ac sepultus, ad novam vitam, non amplius moriturus, resurrexit : non ergo jam obediemus peccato aut concupiscentiis, sed soluti a lege, liberatique per Christi gratiam a peccato, et servi facti justitiæ; tradamus membra nostra in obsequium justitiæ ad vitam, que prius tradideramus immunditiæ ad mortem.



UID ergo dicemus? permanebimus in peccato ut gratia abundet? 2. Absit. ^a Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo? 3. An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus? 4. ^b Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem : ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus. 5. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus : si-

vons, par une vie sainte, reproduire spirituellement en nous l'image de Jésus-Christ ressuscité, en attendant le jour où notre corps lui-même sera associé à cette glorieuse résurrection.

6. Le *vieil homme* désigne dans S. Paul l'homme naturel, tel qu'il naît et vit moralement, avant d'être régénéré en J.-C. (*Jean*, iii, 3; *Tit.* iii, 5), par conséquent l'homme esclave du péché, tel qu'il est d'après sa descendance naturelle du premier Adam. Voy. chap. vii, not. 15. — *A été crucifié*, détruit : cette expression, qui fait allusion à la mort de J.-C. sur la croix, indique en même temps que la destruction des mauvais penchants exige un généreux effort. — *Le corps du péché*, la nature déchue, prise dans son ensemble, siège de la concupiscence. Comp. *Gal.* v. 24. Ailleurs, S. Paul dit : *Le corps de la chair* (*Col.* ii, 11), ou simplement *la chair*.

7. *Est affranchi du péché*, il ne pèche plus. D'autres, *est quitte du péché*, il y a satisfait en en subissant la peine : il n'est plus sous son empire.

8. *Nous vivrons*, de la vie spirituelle de la grâce.

10. *Au péché*, de telle sorte que le péché,

mul et resurrectionis erimus. 6. Hoc scientes, quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruat corpus peccati, et ultra non serviamus peccato. 7. Qui enim mortuus est, justificatus est a peccato. 8. Si autem mortui sumus cum Christo : credimus quia simul etiam vivemus cum Christo : 9. scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur. 10. Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel : quod autem vivit, vivit Deo. 11. Ita et vos existimate, vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro.

12. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore ut obediatis concupiscentiis ejus. 13. Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato : sed exhibete vos Deo, tamquam ex mortuis viventes : et membra vestra arma justitiæ Deo. 14. Peccatum enim vobis non dominabitur : non enim sub lege estis, sed sub gratia.

15. Quid ergo? peccabimus, quo-

don't il avait pris pour nous la dette (*I Pier.*, ii, 24; *Gal.* iii, 13; *II Cor.* v, 21), après lui avoir une fois coûté la vie, a perdu sur lui tout pouvoir. Comp. *Héb.* ix, 26. Dans la Vulgate, la virgule devrait être avant, non après *peccato*.

11. *En J.-C.*, étant incorporés à J.-C., qui par sa grâce a fait de vous une créature nouvelle (*II Cor* v, 17) et vit lui-même en vous (*Gal.* ii, 20).

12. *Le péché*, ici, et quelquefois ailleurs, désigne le foyer de concupiscence qui est en nous, "non, dit le Concile de Trente (*Sess.* v, can. 5), qu'elle soit péché dans le sens propre du mot, mais parce qu'elle en vient et nous y incline." *Ne règne point*, ce qu'il ne pourrait que par votre libre consentement. — *Corps mortel* : Paul ajoute cette épithète pour faire ressortir l'inconvenance de ce dont il nous détourne.

14. *Sous la Loi*, que Paul appelle ailleurs *la puissance du péché* (*I Cor.* xv, 56), parce qu'elle a pour résultat de le multiplier. — *Sous la grâce*, qui vous aidera à développer en vous la vie divine.

15. Le chrétien n'est plus sous la Loi : avant de développer cette pensée (ch. vii), S. Paul écarte une fausse conclusion qu'on

I Petr. 2,

Gal. 3, 27.
ol. 2, 12.Eph. 4, 23.
Ebr. 12, 1.
I Petr. 2, 1
4, 2.

la Loi, mais sous la grâce? Loin de là! ¹⁶Ne savez-vous pas que, si vous vous livrez à quelqu'un comme esclaves pour *lui* obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance à Dieu pour la justice? ¹⁷Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été les esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine qui vous a été enseignée. ¹⁸*Ainsi*, ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus les esclaves de la justice. — ¹⁹Je parle à la manière des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. — De même que vous avez livré vos membres

comme esclaves à l'impureté et à l'injustice, pour *arriver* à l'injustice, de même livrez maintenant vos membres comme esclaves à la justice, pour *arriver* à la sainteté. ²⁰Car, lorsque vous étiez les esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice. ²¹Quel fruit aviez-vous alors des choses dont vous rougissez aujourd'hui? Car la fin de ces choses, c'est la mort. ²²Mais maintenant, affranchis du péché et devenus les esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté et pour fin la vie éternelle. ²³Car le salaire du péché, c'est la mort; mais le don de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

3° — CHAP. VII. — Troisième fruit de la justification. Le chrétien est affranchi de la servitude de la Loi. Le justifié est délié de la Loi par une mort mystique [vers. 1—6]. Bienfait de cet affranchissement. La loi, quoique sainte, provoque des transgressions [vers. 7—13]. Impuissance de la Loi dans la lutte de la chair contre l'esprit [14—24].

Ch. VII.



Ignorez-vous, mes frères, — car je parle à des hommes qui connaissent la Loi, — que l'homme est sous l'empire de la loi aussi longtemps qu'il vit? ²Ainsi une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant; mais si le mari meurt, elle est déagée de la loi qui la liait à son mari. ³Si donc, du vivant de son mari, elle épouse un autre homme, elle sera appelée adul-

tère; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi, en sorte qu'elle n'est plus adultère en devenant la femme d'un autre mari. ⁴Ainsi, mes frères, vous aussi vous êtes morts à la Loi, par le corps de Jésus-Christ, pour que vous soyez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu. ⁵Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions qui engendrent

pourrait en tirer : il nous est permis de vivre à notre guise. Raisonnement : il faut servir ou le péché ou la justice (vers. 16); or le chrétien, affranchi de la servitude du péché, s'est consacré au service de la justice (vers. 17); donc, etc. (vers. 18).

16. *Pour aboutir à la mort spirituelle, en attendant la mort éternelle.*

17. *La règle ou la forme de doctrine, l'Évangile tel que Paul l'enseignait, par opposition aux tendances des judaïsants (voy. l'épître aux Gal.). — Qui vous a été : litt. auquel vous avez été livrés par la grâce de Dieu, par l'Esprit-Saint.*

19. Suivant les uns, ce verset se rapporte à ce qui précède : en parlant ainsi d'esclavage et d'affranchissement, j'emprunte mon langage à la vie commune, à cause de la

faiblesse de votre chair, parce que vous êtes encore des enfants en Jésus-Christ, faibles d'intelligence (comp. I Cor. iii, 1, 19). D'autres le rapportent à ce qui suit : Je ne vous demande rien que de léger et de proportionné à vos forces, aidé de la grâce, c'est de faire pour Dieu ce que vous avez fait pour le péché. Comp. I Cor. x, 13. *A cause de la faiblesse de votre chair, qui s'effraie devant le plus parfait. — L'impureté et l'injustice épuisent l'idée du péché; la première expression le caractérise comme souillure de l'homme, la seconde comme violation de la loi divine.*

20. *Libres, de fait, non en droit, à l'égard de la justice : vous aviez un autre maître, le péché.*

21. Tischendorf ponctue autrement : *Quel*

niam non sumus sub lege, sed sub gratia? Absit. 16. ^dNescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus, cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obediētionis ad justitiam? 17. Gratiā autem Deo quod fuistis servi peccati, obedistis autem ex corde in eam formam doctrinæ, in quam traditi estis. 18. Liberati autem a peccato, servi facti estis justitiæ. 19. Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestræ : sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ, et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem. 20. Cum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ. 21. Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? Nam finis illorum mors est. 22. Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam. 23. Stipendia enim peccati, mors. Gratiā autem Dei, vita æterna, in Christo Jesu Domino nostro.



fruit aviez-vous alors? (un fruit tel que) vous en rougissez maintenant.

23. *Le salaire* strictement dû (grec τὰ ὀφειλόμενα, la solde) que le péché, maître cruel, donne à ses sujets. — *Le don* (gr. τὸ χάρισμα) la récompense que Dieu accorde, etc. S. Paul l'appelle un don gratuit, parce que les mérites mêmes que Dieu récompense sont un fruit de sa grâce.

CHAP. VII.

1. *Qui connaissent la Loi* : cela n'exclut pas les chrétiens d'origine païenne, qui devaient avoir une certaine connaissance de l'ancien Testament. — *La Loi* : Paul a surtout en vue la loi mosaïque.

2. *Liée par la loi*, soit la Loi mosaïque : dans ce cas S. Paul ne tiendrait pas compte de la permission du divorce accordée dans cette législation (Deut. xxiv, 1 sv.) ; soit plutôt la législation matrimoniale primitive, promulguée au paradis (Gen. ii, 24), remise

—*— CAPUT VII. —*—

In similitudinem mulieris cujus vir defunctus est, nos per Christum soluti sumus a lege, qua peccatorum affectus reddebantur vehementiores, ut serviamus Christo in novitate spiritus : occasione autem legis peccatum judicantis, magis se exercuit et crevit peccatum, quamquam lex sancta esset ac spiritualis : imo et nunc adversante carnis fomite allicimur, quantumvis repugnantes, ad ea quæ secundum rationem detestamur, legique sunt contraria.



N ignoratis fratres (scientibus enim legem loquor) quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit? 2. ^aNam quæ sub viro est mulier, vivente viro, alligata est legi : si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est a lege viri. 3. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro : si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est a lege viri : ut non sit adultera si fuerit cum alio viro. 4. Itaque fratres mei et vos mortificati estis legi per corpus Christi : ut sitis alterius, qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo. 5. Cum enim essemus in carne, passiones peccatorum, quæ per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent

^a 1 Cor. 7, 39.

en vigueur par N.-S. (Matth. v, 31 sv. ; xix, 4 sv.), la seule que S. Paul reconnaisse (1 Cor. vii, 10 sv.). Sans être formulée explicitement, l'indissolubilité absolue du mariage est supposée dans toute cette argumentation comme admise de tous, et hors de conteste. — Vulg. : *liée à la loi tant que vit* etc. — *Elle est dégagee*, litt. *elle est anclantie* en tant qu'épouse, et par suite *dégagee de la loi* : construction prégnante.

4. *Par* et en union avec le corps de J.-C. immolé sur la croix. — *Morts à la Loi*, comme la femme dont le mari meurt *est anclantie* comme telle (note du vers. 2). — *Les fruits* de l'union du chrétien avec J.-C., ce sont les bonnes œuvres. — *Pour* la gloire de Dieu.

5. *Dans la chair*, avant notre régénération, sans l'Esprit-Saint (viii, 9). — *Excitées par la Loi* : voyez vers. 7, 8. — *Pour la mort éternelle* (vi, 23) ; la mort est ici personnifiée. Comp. *pour Dieu* au vers. 4.

les péchés, excitées par la Loi, agissaient dans nos membres, de manière à produire des fruits pour la mort. ⁶ Mais maintenant nous avons été dégagés de la Loi, étant morts à la Loi, sous l'autorité de laquelle nous étions tenus, de sorte que nous servons Dieu dans un esprit nouveau, et non selon une lettre surannée.

⁷ Que dirons-nous donc? La Loi est-elle péché? Loin de là! Mais je n'ai connu le péché que par la Loi; par exemple, je n'aurais pas connu la convoitise, si la Loi ne disait: "Tu ne convoiteras point."⁸ Puis le péché, saisissant l'occasion, a fait naître en moi, par le commandement, toutes sortes de convoitises; car, sans la loi, le péché est mort. ⁹ Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais; mais le commandement étant venu, le péché a pris vie, ¹⁰ et moi, je suis mort. Ainsi le commandement qui devait conduire à la vie, s'est trouvé pour moi conduire à la mort. ¹¹ Car le péché, saisissant l'occasion, m'a séduit par le commandement, et par lui m'a donné la mort. ¹² Ainsi donc la Loi est sainte, et le commandement est

saint, juste et bon. ¹³ Une chose bonne a donc été pour moi une cause de mort? Loin de là! Mais c'est le péché qui m'a donné la mort, afin de se montrer péché en me donnant la mort par le moyen d'une chose bonne, et de se développer à l'excès comme péché par le moyen du commandement.

¹⁴ Nous savons, en effet, que la Loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. ¹⁵ Car je ne sais pas ce que je fais: je ne fais pas ce que je veux, et je fais ce que je hais. ¹⁶ Or, si je fais ce que je ne voudrais pas, je reconnais par là que la Loi est bonne. ¹⁷ Mais alors ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi. ¹⁸ Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire, dans ma chair; le vouloir est à ma portée, mais non le pouvoir de l'accomplir. ¹⁹ Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. ²⁰ Or, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi. ²¹ Je trouve donc cette loi en moi: quand je veux faire le bien, le mal est

6. *Dégagés de la Loi*: c'est le même mot qu'au verset 2. Vulgate, *nous avons été délivrés de la Loi* (produisant des fruits) de mort, sous laquelle, etc. — *Un esprit nouveau*, créé en nous par l'Esprit-Saint, dans la communion d'une foi vivante avec Jésus ressuscité. — *Selon une lettre surannée*, dans l'état du vieil homme, sous le règne de la Loi, simple lettre sans vie, formule dure et froide, sans efficacité intérieure. Comp. II Cor. iii, 6 sv.

S. Paul explique ensuite (7-25) le véritable rapport de la loi mosaïque avec l'humanité. En elle-même, la Loi est sainte, mais elle fait connaître le péché, elle irrite les mauvais penchants, et l'homme déchu, entraîné par sa faiblesse, tombe dans la prévarication. Ce résultat immédiat a pourtant sa place dans le plan divin du salut. En révélant à la conscience humaine sa misère, la Loi excitait en elle le désir de la délivrance, et préparait ainsi l'humanité à recevoir "l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde."

L'Apôtre, qui a fait dans sa vie antérieure l'expérience de ces vérités, parle à la première personne, mais c'est l'homme en

général qu'il décrit, l'homme tel que l'a fait sa naissance naturelle, l'homme sans J.-C. et privé de la grâce sanctifiante (vers. 24 et 25). Non pas que le chrétien, régénéré par la foi et le baptême, ne connaisse pas les combats de la vertu, la lutte entre la nature et la grâce. S. Paul la décrit *Gal. v, 17*; (comp. *Imitation de J.-C.* III, ch. 54), mais il ne s'en occupe pas ici. D'ailleurs, le chrétien combat dans des conditions tout autres, puisqu'il a l'assistance de l'Esprit-Saint. Voy. le chap. viii.

7. *La Loi mosaïque* et par extension la loi naturelle, *est-elle péché*, quelque chose de moralement mauvais en soi. — *Communi le péché*, τὴν ἁμαρτίαν avec l'article: le péché d'origine en tant qu'il se manifeste par la concupiscence. Sans la loi je ne savais pas que la concupiscence intérieure, les pensées et les désirs qui ne passent point jusqu'à l'action, fussent des péchés. — Comp. *Exod. xx, 17*: *Deut. v, 18*.

8. *Le péché*, la puissance mauvaise qui habite en nous et incline à l'acte du péché. — *Par le commandement*; d'autres, *ayant pris occasion du commandement*. — *Le péché est mort*, il demeure inerte, n'ayant pas l'oc-

morti : 6. nunc autem soluti sumus a lege mortis, in qua detinebamur, ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ.

7. Quid ergo dicemus? lex peccatum est? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem : nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : ^b Non concupisces. 8. Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuumerat. 9. Ego autem vivebam sine lege aliquando. Sed cum venisset mandatum, peccatum revixit. 10. Ego autem mortuus sum : et inventum est mihi mandatum, quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem. 11. Nam peccatum occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit. 12. ^c Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum. 13. Quod ergo bonum est, mihi fa-

ctum est mors? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est mihi mortem : ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.

14. Scimus enim quia lex spiritualis est : ego autem carnalis sum venundatus sub peccato. 15. Quod enim operor, non intelligo : non enim quod volo bonum, hoc ago : sed quod odi malum, illud facio. 16. Si autem quod nolo, illud facio : consentio legi, quoniam bona est. 17. Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum. 18. Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum. Nam velle, adjacet mihi : perficere autem bonum, non invenio. 19. Non enim quod volo bonum, hoc facio : sed quod nolo malum, hoc ago. 20. Si autem quod nolo, illud facio : jam non ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum. 21. Invenio

casione, c.-à-d. sa force de tentation et de révolte. — C'est dans un sens analogue que la foi qui n'agit point par la charité est une *foi morte* (Jacq. ii, 17. 20. 26).

9. *Autrefois*, avant l'éveil de ma raison. — *Je vivais*, dans le sens moral, je menais la vie candide et innocente de l'enfant qui n'est pas encore initié aux combats de la vertu. L'Apôtre n'a pas à s'occuper ici expressément du péché originel, dont tout le contexte, d'ailleurs, suppose l'existence; car ce principe mauvais, ce *péché endormi*, ne saurait venir d'une autre source. — *A pris*, ou *repris vie*, étant auparavant comme mort.

10. *Je suis mort*, dans le sens moral : le principe mauvais, en me faisant tomber dans le péché actuel, m'a mis sous le coup de la mort éternelle. — *Me conduire à la vie*, Léov. xviii, 5; Ezéch. xx, 11. Comp. Matth. xix, 17; Gal. iii, 12.

12. *La Loi est sainte*, puisqu'elle va chercher et dévoiler le péché jusque dans les replis les plus cachés du cœur de l'homme.

13. *C'est le péché*, ἡ ἀνομία, la concupiscentie mauvaise, effet et signe du péché originel ... *afin de se montrer péché* (ἀνομία sans article) c.-à-d. opposée à la Loi de Dieu. — *Par le commandement*, bon en lui-même, que le péché a fait servir, non au bien, mais au mal et à la mort. Il entrait dans les desseins de Dieu (*afin de*) que la profondeur de la corruption humaine fût

ainsi révélée à toute conscience (voy. plus haut, après la note du vers. 6).

14. *Spirituelle*, (gr. πνευματικός) par opposition à *charnelle*; elle vient de Dieu. Dictée par le S. Esprit, elle prescrit et enseigne la pratique des vertus. — *Charnel*, rempli des basses inclinations dont la chair est le siège. — *Vendu*, comme un esclave, constitué sous la puissance du *péché*.

15. *Je ne sais pas...*, comme l'esclave, pur instrument qui ne se rend pas compte de la nature et du but de ses actes : ainsi l'homme sous le péché est entraîné et trompé par ses appétits déréglés. — *Je ne fais pas* : il s'agit de l'homme inférieur, animal, du vieil homme tout entier, laissé à ses seules forces. Voy. ch. vi, not. 6 Comp. plus bas, not. 22. — *Le bien que je veux*, d'une volonté faible et imparfaite : il s'agit de l'homme supérieur, appelé plus loin *intérieur* (vers. 22), *raisonnable* (vers. 23).

18. *Le bien*, opposé au *péché*, renferme le vouloir et le fait moral. — *Le vouloir* : il s'agit d'une volonté faible, ayant son principe dans l'amour naturel du bien, qui n'est pas éteint dans l'homme tombé : ce qui ne contredit pas *Phil.* ii, 13, où il s'agit d'une volonté efficace, produisant des actes utiles au salut.

21. *Cette loi* non pas, comme l'ont pensé quelques commentateurs, la loi mosaïque; mais la loi dans le sens d'un état moral, d'une manière constante d'être et d'agir.

près de moi. ²² Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur; ²³ mais je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de ma raison, et qui me rend captif de la loi du péché qui est dans mes membres. ²⁴ Malheureux que je

suis! Qui me délivrera de ce corps de mort? ²⁵ Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur! Ainsi donc moi-même, par l'esprit, je suis l'esclave de la loi de Dieu, et par la chair, l'esclave de la loi du péché.

4° — CHAP. VIII. — Quatrième fruit de la justification. Heureux état du chrétien justifié. Plus aucun sujet de condamnation [vers. 1—4]. Sanctification efficace par le Saint-Esprit [5—11]. Adoption filiale de la part de Dieu et droit à l'héritage céleste [12—18]. Quatre raisons d'espérer fermement cette gloire future : l'attente de la création [19—22], le désir des fidèles [23—25], la prière du Saint-Esprit en nous [26—27], l'amour de Dieu pour ses élus [28—39].

Ch. VIII.

L n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, [qui ne marchent pas selon la chair]. ² En effet, la loi de l'Esprit de la vie m'a affranchi en Jésus-Christ de la loi du péché et de la mort. ³ Car, ce qui était impossible à la Loi parce qu'elle était sans force à cause de la chair, Dieu l'a fait : en envoyant, pour le péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, il a condamné le péché dans la chair, afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit.

⁵ Ceux, en effet, qui vivent selon la chair, s'affectionnent aux choses de la chair; mais ceux qui vivent selon l'Esprit, s'affectionnent aux choses de l'Esprit. ⁶ Et les affections de la chair, c'est la mort, tandis que les affections de l'Esprit, c'est la vie et la paix : ⁷ parce les affections de la chair sont inimitié contre Dieu, car elles ne se soumettent pas à la loi divine, et elles ne le peuvent même pas. ⁸ Or ceux qui vivent dans la chair ne sauraient plaire à Dieu. ⁹ Pour vous, vous ne vivez point dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en

22. *A la loi mosaïque.* — L'homme intérieur, non pas l'homme régénéré, que Paul appelle l'homme nouveau (Eph. ii, 10; iv, 24), ou spirituel (Comp. Rom. viii, 9 sv.), parce qu'il est transformé et conduit par l'Esprit-Saint qui est en lui, mais simplement l'homme dans sa partie la plus noble, l'homme raisonnable (mens, vers. 23), par opposition à l'homme extérieur, à la chair. Ainsi dans l'homme naturel et déchu, il y a deux puissances qui le poussent à l'action, l'une au bien, l'autre au mal. L'homme régénéré, le chrétien, a reçu avec le baptême un troisième principe, l'Esprit-Saint, élément de vie supérieure qui l'aide à triompher de la chair et à vivre de la vie de J.-C.

23. *Une autre loi*, litt. *une loi d'une autre sorte*, la loi du péché. — *Captif* : l'expression employée se dit d'un soldat pris à la guerre et réduit en esclavage.

24. *De ce corps de mort*; litt. *du corps de cette mort* (comp. corps du péché ch. vi, 6).

Sens : qui me délivrera de la loi du péché qui est dans mes membres, de telle sorte que mon corps, ma chair, ne soit plus le siège de la puissance victorieuse du péché, et par suite de la mort (de cette mort honteuse!) spirituelle ou éternelle. L'idée de délivrance par la mort physique est étrangère au contexte; sinon, S. Paul aurait dit : *Quand serai-je délivré?* et non : *Qui me délivrera?*

25. Au lieu d'exprimer la réponse d'une manière directe (Vulgate : *C'est la grâce de Dieu par J.-C. Notre-Seigneur*), S. Paul laisse échapper de son cœur ému un cri de reconnaissance : *Grâces*, etc. Puis il résume, sous la forme d'une conclusion, ce qu'il vient d'enseigner (vers. 14-24). — *Moi-même*, moi seul, l'homme naturel, sans le secours de J.-C. — *Par l'esprit*. (τοῦ μέν νοῦ) l'homme intérieur par opposition à la chair.



igitur legem, volenti mihi facere bonum, quoniam mihi malum adjacet: 22. condelector enim legi Dei secundum interiorem hominem: 23. video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis. 24. Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? 25. Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei: carne autem legi peccati.

—*— CAPUT VIII. —*—

Concludit Christo per baptismum insitos ab omni damnatione esse liberos, qui non carnem sectantur, sed spiritum quem acceperunt; spiritum, inquam, adoptionis, qui Dei filios ac futuræ gloriæ cum Christo cohæredes efficit: ad cuius gloriæ revelationem non solum universa adspirat creatura, vanitati interim subjecta; sed et hi qui spiritus acceperunt primitias, illam certa spe exspectant, Spiritu eos roborante, et quid orandum sit instruente. Declarat etiam incomparabilem Dei erga suos exhibitam in Christo caritatem, asserens nihil posse eos a caritate Dei separare quæ est in Christo Jesu.

CHAP. VIII.

1. *Maintenant* indique l'état du nouvel homme régénéré en J.-C. — *Aucune condamnation* à la mort éternelle. — *Qui sont en J.-C.*, rameaux de la vraie Vigne, vivant de sa sève et de sa vie. Comp. vi, 3; Gal. iii, 27. — *Qui ne marchent pas...* ces mots manquent dans les meilleurs manuscrits. Empruntés au v. 4, il peuvent être regardés ici comme une simple glose.

2. *La loi de l'Esprit*, etc., la puissance, le règne du Saint-Esprit vivant dans l'âme du chrétien et lui communiquant la véritable vie (II Cor. iii, 6), *m'a affranchi*, a rendu sans force la loi, la puissance du péché; elle m'aide à triompher de cette tyrannie. — *En J.-C.*: il faut être uni à J.-C. par la foi et l'amour pour avoir part à cette délivrance.

3. *A cause de la chair*, des penchants mauvais qui se révoltaient contre elle. — *En envoyant*, litt. *ayant envoyé*, par la mission de son propre fils. Comp. Jean, iii, 16. *Dans une chair*, etc., revêtu de la nature humaine, d'une nature semblable à celle à laquelle le péché est attaché. — *Pour le péché*, au sujet du péché, aussi bien pour l'expier que pour briser sa domination. — *Il a condamné le*



IHL ergo nunc damnationis est iis, qui sunt in Christo Jesu: qui non secundum carnem ambulat. 2. Lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis. 3. ^a Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem: Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne, 4. ut justificatio legis impleretur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

5. Qui enim secundum carnem sunt: quæ carnis sunt, sapiunt: qui vero secundum spiritum sunt: quæ sunt spiritus, sentiunt. 6. Nam prudentia carnis, mors est: prudentia autem spiritus, vita et pax. 7. ^b Quoniam sapientia carnis inimica est Deo: legi enim Dei non est subjecta: nec enim potest. 8. Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt. 9. Vos autem in carne non estis, sed in spiritu: si tamen spiritus Dei habitat in vobis. Si quis

^a Act. 13. 38.

^b I Cor. 2. 14.

péché (comp. v, 12), renversé et détruit son empire. — *Dans la chair*, la nôtre, où à la place de la puissance du péché, réside celle du Saint-Esprit. Ou mieux: dans la chair innocente de J.-C. immolée sur la croix: en elle fut brisé l'empire du péché, et par suite, en la chair de tous ceux qui sont régénérés en J. C.

4. *La justice de la loi* de Dieu; litt. *le droit de la loi*, ce qu'elle a le droit d'exiger, de commander. — *En nous*: l'accomplissement de la loi est moins notre œuvre que celle de la grâce divine. — *Selon* les impulsions de la chair.

5. Les hommes *charnels*, en qui dominent les appétits inférieurs, et les hommes *spirituels*, en qui règne l'Esprit de Dieu, affectionnent et poursuivent ce qui est conforme à leur nature respective. Voy. Gal. v, 15 sv.

6. *Les affections de la chair*, dans le sens actif, sa tendance, l'effort auquel elle se livre, aboutit à la mort spirituelle.

7. *Ne le peuvent pas*, comme telles et de leur nature.

8. *Plaire à Dieu*: litote. Ils sont condamnés par Dieu.

9. *Pour vous*, chrétiens de Rome, la chair n'est pas l'élément de votre vie. — *Si du*

vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas. ¹⁰Mais si le Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie à cause de la justice. ¹¹Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous.

¹²Ainsi donc, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair pour vivre selon la chair. ¹³Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si, par l'Esprit, vous faites mourir les œuvres du corps, vous vivrez; ¹⁴car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. ¹⁵En effet, vous n'avez point

reçu un Esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, en qui nous crions : Abba! Père! ¹⁶Cet Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. ¹⁷Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, pour être glorifiés avec lui. ¹⁸Car j'estime que les souffrances du temps présent sont sans proportion avec la gloire à venir qui sera manifestée en nous.

¹⁹Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la manifestation des enfants de Dieu. ²⁰La création, en effet, a été assujettie à la vanité, — non de son gré; mais par la volonté de celui qui l'y a soumise, — avec l'es-

moins, vous n'avez pas chassé l'Esprit-Saint de votre âme par le péché mortel.

^{10.} *Si le Christ est en vous* par son Esprit, qui est l'Esprit-Saint, votre corps, il est vrai, est soumis à la mort, qu'il a encourue par suite du péché originel, mais votre esprit est vie, est vivant, parce qu'il a en lui le Christ, qui est lui-même la vie, et son Esprit.

^{11.} *Si l'Esprit du Père qui, etc.* Jésus, comme Dieu, est sorti du tombeau par sa propre vertu (Jean, x, 18); comme homme, sa résurrection est l'œuvre du Père, auquel on attribue les œuvres de puissance. — *À cause de l'Esprit-Saint*, dont l'habitation dans notre âme communique au corps lui-même un principe d'immortalité. Une autre leçon porte, *par son Esprit*, non plus seulement principe, mais cause immédiate de notre résurrection.

^{12.} *La chair* est représentée sous l'image d'un maître ou d'un créancier, à qui on serait redevable d'un service ou d'une dette.

^{13.} *Vous mourrez* de la mort éternelle. — *Par l'Esprit*, sous l'inspiration et avec les forces de la grâce. — *Vous faites mourir*, vous tuez à leur naissance et empêchez ainsi d'arriver à leur accomplissement les œuvres du corps (comp. Gal. v, 16 sv), que le corps, conformément à la "loi du péché qui est dans les membres" (vii, 23), veut effécluer.

^{14.} *Ceux qui sont conduits* c.-à-d. se laissent conduire par l'Esprit de Dieu, qui doit être maître de notre vie, comme le pilote du vaisseau qu'il gouverne, ceux-là et eux seuls montrent qu'ils sont fils de Dieu, comme frères de J.-C. et vivant de sa vie, laquelle nous est communiquée par l'Esprit-Saint.

^{15.} *Dans la crainte* propre aux serviteurs et qui caractérisait l'état du peuple de Dieu

sous la Loi. Cette Loi était en effet une loi de servitude ¹⁰ parce que par elle-même, elle n'invitait à son observation que par le motif de la crainte des peines et par l'attrait des récompenses temporelles (*Hébr.* viii, 6; ix, 15); ²⁰ par elle-même elle n'excluait pas toute servilité de cette crainte qu'elle inspirait; car elle n'avait pas par elle-même la vertu de conférer la grâce intérieure (*Rom.* ix, 3; *Gal.* iii, 12, 21), et ne pouvait par conséquent promouvoir la justice intérieure, mais bornait son efficacité à la justice extérieure et légale, la justice des œuvres (*Rom.* iii, 20 sv; *Gal.* iii, 2, 5, 10 sv.). — La loi nouvelle au contraire est une loi de charité (*1^{re} Tim.* i, 7) propre aux fils. Elle porte à l'observation de ses préceptes, moins par le motif de la crainte que par les motifs plus élevés de la charité; et quant aux motifs inférieurs, elle en exclut par son efficacité propre, tout caractère servile. — *Un Esprit d'adoption*, l'Esprit-Saint donné aux fils adoptifs (*Gal.* iv, 6), comme sceau de leur adoption et comme gage de l'héritage céleste (*Eph.* i, 13 sv.). L'adoption elle-même est constituée par le don créé de la grâce, inséparable de la charité que Dieu répand au cœur des fidèles par son Esprit-Saint (*Rom.* v, 5) et de l'habitation mystérieuse de ce divin Esprit lui-même en nous (*1^{re} Cor.* vi, 19; *Comp. Jean.* xiv, 16). — *En qui* : animés et mis par la piété filiale dont il est en nous l'auteur et l'inspirateur, nous criions d'un élan spontané du cœur : père. A cette confiance même nous reconnaissons que c'est cet Esprit qui habite en nous et que nous sommes en effet des fils d'adoption. — *Abba! Père!* Le premier de

autem Spiritum Christi non habet : hic non est ejus. 10. Si autem Christus in vobis est : corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem. 11. Quod si Spiritus ejus, qui suscitavit Jesum a mortuis, habitat in vobis : qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.

12. Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus. 13. Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini : si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis. 14. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii

Dei. 15. ^a Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum ^e adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba (Pater). 16. Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus filii Dei. 17. Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi : si tamen compatimur, ut et conglorificemur. 18. Existimo enim quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.

19. Nam expectatio creaturæ, revelationem filiorum Dei expectat. 20. Vanitati enim creatura subiecta est non volens, sed propter

^a 2 Tim. 1,

7-

^e Gal. 4, 5.

ces deux mots appartient au dialecte araméen (*ab*, en hébreu) ; il est probable qu'il passa des prières juives dans les prières chrétiennes ; le second est la traduction du premier. Etant les fils de Dieu par adoption, nous avons J.-C. pour frère : *Jean* xx, 17 ; *Matth.* xxviii, 10 ; *Hébr.* ii, 11.

16. *Le Saint-Esprit*, considéré non plus seulement dans ses dons, mais dans sa personne, joint son témoignage à celui de l'esprit du chrétien. Il se rencontre, en effet, dans la vie chrétienne, des moments où le fidèle, élevé au-dessus de lui-même, se sent plus près de Dieu et fortement attiré vers lui, comme un enfant vers son père, où Dieu est sa joie intime. Ce sont là des moments de la grâce ; c'est l'Esprit-Saint qui opère en nous cette élévation morale, qui excite ce mouvement d'amour et nous rend ainsi un témoignage immédiat de notre amitié avec Dieu et de notre filiation divine. " Mais, ajoute Möhler, ce témoignage est d'une nature si délicate, il requiert une attention si subtile, que le fidèle, dans le sentiment de sa misère et de sa fragilité, ne l'accueille qu'avec timidité et ose à peine s'abandonner à lui. C'est une sainte joie qui se cache à elle-même et veut rester pour elle-même un mystère, et plus le fidèle se tient dans les hauteurs, plus il est humble, moins il osera, sans une révélation spéciale et extraordinaire (Conc. de Trente, *Sess.* vi, chap. 9), se glorifier d'une certitude si peu en rapport avec l'incertitude et la fragilité de toutes les choses d'ici-bas." Comp. *1 Cor.* iv, 4 et *1er.* xvii, 9.

17. Revenant à l'affirmation du verset 14 qu'il a prouvé dans les vers. 14 et 16, S. Paul conclut à peu près comme il l'avait fait dans *Gal.* iv, 7, mais avec plus de préci-

sion, d'après l'analogie du droit romain, de l'adoption à l'héritage. — *Héritiers* des biens propres à Dieu notre père adoptif, de sa vie (comp. v. 13) et de sa gloire (comp. v. 18). Mais pour entrer en jouissance de cet héritage il nous faut souffrir avec le Christ, l'héritier naturel, qui lui-même a dû mériter par ses humiliations et sa mort volontaire, d'être glorifié et élevé comme homme à la droite de Dieu (*Luc.* xxiv, 26 ; *Phil.* ii, 5-11).

18. *Festime* : litote, pour : il est hors de doute (comp. iii, 28). — *La gloire à venir*, cachée maintenant dans le ciel (*Col.* iii, 3 et 4 ; *1 Pier.* i, 4), sera manifestée lorsque le royaume messianique sera inauguré dans toute sa splendeur par le second avènement de J.-C. et la résurrection des morts. — *En nous* ; litt. pour nous.

19. *La création*, la nature physique elle-même, blessée par le péché. Avec un ardent désir. La Vulg. assez faiblement : est dans l'attente. Voy. des prosopopées semblables *Deut.* iv, 24 ; *Ps.* xviii (17), 2 ; lxxvii, 17, etc. *Is.* ii, 1 ; xix, 8 ; lv, 12 ; *Ezéch.* xxxi, 15 ; *Hab.* ii, 11 ; *Bar.* iii, 34, al. Déjà, dans l'ancien Testament, les prophètes font entendre que, lorsque sera venu le règne complet du Messie, vainqueur du péché, toute la nature sera en même temps ennoblie et glorifiée (*Is.* lxx, 17). Cette idée encore obscure devient dans les rabbins postérieurs un dogme entièrement fixé. Comp. *Apoc.* xxi et *11 Pier.* iii, 10 sv.

20. *Assujettie*, comme une esclave, à la vanité, à la corruption (vers. 21), la nature est le théâtre de changements et d'altérations incessantes ; dans tout être vivant, il y a une lutte instinctive, violente et douloureuse contre la destruction. — Mieux avec d'autres : les créatures sont assujetties à la

pérance ²¹qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté glorieuse des enfants de Dieu. ²²Carnous savons que, jusqu'à ce jour, la création tout entière gémit et souffre les douleurs de l'enfantement.

²³Et ce n'est pas elle seulement; nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption [des enfants de Dieu], la rédemption de notre corps.

²⁴Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or, voir ce qu'on espère, ce n'est plus espérer : car ce qu'on voit pourquoi l'espérer encore?

²⁵Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience.

²⁶De même aussi l'Esprit vient en aide à notre faiblesse, car nous ne savons pas ce que nous devons, selon nos besoins, demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même prie pour

nous par des gémissements ineffables; ²⁷et celui qui sonde les cœurs connaît quels sont les désirs de l'Esprit; *il sait* qu'il prie selon Dieu pour des saints.

²⁸Nous savons d'ailleurs que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son *éternel* dessein. ²⁹Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier-né d'un grand nombre de frères. ³⁰Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

³¹Que dirons-nous donc après cela? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? ³²Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré à la mort pour nous tous, comment avec lui ne nous donnera-t-il pas toutes

vanité, aux vaines fantaisies et aux passions dépravées de l'homme pécheur, contraintes de servir à ses viles satisfactions et à ses vices, au lieu d'atteindre la fin pour laquelle Dieu les avait faites, c.-à-d. le glorifier par l'entremise de l'homme. Comp. *Eph.* iv, 17. D'après le texte, l'état de souffrance dans lequel se trouve actuellement la création ne lui est pas naturel; il est la suite d'un décret spécial de Dieu et conditionné par le péché. Comp. *Gen.* iii, 17.

21. La *corruption*, la dépravation à la fois morale et physique introduite dans le monde par le péché (comp. II *Pier.* i, 4; ii, 12. 19), qui contrariant l'inclination naturelle des créatures, et les soumettant à la domination du démon est pour elles une odieuse servitude (*Act.* iii, 21), dont elles aspirent à être affranchies.

22. Comme la mère, dans les douleurs de l'enfantement, travaille pour arracher son enfant à la mort et le produire à la vie, ainsi la nature lutte sous les étreintes de la mort, afin de mettre au jour la création nouvelle, glorieuse, qui doit sortir d'elle un jour. Mais la glorification à laquelle elle aspire ne peut se réaliser avant que la régénération corporelle de l'homme, commencée au baptême, poursuivie par la pratique des vertus, l'usage de la sainte communion, etc., ne soit achevée dans la résurrection glorieuse. Comp. I *Cor.* xv, 32 sv. Ce sera pour le corps du chrétien et pour la nature

entière, le jour de la délivrance, de l'enfantement à la gloire. S. Jean Chrysostome : " Non seulement toi, mais ce qui t'est de beaucoup inférieur, ce qui est privé de raison et de conscience, aura part aux biens qui te sont réservés. La création entière marchera d'un pas égal, lors de la glorification de ton corps, semblable à la nourrice d'un fils de prince, qui jouit de ses biens et de sa gloire, lorsqu'il monte sur son trône. Vois comme l'homme est toujours en tête de toutes choses, parce que toutes choses sont faites pour lui! Voici comment S. Paul console les combattants, par la grandeur et la certitude de leur espérance! Si la création elle-même, qui est faite pour toi, a un tel avenir, quelle ne doit pas être ton espérance!"

23. *Nous aussi*, les chrétiens en général. — Les *prémices de l'Esprit-Saint*, ses premiers dons, savoir la grâce de la justification; mais ce ne sont là que des *prémices*, et comme une faible partie des bienfaits messianiques, si on les compare à la pleine effusion de l'Esprit-Saint qui aura lieu à la fin des temps, au jour de la résurrection. Comp. II *Cor.* i, 22. D'autres : Nous qui *avons dans le Saint-Esprit* habitant en nous les *prémices* de notre glorification future. Comp. *Eph.* i, 14. — *En nous-mêmes*, au fond de notre âme, en silence, sans exhiler de plaintes au dehors, assurés que nous sommes d'obtenir un jour ce que nous atten-

eum, qui subjecit eam in spe :
21. quia et ipsa creatura libera-
bitur a servitute corruptionis in
libertatem gloriæ filiorum Dei.
22. Scimus enim quod omnis crea-
tura ingemiscit, et parturit usque
adhuc.

23. Non solum autem illa, sed
et nos ipsi primitias spiritus ha-
bentes : ^{Luc. 21,} et ipsi intra nos gemimus
adoptionem filiorum Dei exspe-
ctantes, redemptionem corporis no-
stri. 24. Spe enim salvi facti sumus.
Spes autem, quæ videtur, non est
spes : nam quod videt quis, quid
sperat? 25. Si autem quod non vi-
demus, speramus : per patientiam
expectamus.

26. Similiter autem et Spiritus
adjuvat infirmitatem nostram : nam
quid oremus, sicut oportet, nesci-
mus : sed ipse Spiritus postulat

pro nobis gemitibus inenarrabili-
bus. 27. Qui autem scrutatur cor-
da, scit quid desideret Spiritus :
quia secundum Deum postulat pro
sanctis.

28. Scimus autem quoniam dili-
gentibus Deum omnia cooperantur
in bonum, iis, qui secundum propo-
situm vocati sunt sancti. 29. Nam
quos præscivit, et prædestinavit
conformes fieri imaginis Filii sui, ut
sit ipse primogenitus in multis fra-
tribus. 30. Quos autem prædesti-
navit, hos et vocavit : et quos voca-
vit, hos et justificavit : quos autem
justificavit, illos et glorificavit.

31. Quid ergo dicemus ad hæc?
si Deus pro nobis, quis contra nos?

32. Qui etiam proprio Filio suo
non pepercit, ^{Joan. 3,} sed pro nobis omni-
bus tradidit illum : quomodo non
etiam cum illo omnia nobis dona-

^{16,} 4

dons. — *L'adoption*, avec toutes ses consé-
quences pour l'âme et pour le corps ; *la ré-
demption de notre corps*, sa pleine délivrance
du péché et de la mort, sa glorification.
Comp. I Cor. xv, 51 sv.

24. *En espérance*: la réalisation est encore
incomplète.

25. Pensée : l'espérance de ce qu'on
ne voit pas, n'est pas sans fruit ; elle pro-
duit la patience et la fermeté dans les
épreuves.

26. *De même aussi* : se lie avec les vers.
22 et 23 : les gémissements du Saint-Esprit
en nous attestent eux aussi la certitude de
notre gloire future. — *Nous ne savons pas* :
nous le savons d'une manière générale
(Matth. vi, 9 sv.), mais non dans le dé-
tail. — *Prie*, dans nos cœurs, *pour nous*,
il nous porte à prier ; il nous inspire des
désirs ardents pour les vrais biens, et sans
parler lui-même, il forme en nous des pri-
ères que Dieu ne manque jamais d'exaucer,
parce que animées de son amour, elles sont
conformes à sa sainte volonté. — *Ineffables*,
inexprimables, non seulement par la parole
extérieure, mais même par la parole inté-
rieure, à raison surtout de leur objet qui est
ineffable.

28. *Toutes choses* : donc aussi les épreu-
ves et les combats de tout genre que les
chrétiens ont à supporter. — *Au bien*, en
général, mais surtout au bien suprême, le
salut. — *Qui aiment Dieu*, périphrase qui
désigne les fidèles. — *Selon son dessein*, ou
décret, par lequel Dieu a résolu de toute

éternité, par pure miséricorde, de donner
à ses élus par les mérites de Jésus-Christ
(II Tim. i, 9) la grâce de la justification et
la gloire qui en est le couronnement.

29-30. S. Paul analyse le décret divin re-
latif au salut des hommes, et le décompose
en plusieurs actes ou moments successifs,
savoir la *prescience*, ou la connaissance éter-
nelle que Dieu a des élus ; la *prédestination*,
par laquelle il les destine à être associés
à son Fils glorifié ; la *vocation*, par laquelle
il les appelle à la foi ; la *justification*, par
laquelle il leur confère la grâce sanctifiante ;
enfin la *glorification*, qui appartient encore
à l'avenir, mais que l'Apôtre désigne aussi
par un verbe au passé, parce qu'il considère
tous ses actes au point de vue de Dieu. Les
deux premiers actes sont éternels et immu-
nents en Dieu ; ils ont pour principe et pour
cause sa pure bonté ; les trois autres, réali-
sés dans le temps, sont liés à la coopération
libre, mais certaine, des prédestinés.

31. *Après cela*, ou *à ce propos*, relative-
ment à ces choses. S. Paul tire la conclu-
sion de ce qui précède avec un élan de foi
et une éloquence incomparable. Pensée :
le chrétien n'a donc rien à craindre, mais
tout à espérer, son salut éternel reposant
sur le fondement inébranlable de l'amour
de Dieu et de J.-C. — *Pour nous* : il parle
au nom des élus. Comp. Jean, x, 28.

32. *Toutes les choses* qu'il a résolu de nous
donner pour nous aider à atteindre la fin
pour laquelle il a livré à la mort son propre
Fils. Comp. v, 6 sv.

choses? ³³Qui accusera des élus de Dieu? C'est Dieu qui justifie! ³⁴Qui les condamnera? Le Christ est mort; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, il intercède pour nous! ³⁵Qui nous séparera de l'amour du Christ? *Sera-ce* la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée? ³⁶Selon qu'il est écrit: "A cause de toi, tout le jour nous sommes livrés à la mort, et on nous re-

garde comme des brebis destinées à la boucherie." ³⁷Mais dans toutes ces épreuves nous sommes plus que vainqueurs, par celui qui nous a aimés. ³⁸Car j'ai l'assurance que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni les puissances, ³⁹ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

TROISIÈME SECTION. — La situation du Judaïsme et du Paganisme vis-à-vis de la justice par la foi [IX, 1—XI, 36].

1° — CHAP. IX, 1—29. — Exorde [vers. 1—5]. La participation au salut promis n'est pas attachée à la descendance selon la chair, mais dépend du choix gratuit de Dieu [6—13], qui peut, sans être injuste, préférer qui il veut [14—24]. L'heure du salut devancée pour les Gentils par suite de l'endurcissement d'Israël [25—29].

Ch. IX.

E dis la vérité dans le Christ, je ne mens point, ma conscience m'en rend témoignage par l'Esprit-Saint: ²j'éprouve une grande tristesse et j'ai au cœur une douleur inessante. ³Car je souhaiterais d'être moi-même anathème, loin

du Christ, pour mes frères, mes parents selon la chair, ⁴qui sont Israélites, à qui appartient l'adoption, et la gloire, et les alliances, et la Loi, et le culte, et les promesses, ⁵et les patriarches, et de qui est issu le Christ selon la chair, lequel

^{33.} *Des hommes élus de Dieu, prédestinés à la foi et à la grâce du christianisme.*

^{34.} *Mort*, pour anéantir la sentence de condamnation prononcée contre eux. — *Ressuscité*, pour les associer à sa vie nouvelle. De la même source ne peut jaillir la condamnation et le salut; de la même bouche ne peut sortir l'intercession et la sentence de mort!

Les vers. 33-34 pourraient être ponctués ainsi: *Qui accusera des élus de Dieu! Sera-ce Dieu, qui les justifie? Qui les condamnera? Sera-ce le Christ qui est mort*, etc.

^{35.} *L'amour du Christ* désigne tout d'abord l'amour de J.-C. pour nous, mais en tant que reçu dans la conscience du fidèle, où il allume un amour réciproque.

^{36.} *Écrit*, Ps. xlv (43), 23, cité d'après les Septante. Dans le sens historique, ce passage dépeint la détresse d'Israël soit au temps de persécution d'Antiochus Epiphane, ou pendant la captivité de Babylone; soit plutôt sous le règne de David à l'occasion d'une invasion des Edomites qui désolèrent le pays (11 Sam. viii, 13 sv. Comp. 1 Rois, xi,

15); dans ce cas le Psaume serait dû aux fils de Coré. S. Paul le cite ou bien comme prophétie, ou bien comme simple image des persécutions que les premiers chrétiens avaient à souffrir. — *Tout le jour* la mort frappe tantôt l'un, tantôt l'autre.

^{37.} *Plus que vainqueurs*, expression qui respire la fierté du triomphe. — *Par celui, J.-C.* — *Nous a aimés*, désigne l'acte d'amour par excellence, le sacrifice de J.-C. sur la croix.

^{38-39.} Pensée: aucune puissance, quelle qu'elle soit, quelle que puisse la concevoir notre imagination, ne pourra faire que Dieu abandonne les justifiés, — si eux-mêmes ne l'abandonnent les premiers.

La mort, la vie, les deux états le plus généraux où l'homme peut se trouver. Comp. xiv, 5. "Soit que nous mourions, soit que nous vivions, nous sommes au Seigneur".

— *Les anges*: d'après plusieurs, les mauvais anges. Si l'on entend l'expression des bons anges, S. Paul énonce ici une pure hypothèse. Comp. Gal. i, 18. — *Choses présentes... à venir*: tout ce qui est compris

vit? 33. Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat, 34. quis est qui condemnet? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis. 35. Quis ergo nos separabit a caritate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius? 36. (Sicut scriptum est : "Quia propter te mortificamur tota die : æstimati sumus sicut oves occisionis). 37. Sed in his omnibus superamus propter eum, qui dilexit nos. 38. Certus sum enim quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo, 39. neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a caritate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro.



dans le domaine du temps, sans qu'on puisse préciser davantage.

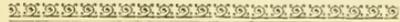
39. *Hauteur... profondeur*, tout ce qui est renfermé dans les dimensions de l'espace. — *De l'amour* que Dieu nous a témoigné en ou par J.-C.

CHAP. IX.

1. Le contraste entre l'heureux état de l'homme justifié et le malheur d'Israël endurci et réprouvé, émeut l'âme de S. Paul et en fait déborder cet épanchement douloureux de son amour pour son peuple.

La vérité dans le Christ, qui ne ment point, et auquel je suis uni comme un membre à son chef. — *Par l'Esprit-Saint*, sous la direction, ou à la lumière du Saint-Esprit qui habite en moi.

3. *Anathème*, maudit, mis en dehors de la communion spirituelle des enfants de Dieu. L'excès de son amour pour son peuple met dans la bouche de S. Paul des paroles excessives. Il sait bien qu'il exprime une chose impossible (*je souhaiterais*, au conditionnel); il l'exprime pourtant, parce que toute autre chose resterait trop au-dessous des sentiments qu'il éprouve. Moïse



—*— CAPUT IX. —*—

Propter Judæorum ruinam, de qua vehementer dolet, promissiones non frustrari asserit Israelitis factas a Deo Abraham filiiis : nimirum cum illæ non pertineant ad omnes carnales Abrahamæ filios, sed tantum ad eos qui ex Judæis et gentilibus gratuita Dei electione filii Abrahamæ per fidem constituuntur : Deus autem cujus vult miseretur, et quem vult indurat : Judæi vero quia non ex fide Christi quem rejecerant, sed ex legis operibus justitiam querebant, sunt in sua iniquitate relictæ, gentibus per fidem Christi justificatis.



VERITATEM dico in Christo, non mentior : testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu sancto : 2. quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo. 3. ^aOptabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem, 4. qui sunt Israelitæ, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium, et promissa : 5. quorum patres, et ex quibus est

^a Act. 9, 2.
1 Cor. 15, 9.

avait tenu à peu près le même langage (*Ex. xxxii, 31 sv.*).

4. *Israelites*, nom honorifique des Juifs (*Gen. xxxii, 28*). — *L'adoption* : "Israël, mon premier-né, dit Dieu à Moïse (*Ex. iv, 22*). Les Hébreux avaient été spécialement choisis de Dieu comme son peuple, parmi toutes les nations. *Comp. Exod. xix, 5; Deut. xiv, 1*. Toutefois cette adoption purement extérieure et générale n'était que la figure de la véritable adoption que J.-C., notre frère, devait opérer par l'Esprit-Saint dans l'âme de chaque fidèle (*viii, 15 sv.*). — *La gloire*, la présence de Jéhovah au milieu d'Israël, manifestée par le nuage lumineux qui couvrit l'arche d'alliance (*Exod. xl, 32 sv.*). Elle remplit le temple de Salomon (*1 Rois viii, 10 sv.*), appelé désormais le lieu où réside la gloire de Jéhovah (*Ps. xxvi (25), 8*). — *Vulg. l'alliance* que Dieu fit avec Abraham; d'après une autre leçon plus autorisée, *les alliances*, parce que cette alliance fut renouvelée avec Isaac et Jacob : *Comp. Exod. ii, 24*.

5. *Les patriarches*, les trois patriarches par excellence, Abraham, Isaac et Jacob. — *Selon la chair*, selon la nature humaine.

est au-dessus de toutes choses, Dieu, béni éternellement. Amen!

⁶Ce n'est pas que la parole de Dieu ait failli. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas *le véritable* Israël, ⁷et pour être la postérité d'Abraham, tous ne sont pas *ses* enfants; mais "C'est la postérité d'Isaac qui sera dite ta postérité,"

⁸c'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité d'Abraham. ⁹Voici en effet les termes d'une promesse: "Je reviendrai à cette même époque, et Sara aura un fils." ¹⁰Et non seulement Sara; mais il en fut encore ainsi de Rebecca qui conçut *deux enfants* d'un seul homme, d'Isaac notre père; ¹¹ car, avant même que les enfants fussent nés, et qu'ils eussent rien fait, ni bien ni mal, — afin que le dessein électif de Dieu fût reconnu ferme, non en vertu des œuvres, mais par le choix de celui qui appelle, — ¹²il fut dit à Rebecca: "L'aîné

sera assujéti au plus jeune," ¹³selon qu'il est écrit: "J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau."

¹⁴Que dirons-nous donc? Y a-t-il de l'injustice en Dieu? Loin de là! ¹⁵Car il dit à Moïse: "Je ferai miséricorde à qui je veux faire miséricorde, et j'aurai compassion de qui je veux avoir compassion." ¹⁶Ainsi donc l'élection ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. ¹⁷Car l'Écriture dit à Pharaon: "Je t'ai suscité, pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit célébré dans toute la terre." ¹⁸Ainsi il fait miséricorde à qui il veut, et il endurecît qui il veut.

¹⁹Tu me diras: De quoi donc Dieu se plaint-il encore? Car qui peut s'opposer à sa volonté? ²⁰Mais plutôt, ô homme, qui es-tu pour contester avec Dieu? Est-ce que le vase d'argile dit à celui qui l'a façonné: "Pourquoi m'as-tu fait ainsi?" ²¹Le potier n'est-il pas maître de son argile, pour faire de la même masse

— *Est Dieu*: comp. Col. 1, 16-17. Voy. des doxologies semblables en l'honneur du Christ: Hébr. xiii, 21; I Pier. iv, 11; 11, iii, 18.

6. *La parole*, la promesse que le peuple juif aurait part au salut messianique. — *D'Israël*, de Jacob (Gen. xxxii, 28). — *Le véritable Israël*, l'Israël selon l'esprit, héritier des promesses. Comp. I Cor. x, 18; Gal. iv, 29; vi, 16.

7. *Ses enfants*, ses héritiers compris dans la promesse (Gen. xxi, 12). — *Mais*: suit une citation sans la formule ordinaire, parce que le passage est parfaitement connu des lecteurs. — *La postérité d'Isaac*, à l'exclusion des autres fils d'Abraham déjà nés ou à naître.

8. *C'est-à-dire*: la parole de Dieu que je viens de citer renferme cette idée, savoir, que *ce ne sont pas*, etc. — *Enfants de Dieu et postérité* (spirituelle) d'Abraham, expressions qui ont le même sens. Voy. Gal. iv, 22 sv. Comp. Jean, 1, 12 sv.

9. Citation libre de Gen. xviii, 10 et 14. — *A cette même époque* de l'année.

10. Rebecca aussi entendit une parole de Dieu, lui annonçant la prérogative accordée à Jacob: nouvelle preuve que la descendance charnelle ne donne pas droit, par

elle-même, à la qualité d'enfant de Dieu et au salut messianique.

11. *Le dessein* ou décret éternel de Dieu (viii, 28) de sauver l'humanité par J.-C. — *Électif*, procédant par voie d'élection ou de choix: en fait, les appelés à la grâce de l'Évangile ne forment qu'une portion de l'humanité, et le décret qui les appelle est gratuit; il a sa raison d'être, non dans les œuvres de l'homme, mais dans la volonté libre et miséricordieuse de Dieu. — *Fût reconnu ferme*, subsistant, ayant une inébranlable réalité, par opposition à *ait failli* du vers. 6.

12. *Dit*, Gen. xxv, 22-23. — *L'aîné*, etc. Dans le sens historique, cet oracle annonce la supériorité des Israélites, issus de Jacob, sur les Edomites, issus d'Esau; mais comme cette histoire des deux peuples était figurée d'avance dans celle des deux Patriarches, S. Paul applique à ces derniers la prophétie relative à leurs descendants.

13. *Écrit*, Malach. 1, 3. — *J'ai aimé, préféré...* *j'ai haï*, moins aimé, hébraïsme. Les paroles de Malachie ont trait aux bénédictions temporelles que Dieu accorda à Jacob de préférence à Esau; Paul y voit la figure de la vocation à l'Évangile accordée à l'un, refusée à l'autre.

Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. Amen.

6. Non autem quod exciderit verbum Dei. Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ: 7. neque qui semen sunt Abraham, omnes filii: ^bsed in Isaac vocabitur tibi semen: 8. id est, non qui filii carnis, hi filii Dei: sed ^cqui filii sunt promissionis, æstimantur in semine. 9. Promissionis enim verbum hoc est: ^dSecundum hoc tempus veniam: et erit Saræ filius. 10. Non solum autem illa: ^esed et Rebecca ex uno concubitu habens, Isaac patris nostri. 11. Cum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent, aut mali (ut secundum electionem propositum Dei maneret), 12. non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei: ^fQuia major serviet minori,

13. sicut scriptum est: ^gJacob dilexi, Esau autem odio habui.

14. Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum? Absit.

15. Moysi enim dicit: ^hMiserebor cujus misereor: et misericordiam præstabo cujus miserebor. 16. Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei. 17. Dicit enim Scriptura Pharaoni: ⁱQuia in hoc ipsum excitavi te, ut ostendam in te virtutem meam: et ut annuntietur nomen meum in universa terra. 18. Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.

19. Dicis itaque mihi: Quid adhuc queritur? voluntati enim ejus quis resistit? 20. O homo, tu quis es, qui respondeas Deo? ^jNumquid dicit figmentum ei, qui se finxit: Quid me fecisti sic? 21. An non habet potestatem figulus luti ex eadem massa fa-

^e Mal. 1, 2.

^h Exod. 37, 19.

ⁱ Exod. 9, 16.

^j Sap. 15, 7. Is. 45, 9. Jer. 18, 6.

15. *A Moïse* (Ex. xxxiii, 19). lorsqu'il lui accorda la faveur de voir par derrière la majesté divine.

16. *L'élection*, pour être l'objet de la miséricorde divine, et spécialement pour être appelé à la grâce de l'Évangile. — *Qui veut*, qui désire. — *Qui court* dans la carrière, fait des grands efforts.

17. *Exod. ix, 16. Les lxx*: *Je t'ai conservé en vie*. S. Paul se rapprochant de l'hébreu, dit: *je t'ai suscité* (gr. ἐξήγειρα), c.-à-d. élevé à la dignité souveraine et conservé pour etc. — On peut aussi traduire: *Je t'ai excité* à résister. Mais comment peut-on dire que Dieu a excité Pharaon à lui résister? Le rôle divin est décrit ici d'après l'effet produit, non d'après l'intention; en frappant Pharaon de plusieurs fléaux successifs, Dieu voulait amollir son cœur; en fait, les miracles opérés dans un autre but eurent pour résultat d'exciter son opiniâtreté.

18. *Il endurecit*, de fait, non d'intention, en posant des moyens destinés à convertir Pharaon, mais qui, rendus impuissants par la faute de ce dernier, sont devenus l'occasion ou la cause négative de son endurecissement. Voilà pourquoi l'Écriture dit en maints endroits que *Pharaon endurecit son cœur* ou *s'endurcit lui-même* (Exod. viii, 15; ix, 12, al.). — *Qui il veut*, dans le sens qui vient d'être expliqué.

19. *Se plaint-il* des pécheurs (ou les blâme-t-il). La réponse directe serait celle-ci: L'homme ne peut s'opposer à la volonté absolue et positive de Dieu, c'est vrai; mais

aussi ce n'est pas de cette volonté absolue, destructive de la liberté, que Dieu veut l'endurcissement du pécheur. Il le veut en ce sens que, après lui avoir donné une certaine mesure de grâces, dont le pécheur a abusé par sa faute, il refuse de lui en donner une mesure plus grande, qui triompherait de sa résistance. Si ce refus est appelé volonté par l'Apôtre, c'est d'une manière tout à fait impropre; ce n'est en réalité qu'une simple permission qui laisse intacte la liberté de l'homme et n'a d'autre effet que de le priver d'une grâce plus abondante. — Mais au lieu de répondre immédiatement à son objection, S. Paul commence par établir que l'homme n'a pas même le droit de la faire. Une réponse plus directe viendra vers. 22-24.

21. *Le potier*. Comp. *Sag. xv, 7; Eccli. xxxiii, 13*. — *Vase d'honneur*, destiné à un noble usage; *d'ignominie*, destiné à un usage vil. S. Jean Chrysostome: "Paul parle ainsi, non qu'il ôte à l'homme son libre arbitre, mais pour montrer jusqu'où il faut porter la soumission envers Dieu. Il ne nous donne ici qu'une similitude, et dans toute similitude c'est à l'idée principale qu'il faut s'attacher; les détails sont souvent de peu d'importance, et l'on s'exposerait à tomber dans l'erreur, si l'on en faisait une application trop rigoureuse. Or cette idée principale, c'est, comme nous venons de l'indiquer, que l'homme doit adorer humblement les desseins impénétrables de la Providence dans le gouvernement du monde moral." "La comparaison de

un vase d'honneur et un vase d'ignominie? ²²Et si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de colère, formés pour la perte, ²³et s'il a voulu faire connaître aussi les richesses de sa gloire à l'égard des vases de miséricorde qu'il a d'avance préparés pour la gloire, ²⁴envers nous, qu'il a appelés, non seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les Gentils, *où est l'injustice?*

²⁵C'est ainsi qu'il dit dans Osée : "Celui qui n'était pas mon peuple, je l'appellerai mon peuple et celle qui n'était pas la bien-aimée, je l'appel-

lerai bien-aimée." ²⁶"Et dans le lieu où il leur fut dit : Vous n'êtes pas mon peuple, là même on les appellera fils du Dieu vivant." ²⁷D'autre part, Isaïe s'écrie au sujet d'Israël : "Quand le nombre des fils d'Israël serait comme le sable de la mer, un *faible* reste seulement sera sauvé. ²⁸Car accomplissant sa parole pleinement et promptement, il l'exécutera sur la terre [en toute justice]. ²⁹Et comme Isaïe l'avait prédit : "Si le Seigneur des armées ne nous avait laissés un rejeton, nous serions devenus comme Sodome, et nous aurions été semblables à Gomorrhe."

²⁰ — CHAP. IX, 30 — X, 21. — L'infidélité d'Israël, cause de sa réprobation.

Attachés à la justice des œuvres, ils ont dédaigné la justice par la foi en Jésus-Christ [vers. 30—33]. Cependant la Loi même, pour laquelle ils ont eu un zèle louable, leur montrait en Jésus-Christ le terme de ces prescriptions [X, 1—8] et dans la foi en lui, la voie unique et universelle du salut [vers. 8^b—13]. Leur ignorance est sans excuse [14—21].

Ch. IX. ³⁰



UE dirons-nous donc? Que les gentils, qui ne cherchaient pas la justice, ont atteint la justice, mais la justice qui vient de la foi, ³¹tandis qu'Israël, qui cherchait une loi de justice, n'est point parvenu à une loi de

justice. ³²Pourquoi? parce qu'il a *cherché à l'atteindre*, non par la foi, mais comme s'il avait pu arriver par les œuvres. Il s'est heurté contre la pierre d'achoppement, ³³selon qu'il est écrit : "Voici que je mets en

S. Paul, dit le P. Justiniani, si on l'applique à la justification, n'est pas exacte de tout point. L'argile, en effet, est purement passive sous la main du potier; or tel n'est pas le rôle du libre arbitre dans la justification : il ne s'y comporte pas d'une manière purement passive, il consent librement à la vocation divine, qu'il pourrait repousser."

²² *Voulant*, participe concessif : si Dieu, bien que voulant montrer sa colère, sa justice vindicative, et faire connaître sa puissance, a cependant supporté, n'a pas brisé, puni de suite. — *Vases de colère*, dans le sens passif : sur qui tombe la colère (justice) de Dieu. S. Paul a surtout en vue les Juifs incrédules. *Formés, de fait, pour la perte*, causée par leur incrédule volonté; Dieu ne vient là que comme cause négative ou privative. Le gr. *κατηρτίσθησαν* est employé à la voix moyenne : ils se sont préparés eux-mêmes à leur perte. Saint Paul emploie encore ce participe à la même voix pour recommander aux fidèles de l'Eglise de Corinthe (I Cor. i, 10) de s'appliquer à

redevenir unis (*ἵνα δὲ κατηρτίσθησιν*) dans un même esprit et un même sentiment. — La Vulg. : *soyez tous parfaits* etc. Comp. Luc, vi, 40 (texte gr.). Du reste, S. Paul ici laisse à l'expression toute sa généralité. Quand il s'agit des élus (vers. 23), il dira nettement que Dieu les a préparés à la gloire. Quelques interprètes, au lieu de *formés (aptata)*, traduisent, *apta, prêts* pour la perte.

²³ *Sa gloire*, par opposition à *colère*, désigne la majesté de Dieu en tant qu'elle se manifeste par la bonté (*benignitas*) dans la glorification des élus (*Eph.* iii, 16). — *Vases de miséricorde*, les élus. — *Qu'il a préparés*, en les appelant gratuitement à la justification. Mais cette grâce n'est qu'une préparation; l'œuvre du salut ne s'achève qu'avec la libre coopération de l'homme à la grâce divine.

Les vers. 22-23 ont pour but d'indiquer les fins que Dieu se propose et de justifier par là sa conduite, — une fois admis le droit absolu de Dieu d'appeler à la grâce de l'Évangile.

cere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam? 22. Quod si Deus volens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia, vasa iræ, apta in interitum, 23. ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam. 24. Quos et vocavit nos non solum ex Judæis, sed etiam ex gentibus,

25. Sicut in Osee dicit : ^k Vocabo non plebem meam, plebem meam : et non dilectam, dilectam : et non misericordiam consecutam, misericordiam consecutam. 26. 'Et erit : in loco, ubi dictum est eis : Non plebs mea vos : ibi vocabuntur filii Dei vivi. 27. Isaïas autem clamat pro Israel : ^m Si fuerit numerus filio-

rum Israel tamquam arena maris, reliquiæ salvæ fient. 28. Verbum enim consummans, et abbrevians in æquitate : quia verbum brevium faciet Dominus super terram : 29. et sicut prædixit Isaïas : ⁿ Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorrha similes fuissetemus.

30. Quid ergo dicemus? Quod gentes, quæ non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam : justitiam autem, quæ ex fide est. 31. Israel vero sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit. 32. Quare? quia non ex fide : sed quasi ex operibus : offenderunt enim in lapidem offensionis, 33. sicut scriptum est : ^o Ecce pono in Sion

^l Is. 1, 9.

^o Is. 8, 14
et 28, 16. 1
Petr. 2, 7.

24. *Qu'il a appelés gratuitement à la foi. — Où est l'injustice; ou bien, qu'y a-t-il à objecter?* La phrase de S. Paul est suspendue.

25. *Osee, ii, 24, cité librement.* Dans le sens propre et littéral, il s'agit des dix tribus, corrompues et idolâtres, véritables païens séparés de Jéhovah. Leur conversion, qui leur rendra la prérogative de peuple de Dieu, se présente à l'esprit de Paul comme la figure de celle des gentils. Comp. I *Pier.* ii, 10. La Vulgate ajoute : et celle qui n'a pas obtenu miséricorde, je l'appellerai objet de miséricorde, leçon conforme à l'hébreu, mais qui fait double emploi avec l'incise précédente.

26. Autre citation d'*Osee* (1, 10), parla nt encore des dix tribus.

La vocation des gentils entre donc dans le plan divin de la rédemption; il en est de même de l'incrédulité d'une partie des Juifs, et par suite de leur exclusion du salut messianique (vers. 27-28).

27. *Is. x, 22, cité d'après les Septante, avec une légère modification empruntée à Osee, i, 10.* — *Un faible reste : Is. i, 10, 25; vii, 3 etc.*

28. *Vulg. C'est une décision arrêtée et qu'il accomplira promptement en toute justice; oui, c'est un oracle hâtif* (c. à. d. qui mûrit vite pour l'accomplissement), que le Seigneur accomplira sur la terre. — Les Septante ont assez mal traduit l'hébreu, qui pourrait se rendre ainsi : *Une destruction est résolue, roulant dans ses flots la justice* (amenant avec une force indomptable, comme celle des flots de la mer, un juste châtement); car le Seigneur Jéhovah Sabaoth va accomplir la destruction et le châtement dans toute la terre de Juda.

Dans le sens historique, cette prédiction a pour objet les calamités qui désolèrent le royaume de Juda sous Ezéchias, par suite de l'expédition de Sennachérib (II *Rois*, xviii, 13). Le petit nombre de ceux qui échapperont au désastre est aux yeux de S. Paul une figure du petit nombre des Juifs qui croiront en J.-C. et seront sauvés.

29. *Isaïe* (i, 9), cité d'après les Septante. — *L'avait prédit.* D'autres, *l'avait dit auparavant*, dans une prophétie précédente. — *Une semence*, quelques survivants pour perpétuer la race. Le prophète a immédiatement en vue une dévastation de la terre de Juda par les rois alliés d'Israël et de Syrie, et dans l'avenir, l'exclusion du salut messianique, dont sera frappé le peuple juif en masse. *Un rejeton, une semence* sera pourtant laissée dans les Apôtres et quelques Juifs fidèles; et de cette semence sortira, à la fin des temps, le salut de tout Israël (xi, 16sv.).

C'est au point de vue purement divin que S. Paul a traité jusqu'ici la grave question du salut messianique; il va maintenant se placer au point de vue humain, et montrer que c'est par leur faute qu'un grand nombre de Juifs ne sont pas arrivés au salut.

30. *Ne cherchaient pas la justice*, par l'accomplissement d'une loi extérieure et positive, qu'ils n'avaient pas.

31. *Une loi* (dans le sens large de règle, d'exemplaire : comp. iii, 27; vii, 21) *de justice* : même sens que s'il y avait simplement *la justice*.

32. *Comme* indique que c'était l'opinion erronée des Juifs.

33. *Ecrit.* L'Apôtre fond ensemble deux versets d'*Isaïe* (viii, 14 et xxviii, 16) qui, dans le sens littéral, se rapportent à Jéhovah

Sion une pierre d'achoppement et un rocher de scandale, mais quiconque croit en lui ne sera pas confondu."

Chap. X.

¹Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. ²Car je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais c'est un zèle mal éclairé. ³Ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu. ⁴C'est qu'en effet la fin de la Loi c'est le Christ, pour la justification de tout homme qui croit.

⁵En effet, Moïse dit de la justice qui vient de la Loi : "l'homme qui mettra ces choses en pratique vivra par elles." ⁶Mais voici comment parle la justice qui vient de la foi : "Ne dis pas dans ton cœur : Qui montera au ciel?" C'est en faire descendre le

Christ; 7ou: "Qui descendra dans l'abîme?" C'est faire remonter le Christ d'entre les morts. ⁸Que dit-elle donc? "Près de toi est la parole, dans ta bouche et dans ton cœur." C'est la parole de la foi que nous prêchons. ⁹Si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. ¹⁰Car c'est en croyant de cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de bouche qu'on parvient au salut, ¹¹selon ce que dit l'Écriture : "Quiconque croit en lui ne sera pas confondu." ¹²Il n'y a pas de différence entre le Juif et le gentil, parce que le même *Christ* est le Seigneur de tous, étant riche envers tous ceux qui l'invoquent. ¹³Car "quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé."

et à la théocratie de l'ancienne alliance, et, dans le sens typique, au Messie. Comp. I Cor. i, 23; Matth. xi, 6; I Pier. II, 6 sv.

CHAP. X.

1. *Le vœu.* Vulg. *l'inclination de mon cœur.* — Pour eux, les Juifs.

3. *A la justice* qui vient gratuitement de Dieu à l'homme par J.-C., et dont l'homme entre en possession par la foi (i, 17; iii, 22; iv, 13), S. Paul oppose la *justice propre*, appelée ailleurs *justice de la Loi* (Phil. iii, 9) ou justice par les œuvres de la Loi (ix, 32; iii, 20), que les Juifs s'imaginaient acquérir par leurs propres efforts et par l'accomplissement des œuvres légales. — *Soumis*, comme à un ordre de choses divinement institué.

4. *La fin*, le terme; J.-C. a institué un mode nouveau de salut, qui a sa racine dans la foi. D'autres : *le but*; la loi mosaïque n'avait qu'un rôle préparatoire, elle tendait à J.-C. D'où il suit que, J.-C. venu, elle cessait par là même.

La justice est donnée par la foi (vers. 5-10), à tout homme, juif ou païen (vers. 11-13).

5. *Dit*, Lévit. xviii, 5. — *Ces choses*, les commandements. L'idée principale repose sur les mots en *pratique*. — *Vivra par elles*, non seulement de la vie naturelle, mais encore de la vie surnaturelle de l'âme (Matth. xix, 17; Luc, x, 28). Sans doute, l'infirmité de la chair (viii, 3) et le péché qui habite en elle (vii, 14 sv.), rendent impossible l'observation parfaite et constante de ses

préceptes par les seules forces naturelles; mais la grâce ne faisait pas défaut aux Israélites, bien qu'elle ne leur fût pas donnée en vertu de la Loi, mais par la foi au Messie futur. Comp. Gal. iii, 10 sv.

A côté de la justice par les œuvres, Moïse mentionne une justice par la foi. Pour expliquer sa pensée S. Paul se sert de quatre versets du *Deutéronome* (xxx, 11-14); mais au lieu de les amener par la formule ordinaire, il personnifie la justice par la foi et la fait elle-même parler. Dans le sens littéral, ce passage est une simple exhortation à l'observation de la Loi adressée aux Israélites : "Le commandement que je te propose aujourd'hui n'est placé ni au-dessus ni loin de toi; il n'est pas posé dans le ciel, de manière que tu puisses dire : Qui de nous peut monter au ciel pour le faire descendre jusqu'à nous, afin que nous l'entendions et l'accomplissions? Il n'est pas non plus au delà de la mer, de manière que tu allègues ce prétexte en disant : Qui peut passer pour nous la mer et nous le rapporter...? Mais la parole (le commandement) est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu l'accomplisses." Suivant plusieurs l'Apôtre apporte ici une démonstration proprement dite, en s'appuyant sur le sens typique. Dans cette interprétation le *commandement*, la loi ancienne en tant que parole de Dieu exprimée, est une figure de la Parole primordiale de Dieu, de son Verbe éternel, qui s'est incarné dans la personne de J.-C., et ce que l'Écriture dit de l'une, il

lapidem offensionis, et petram scandalī : et omnis, qui credit in eum, non confundetur.

—*— CAPUT X. —*—

Orat Apostolus pro Judæis, quos zelum Dei et legis habere asserit non secundum scientiam : nam Christum finem legis ignorantes, ex legis operibus justitiam quærebant : de diversitate justitiæ ex operibus legis ab ea quæ ex fide est, quam tam Judæo quam Græco in Christum credenti communis est : ubique autem terrarum prædicata est Christi fides : quam repellentibus Judæis, susceperunt gentes.



RATRES, voluntas quidem cordis mei, et obsecratio ad Deum, fit pro illis in salutem. 2. Testimonium enim perhibeo illis quod æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam. 3. Ignorantes enim justitiam Dei, et suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti. 4. Finis enim legis, Christus, ad justitiam omni credenti.

5. Moyses enim scripsit, quoniam justitiam, quæ ex lege est, ^a qui fecerit homo, vivet in ea. 6. Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit : ^b Ne dixeris in corde tuo : Quis ascendet in cælum? id est, Christum deducere : 7. aut quis descendet in abyssum? hoc est, Christum a mortuis revocare. 8. Sed quid dicit Scriptura? ^c Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo : hoc est verbum fidei, quod prædicamus. 9. Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et in corde tuo credideris quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris. 10. Corde enim creditur ad justitiam : ore autem confessio fit ad salutem. 11. Dicit enim Scriptura : ^d Omnis, qui credit in illum, non confundetur. 12. Non enim est distinctio Judæi, et Græci : nam idem Dominus omnium, dives in omnes, qui invocant illum. 13. ^e Omnis enim, quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

^a Lev. 18, 5.
Exod. 20, 11.
^b Deut. 30, 12.

^c Deut. 30, 14.

^d Is. 28, 16.

^e Joel. 2, 32.
Act. 2, 21.

faut l'appliquer à l'autre. — Suivant d'autres, il se contente d'accommoder à son sujet, en les citant avec assez de liberté, les paroles sacrées. De la sorte, on s'explique mieux l'omission de toute formule de citation et les changements notables introduits dans le texte.

6-7. *Au ciel?* C'est, ce serait dire : Il est impossible que le Verbe éternel soit descendu du ciel pour s'incarner parmi les hommes. — *De l'abîme*, le séjour des morts, comme si le Christ n'était pas ressuscité et qu'il nous fallût conquérir la justice par nos seules forces. Il substitue *l'abîme à la mer*, qui est souvent appelée *abîme* dans l'Écriture, afin de rendre plus claire l'application de ce passage à la résurrection de J.-C.

8. *Que dit-elle*, la justice. Vulg. *l'Écriture*. — *Près de toi est la parole* : ces mots marquent le point de coïncidence des deux idées que S. Paul rapproche : dans l'ancien Testament, la parole divine de la loi était sous les yeux et à la portée de tous ; elle l'est aussi dans le nouveau Testament, car cette parole dont parle Moïse, c'est la parole de la foi, la doctrine concernant le Christ, le Christ lui-même, en quelque sorte présent à tous, et que chacun peut et doit recevoir par la foi.

9. *Comme Seigneur*, assis dans le ciel à la droite de Dieu son Père et gouvernant le

monde avec lui (I Cor. xii, 3; viii, 6; Phil. ii, 11) : correspond à l'interrogation du vers. 6 ; cette royauté céleste de Jésus suppose qu'il est descendu du ciel et s'est incarné sur la terre. — *L'a ressuscité* : correspond à l'interrogation du vers. 7.

10. *La justice*, la justification, le salut commencé ; la foi du cœur, condition nécessaire pour plaire à Dieu, peut suffire pour être justifié ; mais pour entrer en possession du salut consommé (v. 1, 2 ; viii, 24 ; xiii, 11 ; I Thess. v, 8 sv. ; Hébr. ix, 28 etc.), il faut avoir persévéré dans la justice et par conséquent avoir fait profession de sa foi par la parole et par les œuvres. Comp. Hébr. x, 36 ; iii, 14. — D'autres ne voient dans ces deux expressions qu'un simple parallélisme.

11. *L'Écriture*, Is. xviii, 16, cité d'après les Septante. Comp. I Pier. ii, 6.

12. *Seigneur de tous*. Plusieurs rapportent ces paroles à Dieu comme Créateur ; mais le contexte demande qu'on les applique au Christ (comp. Matth. xxviii, 18; Act. x, 36; Eph. ii, 13; Phil. ii, 11 etc.), puisqu'il s'agit de la foi en lui.

13. Paul incorpore dans son discours, sans la formule ordinaire d'introduction, ce passage de Joël (ii, 32. Comp. Act. ii, 21) connu de tous.

¹⁴Comment donc invoquera-t-on celui en qui on n'a pas encore cru? Et comment croira-t-on en celui dont on n'a pas entendu parler? Et comment en entendra-t-on parler s'il n'y a pas de prédicateur. ¹⁵Et comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés? selon qu'il est écrit : " Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent le bonheur! ¹⁶Mais tous n'ont pas obéi à l'Évangile; car Isaïe dit : " Seigneur, qui a cru à notre prédication? " ¹⁷Ainsi la foi vient de la prédication entendue, et la prédication se fait par la parole de Dieu. ¹⁸Mais je demande : n'ont-ils pas entendu? Au contraire :

" Leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde. " ¹⁹Je demande encore : Israël n'en a-t-il pas eu connaissance? Moïse le premier a dit : " J'exciterai votre jalousie contre une nation qui n'en est pas une; j'exciterai votre colère contre une nation sans intelligence. " ²⁰Et Isaïe pousse la hardiesse jusqu'à dire : " J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, je me suis manifesté à ceux qui ne me demandaient pas. " ²¹Mais au sujet d'Israël il dit : " J'ai tendu mes mains tout le jour vers un peuple rebelle et contredisant.

3° — CHAP. XI. — Motifs de consolation pour Israël. Une partie des Juifs appelés au salut messianique [vers. 1 — 10]. La réprobation du plus grand nombre a servi au salut des Gentils [11 — 24]. A la fin tout Israël sera sauvé [25 — 32]. Epilogue : Hymne à la divine sagesse dont les desseins sont impénétrables [33 — 36].

Chap. XI.



E dis donc : Est-ce que Dieu a rejeté son peuple? Loin de là! Car moi aussi je suis Israélite, de la postérité d'Abraham, de la

tribu de Benjamin. ²Non, Dieu n'a pas rejeté son peuple, qu'il a connu d'avance. Ne savez-vous pas ce que l'Écriture rapporte dans *le chapitre*

Dans les versets qui suivent (14-21), l'Apôtre montre que, du côté de Dieu, tout a été mis en œuvre pour amener les Juifs à la connaissance et à l'intelligence de l'Évangile. Il rattache à la pensée du verset 13 ce nouveau développement : pour réaliser l'invocation du Seigneur dont il vient d'être question, des prédicateurs de l'Évangile ont dû être envoyés partout; mais tous n'ont pas obéi à l'Évangile, quoique tous l'aient entendu prêcher.

14. *Invoquera-t-on* : il s'agit de ceux qui sont arrivés au salut par l'invocation du nom du Seigneur (vers. 13). — *Prédicateur* non pas seulement un messager, mais un envoyé accrédité par une mission légitime, et dont la parole doit être reçue avec la parfaite soumission de l'intelligence et de la volonté.

15. *Écrit*, Is. iii, 7, cité librement. Dans le sens historique, ces paroles se rapportent à la captivité de Babylone : des messagers apparaîtront sur les montagnes, apportant la joyeuse nouvelle de la délivrance. Ces messagers figurent les Apôtres, héros de la rédemption de l'humanité par J.-C. — *Le bonheur*, litt. *des choses bonnes*. — Vulg. qui annoncent la paix, qui prêchent le bonheur.

16. *Mais*, quoiqu'aucun de ces moyens extérieurs nécessaires pour conduire l'homme à l'Évangile n'ait fait défaut. Vulg. *n'obéissent pas*. Mais l'Amiatinus porte comme le gr. *n'ont pas obéi*. — Isaïe, liii, 1. Comp. Jean, xii, 38. — *Prédication*, ou *message*, que nous avons fait entendre.

17. Ce verset fait ressortir la vérité énoncée au vers. 14, et sert de transition au vers. 18. La foi a pour condition extérieure la prédication entendue, et la prédication à son tour a pour condition la parole, c'est-à-dire l'ordre de Dieu, la mission divine (vers. 15) : donc (conclusion sous entendue) chacun a le devoir d'écouter le prédicateur. Il est évident que saint Paul ne parle ici que du moyen ordinaire d'arriver à la foi.

18. Les Juifs *n'ont-ils pas entendu* la prédication de l'Évangile? — *Leur voix*, citation du Ps. xix (18), 5, d'après les Septante. Au sens littéral, il s'agit de la révélation de Dieu et de ses attributs dans la nature, et spécialement dans les astres; mais le monde physique étant, sous beaucoup de rapports, l'image du monde invisible et surnaturel, S. Paul voit dans les astres la

14. Quomodo ergo invocabunt, in quem non crediderunt? Aut quomodo credent ei, quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante? 15. Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur? sicut scriptum est : ¹ Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona! 16. Sed non omnes obediunt Evangelio. Isaias enim dicit : ² Domine quis credidit auditui nostro? 17. Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi. 18. Sed dico : Numquid non audierunt? ³ Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum. 19. Sed dico : Numquid Israel non cognovit? Primus Moyses dicit : ⁴ Ergo ad æmulationem vos adducam in non gentem : in gentem insipientem, in iram vos mittam. 20. Isaias autem audet, et dicit : ⁵ Inventus sum a non quærentibus me : palam apparui iis, qui me non interroga-

bant. 21. Ad Israël autem dicit : ⁶ Tota die expandi manus meas ad populum non credentem, et contradicentem.

⁷ Is. 65. 2.

—*— CAPUT XI. —*—

Deus quosdam ex populo judaico gratuita sua electione sibi servavit, per fidem in Christum salvandos, reliquis ob incredulitatem in sua cæcitate juxta prophetarum vaticinia relictiis, ac gentibus in locum ipsorum ex gratuita Dei bonitate assumptis : quas monet Apostolus ne adversus Judæos glorientur : quodque Judei ad tempus deserti tandem ad Christum convertentur, exclamans ob divinæ sapientiæ incomprehensibilitatem.



ICO ergo : Numquid Deus repulit populum suum? Absit. Nam et ego Israelita sum ex semine Abraham, de tribu Benjamin : 2. non repulit Deus plebem suam, quam præscivit. An nescitis in Elia quid dicit Scriptura : quemadmodum interpellat Deum adversum

figure des saints, notamment des Apôtres, que le Sauveur appelle la lumière des hommes (*Matth.* v, 14). Du reste il ne faut voir dans cette citation, comme plus haut vers. 6, qu'une accommodation.

19. *N'a-t-il pas eu connaissance* de la prédication de l'Évangile parmi toutes les nations, et par suite de la vocation des gentils. — *Le premier*, parmi les prophètes qu'il va citer; ou, le *premier* absolument, le plus ancien. — *Dit*, Deut. xxxii, 21.

Dans ce passage, Dieu dit aux Israélites que, comme ils l'ont provoqué par *ce qui n'est pas Dieu*, le culte des idoles, ainsi à son tour il exciterait leur jalousie par *ce qui n'est pas une nation*, savoir par les nations païennes de Chanaan, et cela en reportant sur ces dernières l'affection qu'il avait eue jusque là pour eux. Cette menace, dans sa signification la plus élevée, était une prophétie de la vocation des gentils au christianisme et de la réprobation des Juifs.

20. *Isaïe lxxv, 1.* — *La hardiesse*, bravant la colère du peuple. — *Par ceux...*, les païens.

21. *Il dit*, au vers. 2 du même chapitre. *Au sujet de* : c'est quelquefois le sens de la prép. *πρός*. *Tendu mes mains*, comme un père plein de tendresse qui veut

attirer ses enfants. — *Contredisant* : ce mot caractérise bien la conduite des Juifs à l'égard de J.-C. (*Matth.* xxiii, 37; *Luc*, xi, 15; *Jean*, viii, 48; ix, 10 al.).

Ces derniers vers servent de transition au chap. suivant.

CHAP. XI.

1. *A rejeté* : comp. Ps. xciv (93), 14 "Dieu ne rejettera pas son peuple". Entre cette promesse et la réprobation dont il vient de parler y aurait-il donc contradiction? *De la tribu de Benjamin* (*Phil.* iii, 5) qui, avec celles de Juda et de Lévi, resta fidèle à Jéhovah au moment du schisme des 10 tribus. Pensée : Le peuple juif n'a pas été rejeté *tout entier*, puisque — mon exemple le montre — Dieu a choisi parmi les Juifs de race et de sang ceux dont il veut faire "les ministres du Christ et les dispensateurs de ses mystères" (*I Cor.* iv, 1), chargés de porter aux nations la grâce du salut en les soumettant à l'obéissance de la foi (*Rom.* 1, 5).

2. *Connu d'avance*, choisi dans ses desseins éternels pour être son peuple, le dépositaire des promesses messianiques. — *Dans le chapitre*, l'endroit de l'Écriture (*I Rois*, xix, 10 et 15) où il est parlé d'Elie, fuyant au désert la fureur de Jézabel.

d'Elie, comment il adresse à Dieu cette plainte contre Israël : 3^e "Seigneur, ils ont tué vos prophètes, ils ont renversé vos autels, et je suis resté moi seul, et ils en veulent à ma vie." 4^e Mais que lui répond la voix divine? "Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal." 5^e De même aussi, dans le temps présent, il y a une réserve selon un choix de grâce. 6^e Or, si c'est par grâce, ce n'est plus par les œuvres; autrement la grâce cesse d'être une grâce. [Et si c'est par les œuvres, ce n'est plus une grâce; autrement l'œuvre cesse d'être une œuvre]. 7^e Que dirons-nous donc? Ce qu'Israël cherche, il ne l'a pas obtenu, mais l'élection l'a obtenu, tandis que les autres ont été aveuglés, 8^e selon qu'il est écrit : "Dieu leur a donné un esprit d'étourdissement, des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre, jusqu'à ce jour." 9^e Et David dit : "Que leur table leur devienne un piège, un laç, un trébuchet et un juste châtement!

¹⁰ Que leurs yeux soient obscurcis pour ne point voir; tiens leur dos continuellement courbé!"

¹¹ Je demande donc : Ont-ils bronché, afin de tomber? Loin de là! mais, par leur chute, le salut est arrivé aux gentils, de manière à exciter la jalousie d'Israël. ¹² Or, si leur chute a été la richesse du monde, et leur échec la richesse des gentils, que ne sera pas leur plénitude! ¹³ En effet, je vous le dis, à vous, chrétiens nés dans la gentilité : moi-même, en tant qu'apôtre des gentils, je m'efforce de rendre mon ministère glorieux, ¹⁴ afin, s'il est possible, d'exciter la jalousie de ceux de mon sang, et d'en sauver quelques-uns. ¹⁵ Car si leur rejet a été la réconciliation du monde, que sera leur admission, sinon la résurrection d'entre les morts? ¹⁶ Si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi.

¹⁷ Mais si quelques-unes des branches ont été retranchées, et si toi, qui n'étais qu'un olivier sauvage, tu as

3. Vos prophètes : Voy. I Rois, xviii, 4. Vos autels, des autels particuliers élevés, contrairement à la Loi (Deut. xii, 4 sv.), mais dans un sentiment de religion, par de pieux Israélites qui, vivant sous des rois idolâtres, ne pouvaient plus se rendre à Jérusalem (comp. I Rois, xviii, 30 sv.). — Seul d'entre les prophètes; ou, à cause de I Rois, xviii, 13, seul d'entre les adorateurs de Jéhovah.

4. Sept mille, c'est-à-dire des milliers, le nombre sept ayant souvent dans la Bible une signification indéterminée. Comp. Gen. iv, 15; Lévi. xxvi, 18 etc. — Baal, divinité solaire des Phéniciens, dont le culte était fort répandu parmi les Israélites sous leurs derniers rois.

5. Une réserve, appelée au christianisme par l'élection, le choix libre et purement gratuit de Dieu.

6. La phrase mise entre parenthèses se lit dans le texte reçu, dans le manuscrit du Vatican et dans bon nombre d'autres manuscrits grecs. Toutefois d'après l'opinion la plus générale, ce n'est qu'une glose marginale, anciennement introduite dans le texte. — Vulg. Un reste a été sauvé, addition empruntée probablement à ix, 27.

7. Ce que, la justification. — Il ne l'a pas

obtenu, dans son ensemble. — L'élection, ceux qui ont été élus, choisis, le reste du vers. 5. — Aveuglés, ou endurcis.

8. Écrit, Deut. xxix, 3; Is. xxix, 10. — Dieu leur a donné, en ne leur accordant pas une mesure plus abondante de grâces (ix, 7). — Etourdissement, qui les empêche de voir et d'entendre (comp. II Cor. iv, 4; Eph. ii, 2). — Jusqu'à ce jour; mais les Juifs contemporains de Moïse et d'Isaïe sont les pères et la figure des Juifs du temps du Messie (Matth. xxiii, 32).

9. David, Ps. lxxix (68), 23, cité librement d'après les Septante, qui eux-mêmes traduisent peu littéralement l'hébreu. — Que leur table, etc. qu'Israël trouve sa perte dans les biens mêmes (sans doute, du moins principalement, l'Écriture ou la Loi) que Dieu avait donnés aux Juifs pour leur salut. Dans leur aveuglement volontaire, juste châtement de leur orgueilleuse incurdulité (II Cor. iii, 15) ils ne reconnaîtront pas dans les divines Écritures le Messie promis et resteront courbés sous la servitude pesante de la Loi. — D'autres : que le châtement tombe sur eux à l'improviste, pendant qu'ils se livrent aux plaisirs de la table.

11. Pensée : Est-ce dans le but de les laisser tomber définitivement, pour leur

Reg. 19. Israël? 3. ^a Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt : et ego relictus sum solus, et quæ-
 runt animam meam. 4. Sed quid dicit illi divinum responsum? ^b Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.
 5. Sic ergo et in hoc tempore reliquæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt. 6. Si autem gratia, jam non ex operibus : alioquin gratia jam non est gratia. 7. Quid ergo? quod quærebat Israël, hoc non est consecutus : electio autem consecuta est : ceteri vero excæcati sunt :
 8. sicut scriptum est : ^c Dedit illis Deus spiritum compunctionis : oculos ut non videant, et aures ut non audiant, usque in hodiernum diem.
 9. Et David dicit : ^d Fiat mensa eorum in laqueum, et in captionem, et in scandalum, et in retributionem illis. 10. Obscurentur oculi

eorum ne videant : et dorsum eorum semper incurva.

11. Dico ergo : Numquid sic offenderunt ut caderent? Absit. Sed illorum delicto, salus est gentibus ut illos æmulentur. 12. Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, et diminutio eorum divitiæ gentium : quanto magis plenitudo eorum? 13. Vobis enim dico gentibus : ^e Quamdiu quidem ego sum gentium Apostolus, ministerium meum honorificabo, 14. si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam, et salvos faciam aliquos ex illis, 15. Si enim amissio eorum, reconciliatio est mundi : quæ assumptio, nisi vita ex mortuis? 16. Quod si delibatio sancta est, et massa : et si radix sancta, et rami.

17. Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem cum oleaster esses, insertus es in illis, et socius radicis, et

^e Act. 9, 15.
Gal. 2, 7.

5, 9 et 29.
Matth.
14. Joan.
40. Act.
26.
1. 68, 23.

perte éternelle, que Dieu a permis que les Juifs aveuglés (vers. 7) aient bronché, c.-à-d. repoussé le Christ? Non; Dieu, en le permettant, s'est proposé une fin tout autre. C'est aux Juifs que l'Evangile devait être annoncé en premier lieu (Matth. xxi, 43 sv). S'ils l'avaient docilement reçu, ils seraient arrivés au salut avant la gentilité. Mais ils l'ont repoussé; dès lors les Apôtres se tournent du côté des gentils (Act. xiii, 46; xxviii, 28). Ceux-ci entrent donc les premiers dans l'Eglise (comp. la parabole des invités, Luc. xiv, 16 sv.), et ce fait aura pour Israël un heureux résultat : il excitera en lui une généreuse émulation. Comp. Deut. xxxi; 21 cité plus haut x, 19.

12. Leur échec, proprement leur défaite, le fait que la partie incrédule d'Israël a été momentanément exclue de l'alliance divine. D'autres : leur petit nombre. — Du monde, les Gentils, par opposition à Israël, le peuple élu. Leur plénitude, la conversion en masse des Juifs au christianisme, laquelle aura lieu à la fin des temps.

13. Mon ministère auprès de vous (Gal. ii, 7 sv.; Act. xxii, 21); je le remplis avec zèle, pour qu'il soit fécond.

14. La jalousie, l'émulation, le désir d'entrer, comme les païens, dans l'Eglise chrétienne.

15. Rejet (ἡ ἀποβολή) comp. Act. xxii, 2. Vulg. Leur perte. — Leur admission dans l'Eglise de J.-C. La résurrection, etc. Cet heureux événement sera le signe que les desseins de Dieu sont accomplis, que les

temps vont finir, que la résurrection des morts approche, et avec elle le triomphe du peuple de Dieu régnant pour jamais avec J.-C. dans le ciel. D'autres : *Simon vie d'entre les morts*, dans le sens figuré : une joie, un bonheur, comme celui du passage de la mort à la vie.

16. Rien ne s'oppose à l'admission des Juifs dans l'Eglise chrétienne; un caractère de sainteté non pas sans doute intérieure, mais extérieure et légale, est inhérent à ce peuple. — Les *prénices* : image empruntée à un usage de la vie commune. Quand les Juifs préparaient le pain, ils mettaient à part un peu de pâte, pour en faire un gâteau qui était offert à Dieu (Nombr. xv, 19 sv.) comme *prénices* de la cuite entière. Par cette image, et par celle de *racine*, Paul désigne les patriarches de la nation : Abraham, Isaac et Jacob. La *masse* et les *branches* sont leurs descendants, l'ensemble des enfants d'Israël.

17. S. Paul conçoit l'Eglise comme un organisme, un arbre, dont le germe a été jeté en terre après la chute originelle par la promesse du Rédempteur. Les patriarches, pleins de foi et d'espérance au Messie futur, en étaient les racines; le peuple de Dieu, le tronc et les rameaux naturels; il devait en sortir une fleur incomparable, la sainte Vierge, et un fruit divin, le Sauveur du monde. A côté de cet arbre béni, croissait l'olivier sauvage, l'humanité païenne, laissée à ses propres forces, à ses seules facultés

été enté à leur place et rendu participant de la racine et du suc de l'olivier, ¹⁸ne te glorifie pas à l'encontre des branches. Si tu te glorifies, *sache que* ce n'est pas toi qui portes la racine, mais *que* c'est la racine qui te porte. ¹⁹Tu diras donc : Ces branches ont été retranchées, afin que moi je fusse enté. ²⁰Cela est vrai; elles ont été retranchées à cause de leur incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi; garde-toi de pensées orgueilleuses, mais crains. ²¹Car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, crains qu'il ne t'épargne pas non plus. ²²Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers toi, si tu te maintiens dans cette bonté; autrement toi aussi tu seras retranché. ²³Eux aussi, s'ils ne persévèrent pas dans leur incrédulité, ils seront entés; car Dieu est puissant pour les enter de nouveau. ²⁴Si toi, tu as été coupé sur un olivier de nature sauvage, et enté, contrairement à ta nature, sur l'olivier franc, à plus forte raison les branches naturelles seront-elles entées sur leur propre olivier.

²⁵Car je ne veux pas, frères, que

vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux : c'est qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement jusqu'à ce que la totalité des gentils soit entrée. ²⁶Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : "Le libérateur viendra de Sion, et il éloignera de Jacob toute impiété; ²⁷et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'aurai ôté leurs péchés." ²⁸Il est vrai, en ce qui concerne l'Évangile, ils sont *encore* ennemis à cause de vous; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères. ²⁹Car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance. ³⁰Et comme vous-mêmes *autrefois* vous avez désobéi à Dieu, et que, par le fait de leur désobéissance, vous avez maintenant obtenu miséricorde, ³¹de même, eux aussi, ils ont maintenant désobéi, à cause de la miséricorde qui vous a été faite, afin qu'ils obtiennent également miséricorde. ³²Car Dieu a enfermé tous les hommes dans la désobéissance, pour faire miséricorde à tous.

³³O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont insonda-

naturelles; il produisit une riche floraison dans les lettres et les arts, mais resta stérile pour le salut. — Les branches retranchées sont les Juifs incrédules; le sauvageon enté à leur place, ce sont les païens convertis, qui ont ainsi part aux promesses et aux bénédictions messianiques, à la racine et au suc (litt. la graisse).

18. *A l'encontre des branches* naturelles en général, du peuple juif. — *Qui te porte* : comp. Jean, iv, 22; Gen. ix, 26.

19. *Donc* : la raison donnée au vers. 18 te défendant de t'enorgueillir, tu chercheras peut-être un autre prétexte. — *Afin que* : sur ce mot porte l'idée principale.

22. *Dans ce à quoi cette bonté t'a appelé*, dans la foi : métonymie : comp. Act. xiii, 43.

23. *Pour les enter*, pour donner une nouvelle vie à ces rameaux séparés de l'arbre et desséchés. Ce verset fournit des arguments solides, soit pour combattre la prédestination absolue de Calvin, soit pour établir le concours du libre arbitre de l'homme dans la justification, l'amissibilité de la grâce et la possibilité de la recouvrer après l'avoir perdue.

24. *A plus forte raison* est-il à croire que les branches, etc.

25. *Je ne veux pas*, etc. : formule familière à S. Paul pour annoncer un enseignement de plus grande importance. — *Ce mystère* : il désigne ordinairement par ce mot tout ce qui se rattache au dessein éternel de Dieu de sauver l'humanité par J.-C. (I Cor. ii, 7 sv.; Eph. iii, 4, 5; Comp. Matth. xiii, 11). Quelquefois, il signifie, comme en cet endroit, une doctrine révélée particulière, p. ex. I Cor. xv, 51, la résurrection glorieuse des justes, et Eph. v, 25 sv. le caractère figuratif du mariage chrétien. La vérité divinement révélée que l'Apôtre propose ici, c'est la conversion finale d'Israël, après et en quelque manière par la conversion des Gentils. — *Frères nés dans la gentilité*. — *Sages à vos propres yeux* (Prov. iii, 7), et par suite hautains et dédaigneux pour les Juifs restés en dehors de la foi. — *Aveuglement*, ou *endurcissement*. — *Jusqu'à ce que* : cet aveuglement durera jusqu'à ce que la totalité des gentils soient entrés dans l'Église.

26-27. *Tout Israël* ici au sens propre, Israël selon la chair (I Cor. x, 18); tout,

pinguedinis olivæ factus es, 18. noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris : non tu radicem portas, sed radix te. 19. Dices ergo : Fracti sunt rami ut ego inserar. 20. Bene : propter incredulitatem fracti sunt. Tu autem fide stas : noli altum sapere, sed time. 21. Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit : ne forte nec tibi parcat. 22. Vide ergo bonitatem, et severitatem Dei : in eos quidem, qui ceciderunt, severitatem : in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate, alioquin et tu excideris. 23. Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere illos. 24. Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam : quanto magis ii, qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ?

25. Nolo enim vos ignorare fratres mysterium hoc : (ut non sitis

vobis ipsis sapientes) quia cæcitas ex parte contigit in Israël, donec plenitudo gentium intraret, 26. et sic omnis Israël salvus fieret, sicut scriptum est : ¹ Veniet ex Sion, qui eripiat, et avertat impietatem a Jacob. 27. Et hoc illis a me testamentum : cum abstulero peccata eorum. 28. Secundum Evangelium quidem, inimici propter vos : secundum electionem autem, carissimi propter patres. 29. Sine pœnitentia enim sunt dona, et vocatio Dei. 30. Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum : 31. ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam : ut et ipsi misericordiam consequantur. 32. Conclisit enim Deus omnia in incredulitate : ut omnium misereatur.

33. O altitudo divitiarum sapientiæ, et scientiæ Dei : quam incom-

¹ Is. 59, 20.

c.-à-d., l'ensemble, l'universalité morale, non chaque individu. — *Écrit*, Is. lix, 20 sv. et xxvii, 9. — *Ce sera* : la rémission de leurs péchés sera l'accomplissement de mon alliance avec eux.

28. *Ils sont encore*, c.-à-d. les Israélites ou tout Israël ; — *ennemis*, odieux à Dieu, objet de sa sévérité ; *à cause de vous*, en votre faveur (vers. 11). — *L'élection* : désigne le privilège d'avoir été choisis autrefois, ou de l'être plus tard, pour faire partie du peuple de Dieu.

29. *Sans repentance*, irrévocables. Il ne semble pas que S. Paul veuille énoncer une loi générale de la Providence. Les *dons*, ce sont des privilèges (τὰ χρισματα, avec l'article) parfaitement déterminés, que Dieu a gratuitement accordés à Israël (ix, 4 sv.). L'un d'eux est sa *vocation* à l'éminente dignité de fils et de peuple de Dieu : elle est nommée, parce qu'elle contient en germe tous les autres privilèges. La concession que Dieu en a faite est *sans repentance* : il s'est engagé par serment envers les patriarches (*Deut.* vii, 6 sv.).

30. *Désobéi à Dieu* (i, 18 sv. ; *Act.* xvii, 30). — *Par le fait*, à l'occasion de leur *désobéissance* (vers. 11, 15, 19, 28). Dieu ne permet la défection d'un peuple que pour le salut d'un autre peuple. " L'Évangile répare ses pertes " dit Fénelon.

31. *Afin que* : voy. vers. 11. D'autres : *De même eux aussi ont désobéi maintenant*

par (ou *à cause de*) la *miséricorde* qui vous a été faite : la principale cause de la chute d'Israël a été la révélation du salut par la grâce, offert à tous, même aux gentils, et reçu par la foi seule, sans le mérite antérieur des œuvres ; *afin que*, humiliés par cette chute profonde, et voyant les fruits amers de leur révolte, ils aient aussi recours à la grâce, par la foi au Sauveur, et obtiennent *miséricorde*. Vulgate : *Ils n'ont pas cru pour votre miséricorde*, ce qui forme tautologie avec la fin du vers. 30 ; ou bien, *en votre miséricorde*, c'est-à-dire, que vous ayez obtenu miséricorde.

32. *A enfermé* (Comp. *Gal.* iii, 22) comme dans une prison : la désobéissance est considérée comme une puissance dominatrice qui tient sous son empire tous *les hommes*. S. Paul a en vue moins les individus (il en est que Dieu a préservés par sa grâce) que les catégories d'hommes. Comp. I, 24. Pour ce qui regarde les Juifs, voyez vers. 8 ; pour les gentils, i, 18 sv. — *Pour faire miséricorde* et *montrer à tous* que la vocation au salut est une pure grâce de sa part. Comp. iii, 22.

Cette révélation qui lui est faite et qu'il nous communique à nous-mêmes des desseins les plus cachés de Dieu pour le salut des pécheurs, ravit et transporte l'Apôtre.

33. *De la richesse*, c'est-à-dire de la miséricorde et de la grâce (comp. *Rom.* x, 12 ; *Eph.* iii, 8 ; *Philip.* iv, 19). Vulg., *des richesses* (des trésors) *de la sagesse*, etc. La *sagesse*

bles et ses voies incompréhensibles !
 34 Car "qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller?"
 35 Ou bien "qui lui a donné le pre-

mier, pour qu'il ait à recevoir en retour? 36 De lui, par lui et pour lui sont toutes choses. A lui la gloire dans tous les siècles! Amen!

DEUXIÈME PARTIE [MORALE]

[CII. XII, 1—XVI, 27].

I. — EXHORTATIONS ET PRÉCEPTES.

1° — CHAP. XII, 1—XIII, 14. — Devoirs dont l'obligation concerne tout le monde. Que chacun se contente de la condition que la grâce lui a faite [vers. 1—8]. Applications multiples de la charité [9—21]. Soumission aux autorités [XIII, 1—7]. Amour mutuel [8—10]. Vigilance et pureté [11—14].

Ch. XII.



E vous exhorte donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, à offrir vos corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous lui devez. 2 Et ne vous conformez pas au siècle présent, mais transformez-vous par le renouvellement de l'Esprit, afin que vous éprouviez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait.

3 En vertu de la grâce qui m'a été donnée, je dis à chacun de vous de ne pas s'estimer plus qu'il ne faut; mais d'avoir des sentiments modestes, chacun selon la mesure de la foi que Dieu lui a départie. 4 Car, de même que nous avons plusieurs

membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, 5 ainsi, nous qui sommes plusieurs, nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ, et chacun en particulier, nous sommes membres les uns des autres; 6 et nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été donnée : soit de prophétie, selon la mesure de notre foi, 7 soit de ministère, pour nous contenir dans le ministère; ce-lui-ci a reçu le don d'enseigner : qu'il enseigne; 8 celui-là, le don d'exhorter : qu'il exhorte; un autre distribue : qu'il s'en acquitte avec simplicité; un autre préside : qu'il le fasse avec zèle; un autre exerce les œuvres de miséricorde, qu'il s'y livre avec joie.

de Dieu gouverne toutes les créatures et les conduit à leur fin; sa science trouve les voies et moyens. — Ses jugements, ses desseins de miséricorde — *insondables* "comme le vaste abîme" Ps. xxxvi (35), 7. — *Ses voies*, les moyens par lesquels il les exécute sont *incompréhensibles*, c.-à-d. inaccessibles à l'intelligence créée, comme le sont les mystères strictement surnaturels I. Cor. ii, 8 sv.

34-5. Les deux premières interrogations sont empruntées à *Isaïe* xl, 13; la troisième à *Job*. xli, 2 (hébr.).

36. De lui, qui les a créées de rien; par lui, qui les conserve et les gouverne; pour lui, comme pour leur fin dernière (*Prov.* xvi, 4). On peut aussi, à la suite de S. Augustin, voir dans ces paroles l'attribution de la création aux trois personnes divines agissant comme principe unique : elle est par appropriation, l'œuvre du Père, principe sans origine, accomplie par le Fils, sagesse engendrée, pour le Saint-Esprit, amour incréé procédant du Père et du Fils, et comme tel, fin dernière de toutes choses.

⁹Que votre charité soit sans hypocrisie. Ayez le mal en horreur; attachez-vous fortement au bien. ¹⁰Quant à l'amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres, vous prévenant d'honneur les uns les autres; ¹¹pour ce qui est du zèle, ne soyez pas nonchalants. Soyez fervents d'esprit; c'est le Seigneur que vous servez. ¹²Soyez pleins de la joie que donne l'espérance, persévérants dans l'affliction, assidus à la prière, ¹³charitables pour prendre part aux nécessités des saints, empressés à donner l'hospitalité. ¹⁴Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez et ne maudissez pas. ¹⁵Réjouissez-vous avec ceux qui sont dans la joie; pleurez avec ceux qui pleurent. ¹⁶Ayez les mêmes sentiments entre vous; n'aspirez pas à ce qui est élevé, mais laissez-vous attirer par ce qui est humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux; ¹⁷ne rendez à personne le mal pour le mal; veillant à faire ce qui est bien devant tous les hommes. ¹⁸S'il est possible, autant qu'il dépend de vous, soyez en paix avec tous. ¹⁹Ne vous vengez point vous-mêmes, bien aimés; mais laissez agir la colère de Dieu; car il est écrit: "À moi la

vengeance; c'est moi qui rétribuerais, dit le Seigneur." ²⁰Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger; s'il a soif, donne-lui à boire; car en agissant ainsi, tu amasseras des charbons de feu sur sa tête. ²¹Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal par le bien.

¹Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par lui. ²C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité, résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent, attireront sur eux-mêmes une condamnation. ³Car les magistrats ne sont point à redouter pour la bonne action, mais pour la mauvaise. Veux-tu ne pas craindre l'autorité? Fais le bien, et tu auras son approbation; ⁴car le prince est pour toi ministre de Dieu pour le bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant ministre de Dieu pour tirer vengeance de celui qui fait le mal, et le punir. ⁵Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte du châtement, mais aussi par motif de conscience. ⁶C'est aussi pour cette raison que

Ch. XI

13. *Aux nécessités des saints* : conduisez-vous comme si les nécessités de vos frères étaient les vôtres; venez-leur en aide. — *L'hospitalité*, bien nécessaire et souvent recommandée dans les premiers temps de l'Eglise, à cause de la situation précaire des fidèles (*Hébr.* xiii, 3; *I Pier.* iv, 9; *I Tim.* iii, 2; *Tit.* 1, 8).

14. *Bénissez* : le chrétien voit dans la persécution un bienfait de Dieu destiné à le purifier et à le conduire à sa fin. *Comp. Matth.* v, 44.

16. *Les mêmes sentiments* : ayez entre vous une égale estime et une égale affection les uns pour les autres.

17. *À personne*, fidèle ou infidèle (*I Pier.* iii, 9). — *Devant tous les hommes*, pour les édifier (*Prov.* iii, 4; *Matth.* v, 15).

18. *Autant qu'il dépend de vous*, sans sacrifier les droits de votre conscience.

19. *La colère*, la justice vindicative, qui a sa raison dans la sainteté même de Dieu. *Ecrit*, Deut. xxxii, 35, cité librement d'après les Septante.

20. Emprunt fait au livre des *Proverbes* (xxv, 21 sv). — *Charbons de feu*, image d'une vive et cruelle douleur. Sens : Tu lui prépareras, par ta générosité et ta grandeur d'âme, la confusion et bientôt le repentir; il n'aura plus de repos qu'il n'ait réparé ses torts envers toi.

21. *Vaincre*, ici, entraîner à la vengeance. — *Triomphe du mal*, etc. Une bonté opiniâtre, dit de même Sénèque, vient à bout des méchants.

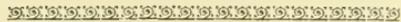
CHAP. XIII.

1. Une passion de liberté et d'indépendance régnait, à cette époque, parmi les Juifs; payer le tribut à César était pour eux une humiliation profonde. De là les soulèvements qui agitaient sans cesse la nation (*Act.* v, 37). Or les premiers disciples de Jésus, sortis du judaïsme, passaient aux yeux des païens pour une secte juive, non moins indocile, sans doute, que les autres. Ce soupçon ou ce préjugé, il fallait à tout prix l'écartier, surtout à Rome, siège de l'empire. *Comp. I Pier.* ii, 13.

in exhortando, qui tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, qui miseretur in hilaritate.

9. Dilectio sine simulatione. ^aOdientes malum, adhærentes bono : 10. ^ccaritate fraternitatis invicem diligentes : honore invicem prævenientes : 11. sollicitudine non pigri : spiritu ferventes : Domino servientes : 12. spe gaudentes : in tribulatione patientes : orationi instantes : 13. necessitatibus sanctorum communicantes : ^fhospitalitatem sectantes. 14. ^gBenedicite persecutibus vos : benedicite, et nolite maledicere. 15. Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus : 16. id ipsum invicem sentientes : non alta sapientes, sed humilibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos : 17. nulli malum pro malo reddentes : ^hprovidentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus. 18. ⁱSi fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes : 19. ^jnon vosmetipsos defendentes carissimi, sed date locum iræ : Scriptum est enim : ^kMihi vindicta : ego retribuam, dicit Dominus. 20. ^lSed si esurierit inimicus tuus, ciba illum : si sitit, potum da illi : hoc enim faciens, carbonis ignis congeres super caput ejus. 21. Noli

vinci a malo, sed vince in bono malo.



—*— CAPUT XIII. —*—

Hortatur ut superioribus obtemperent inferiores, etiam propter conscientiam, quamquam civilem tantum gerant magistratum, omnibusque debita reddant : de proximi dilectione, ad quam universa lex reducitur : et de tempore gratiæ, ut transactis legis tenebris, relictis vitiis, amplectantur Christi virtutes.



S MNIS ^aanima potestati- bus sublimioribus subdita sit : Non est enim potestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt. 2. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt : 3. nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere potestatem? Bonum fac : et habebis laudem ex illa : 4. Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris, time : non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est : vindex in iram ei, qui malum agit. 5. Ideo necessitate subditi estote non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam. 6. Ideo enim et tributa præstatis : ministri enim Dei sunt,

^a Sap. 6, 4.
ⁱ Petr. 2, 13.

Soit soumise : toutefois, ajoute S. Augustin, en observant l'ordre prescrit par le Sauveur lui-même : "Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César." — *Supérieures* : ce mot est ajouté pour insinuer la raison de l'obéissance des inférieurs, et désigne, dit S. Thomas, tout homme dépositaire de l'autorité (temporelle ou séculière), non seulement les chefs suprêmes, comme semblerait l'indiquer l'expression un peu inexacte de la Vulgate (*sublimioribus*), mais aussi les magistrats d'un rang moins élevé. — *Qui existent en fait, ont été instituées de Dieu*, sont venues à l'existence par sa volonté.

2. *Une condamnation*, un châtement divin ; Dieu l'infligera, soit par l'autorité temporelle, soit par les calamités qui sont la suite ordinaire des révolutions. Mais si le souverain commande ce que Dieu défend ? Le chrétien "obéira à Dieu plutôt qu'aux

hommes" (*Act.* v, 29) ; mais, en ce cas même, il ne résiste pas à l'autorité temporelle : son devoir supérieur accompli, il en souffre patiemment toutes les conséquences, y compris la mort, et, en mourant, il priera pour ceux qui le persécutent.

3. *Pour la bonne action*, pour ceux qui font le bien.

4. *L'épée ou le glaive*, symbole du droit de vie et de mort. — *En vain*, pour ne pas s'en servir. — *Pour tirer*, etc. Paul donne ici l'idée pure de la puissance souveraine, sans égard aux conditions particulières et diverses de son existence.

5. Vulgate, *soyez soumis par nécessité*, ce qui ne peut s'entendre que d'une nécessité morale. — *De conscience* : S. Pierre (1, ii, 13) dit : *A cause de Dieu*, dans le même sens.

6. *Ministres* : l'expression gr. *λειτουργοί* (au vers. 4 il y avait seulement *δίκαιους*)

vous payez les impôts; car les magistrats sont des ministres de Dieu, entièrement appliqués à cette fonction. ⁷Rendez [donc] à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt; à qui le tribut, le tribut; à qui la crainte, la crainte; à qui l'honneur, l'honneur.

⁸ Ne soyez en dette avec personne, si ce n'est de l'amour mutuel; car celui qui aime son prochain a accompli la loi. ⁹ En effet, ces commandements : " Tu ne commettras point d'adultère; tu ne tueras point; tu ne déroberas point; [tu ne diras point de faux témoignage;] tu ne convoiteras point," et ceux qu'on pourrait citer encore, se résument dans cette parole : " Tu aimeras ton prochain comme toi-même." ¹⁰ L'amour ne fait

point de mal au prochain; l'amour est donc la plénitude de la loi.

¹¹ Cela importe d'autant plus, que vous savez en quel temps nous sommes : c'est l'heure de nous réveiller enfin du sommeil; car maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons embrassé la foi.

¹² La nuit est avancée, et le jour approche. Dépouillons-nous donc des œuvres des ténèbres et revêtons les armes de la lumière. ¹³ Marchons honnêtement, comme en plein jour, ne nous laissant point aller aux excès de la table et du vin, à la luxure et à l'impudicité, aux querelles et aux jalousies. ¹⁴ Mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne prenez pas soin de la chair, de manière à en exciter les désirs.

2^o — CHAP. XIV, 1—XV, 13. — Conduite à tenir envers ceux qui sont encore faibles dans la foi. Ne pas se juger les uns les autres [XIV, 1—12]. Se garder de scandaliser les faibles [vers. 13—23]. A l'exemple de Jésus-Christ, les supporter et les accueillir [XV, 1—13].

Ch. XIV.



uant à celui qui est faible dans la foi, accueillez-le sans vouloir juger ses pensées. ² Tel croit pouvoir manger de tout; tel autre, qui est faible, se nourrit de légumes. ³ Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu

l'a accueilli dans son église. ⁴ Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car Dieu a le pouvoir de le soutenir. ⁵ Tel met de la différence entre les jours; tel autre les estime tous pareils : que chacun ait dans son esprit une pleine conviction.

désigne proprement les ministres du culte : le service de l'Etat est une fonction sainte, un ministère sacré, bien que très différent de celui des autels.

8. Ne laissez aucun devoir inaccompli; quant au devoir de la charité, il subsiste toujours; c'est une dette qu'on ne saurait payer une fois pour toutes.

10. *L'amour, pour celui qui aime.* Comp. I Cor. xiii, 4-7. Vulgate, *l'amour du prochain ne fait pas le mal.* — *La plénitude*, ce par quoi elle rejoint son parfait accomplissement (Gal. v, 14).

11. *Cela*, la pratique de la charité. De quel temps s'agit-il? De l'approche de la *parousie*, dit S. Jean Chrysostome, c.-à-d. du retour glorieux du Sauveur pour le jugement final (Matth. xxiv, 33). C'était une opinion assez générale dans la primitive

Eglise que l'intervalle qui devait s'écouler entre le premier et le second avènement de J.-C. serait court. Ce point n'appartenait pas à la révélation (Act. i, 7) dont les Apôtres étaient les interprètes infallibles; il était resté dans le domaine de la conjecture et des pressentiments humains. S. Paul pouvait donc, sans avoir une conviction bien arrêtée à cet égard, tenir cette opinion comme assez vraisemblable pour y puiser un motif de plus de pratiquer avec zèle les vertus chrétiennes. Comp. Phil. iv, 5; Hébr. x, 25, 37; I Pier. iv, 5 et 7, et la première épi:re aux Thessaloniens. D'autres entendent les vers. 11 et 12 du terme naturel de la vie, de la mort, suivie du jugement particulier. — *Le salut* messianique complet, la glorification du chrétien dans son âme et dans son corps, telle qu'elle aura

in hoc ipsum servientes. 7. ^b Reddite ergo omnibus debita : cui tributum, tributum : cui vectigal, vectigal : cui timorem, timorem : cui honorem, honorem.

8. Nemini quidquam debeatis : nisi ut invicem diligatis : qui enim diligit proximum, legem implevit.

9. Nam : ^c Non adulterabis : Non occides : Non furaberis : Non falsum testimonium dices : Non concupisces : et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur : ^d Diliges proximum tuum sicut teipsum. — 10. Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.

11. Et hoc scientes tempus : quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus, quam cum credidimus. 12. Nox præcessit, dies autem appropinquivit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis. 13. Sicut in die honeste ambulemus : non in comessionibus, et ebrietatibus, non in cubilibus, et impudicitiiis, non in contentione, et æmulatione : 14. ^f sed induimini Dominum Je-

sum Christum, et carnis curam ne feceritis in desideriiis.

—*— CAPUT XIV. —*—

Fide firmiores debent eos qui adhuc infirmi sunt fovere, et non contemnere, et nec hi nec illi judicare quemquam ob ciborum aut dierum discrimen, scientes quod omnes eundem habeamus Dominum, cui et vivimus et morimur, cui etiam rationem quisque pro se redditurus est : et quamquam nullus cibus jam sit immundus, nemo tamen quidquam edere debet aut cum frater offendiculo, aut contra suam conscientiam.



INFIRMUM autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum. 2. Alius enim credit se manducare omnia : qui autem infirmus est, olus manducet. 3. Is, qui manducat, non manducantem non spernat : et qui non manducat, manducantem non judicat : Deus enim illum assumpsit. 4. ^a Tu quis es, qui judicas alienum servum? Domino suo stat, aut cadit : stabit autem : potens est enim Deus statuere illum. 5. Nam alius judicat

^a Jac. 4. 13.

lieu après la résurrection et le jugement général ; ou bien l'éternelle félicité après la mort.

12. *La nuit... le jour*, soit le temps qui doit s'écouler entre le premier et le second avènement du Sauveur, suivi du jour sans fin de la glorification ; soit le temps de la vie présente, suivi de la félicité de l'âme dans le ciel. — *Dépoillons-nous des œuvres des ténèbres*, du péché. Comp. *Jean*, iii, 20. — *Revêtons*, comme des soldats du Christ, *les armes de la lumière*, les sentiments et les actes qui conviennent au chrétien baptisé, éclairé de la lumière de la foi. Comp. *I Thess.* v, 8; *Eph.* vi, 11 sv.; *II Cor.* x, 4 sv.

13. Ce fut à la lecture des vers. 13 et 14 qu'Augustin, préparé par les prédications de S. Ambroise, et sous le coup d'une grâce puissante, rompit enfin ses chaînes et se convertit (*Conf.* VIII, xii).

14. *De J.-C.*, en reproduisant dans vos sentiments et vos actes toute sa vie et ses sentiments. — *De la chair* : ce mot n'est pas ici exactement synonyme de corps ; il désigne la partie inférieure et sensuelle de l'homme, siège de la convoitise et des voluptés coupables.

CHAP. XIV.

1. Ces faibles dans la foi (pratique, non dogmatique) étaient des chrétiens sortis du judaïsme, qui admettaient le grand principe de la justification par la foi, mais dont la conscience peu éclairée, un peu timide, ne pouvait se résoudre à ne plus accomplir certaines prescriptions de la loi mosaïque relatives aux aliments, etc. Comp. *I Cor.* vii, 7, 12. — *Accueillez-le* comme un frère.

2. *De légumes*, à l'exclusion de la chair des animaux : voy. *Aët.* xv, 20.

3. *Qui mange... qui ne mange pas* de tout.

4. *Toi* désigne les faibles dans la foi ; ils présumaient que leurs frères sortis du paganisme pourraient bien un jour, à cause de leur conduite plus libre, abandonner la foi. — *D'autrui*, de Dieu.

5. *Les jours de fête, de jeûne*, etc., tels qu'ils figuraient dans la loi mosaïque, laquelle avait cessé d'obliger depuis la première Pentecôte chrétienne. — *Conviction* : quand il s'agit de choses indifférentes ou non commandées par une loi, le principal est que chacun se forme la conscience et la suive. Vulgate : *Que chacun abonde dans son sens*;

⁶Celui qui observe tel ou tel jour, l'observe en vue du Seigneur; et celui qui mange, mange en vue du Seigneur, car il rend grâces à Dieu; et celui qui ne mange pas, c'est en vue du Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend *aussi* grâces à Dieu. ⁷En effet, nul de nous ne vit pour soi-même, et nul ne meurt pour soi-même. ⁸Car, soit que nous vivions, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourrions, nous mourrions pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourrions, nous appartenons au Seigneur. ⁹Car le Christ est mort et a vécu, afin d'être le Seigneur et des morts et des vivants. ¹⁰Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? Toi aussi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous paraîtrons tous devant le tribunal du Christ; ¹¹car il est écrit: " Je suis vivant, dit le Seigneur; tout genou fléchira devant moi, et toute langue donnera gloire à Dieu. " ¹²Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même.

¹³Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais jugez plutôt qu'il ne faut rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute. ¹⁴Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi; néanmoins, si quelqu'un estime qu'une

chose est impure, elle est impure pour lui.

¹⁵Or, si pour un aliment, tu contristes ton frère, tu ne marches plus selon la charité; n'entraîne pas à la perdition, par ton aliment, un homme pour lequel le Christ est mort. ¹⁶Que votre bien ne soit pas un sujet de blasphème! ¹⁷Car le royaume de Dieu ce n'est pas le manger et le boire; mais la justice et la paix et la joie dans l'Esprit-Saint. ¹⁸Celui qui sert le Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes. ¹⁹Recherchons donc ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. ²⁰Garde-toi, pour un aliment, de détruire l'œuvre de Dieu. Il est vrai que toutes choses sont pures, mais il est mal à un homme de devenir en mangeant une pierre d'achoppement. ²¹Ce qui est bien, c'est de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, *de ne rien faire* qui soit pour ton frère une occasion de chute, [de scandale ou de faiblesse]. ²²As-tu une conviction? Garde-la pour toi-même devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas dans l'acte qu'il approuve. ²³Mais celui qui a des doutes, s'il mange, il est condamné, parce qu'il n'agit pas par conviction; tout ce qui ne procède pas d'une conviction est péché.

elle traduit mieux ailleurs (iv, 21) le même verbe grec.

6. *En vue du Seigneur*, de J.-C., et par lui en vue de Dieu. — *Rend grâces*: les chrétiens, comme les Juifs, ne manquaient jamais d'adresser à Dieu, avant de prendre leurs repas, une prière d'actions de grâces (*Matth.* xv, 36; *1 Tim.* iv, 3, 4; *1 Cor.* x, 30). — *Et il rend aussi*, etc. persuadé que son abstinence de viande honore le Seigneur.

7. Tout chrétien racheté par J.-C. vit pour J.-C., son Seigneur et maître.

8. *Nous sommes au Seigneur*, sa propriété et son bien. En disant ce qui est, Paul insinue ce qui doit être.

9. La vie et la mort de J.-C. sont envisagées comme l'acquisition, l'achat, la conquête des vivants et des morts: nul n'osera toucher à sa propriété. *Comp. II Cor.* v, 15. — *A vécu* (Vulg. *est ressuscité*) comprend la vie de Jésus sur la terre et sa résurrec-

tion. Les *morts* sont les âmes dans le *sheol*, les limbes (*Phil.* ii, 10).

10. *Mais toi*, faible dans la foi. — *Toi aussi*, chrétien sorti de la gentilité, qui as la conscience formée. — *Puisque* tous nous appartenons au Christ, seul juge de tous. — *Du Christ*, ou, suivant une autre leçon, *de Dieu* (*comp. Jean*, v, 22, 27).

11. *Écrit*, *Is.* xlv, 23, cité librement. S. Paul prend cet oracle dans le moment particulier de son accomplissement final, qui aura lieu au jour du jugement universel. — *Je suis vivant*: formule abrégée de serment, dont l'expression complète serait: *Aussi vrai que je suis vivant*, il est vrai que *tout genou*, etc. Saint Paul en explique la raison dans l'épître aux Hébr. vi, 13.

13. *Jugez plutôt*, vous, sortis de la gentilité. — *De chute*, en mangeant avec affectation toute espèce d'aliments.

14. *Impur en soi*, de sa propre nature;

diem inter diem : alius autem iudicat omnem diem : unusquisque in suo sensu abundet. 6. Qui sapit diem, Domino sapit : et qui manducat, Domino manducat : gratias enim agit Deo. Et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo. 7. Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur. 8. Sive enim vivimus, Domino vivimus : sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus. 9. In hoc enim Christus mortuus est, et resurrexit : ut et mortuorum et vivorum dominetur. 10. Tu autem quid iudicas fratrem tuum? Aut tu quare spernis fratrem tuum? ^bOmnes enim stabimus ante tribunal Christi. 11. Scriptum est enim : ^aVivo ego, dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu : et omnis lingua confitebitur Deo. 12. Itaque unusquisque nostrum pro se rationem reddet Deo.

13. Non ergo amplius invicem iudicemus : sed hoc iudicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum. 14. Scio, et confido in Domino Jesu, quia nihil commune

per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est.

15. Si enim propter cibum frater tuus contristatur : jam non secundum illatatem ambulas. ^aNoli cibum tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est. 16. Non ergo blasphemetur bonum nostrum. 17. Non est enim regnum Dei esca, et potus : sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto : 18. qui enim in hoc servit Christo, placet Deo, et probatus est hominibus. 19. Itaque quæ pacis sunt, sectemur : et quæ ædificationis sunt, in invicem custodiamus. 20. Noli propter escam destruere opus Dei : ^cOmnia quidem sunt munda : sed malum est homini, qui per offendiculum manducat. 21. ^fBonum est non manducare carnem, et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur. 22. Tu fidem habes? penes temetipsum habe coram Deo : Beatus, qui non iudicat semetipsum in eo, quod probat. 23. Qui autem discernit, si manducaverit, damnatus est : quia non ex fide. Omne autem, quod non est ex fide, peccatum est.

^a 1 Cor. 8, 11.

^c Tit. 1, 15.

^f 1 Cor. 8, 13.

ou, d'après une autre leçon, *par lui*, par J.-C. qui a, en principe, affranchi la nature de la malédiction du péché et lui a rendu sa pureté originelle. L'homme qui est entré dans la sphère de la rédemption, doit continuer cette œuvre de délivrance en la sanctifiant de plus en plus. L'ancienne distinction des aliments en purs et impurs est donc abolie (*Matth.* xv, 11; *1 Tim.* iv, 4, 5).

15. *Entrainer à la perdition* : comment? Soit en donnant à cet homme occasion de faire des jugements téméraires, soit en l'amenant par ton exemple à manger aussi d'un aliment que sa conscience repousse, soit enfin en l'exposant à retourner au judaïsme.

16. *Votre bien*, la liberté chrétienne, l'affranchissement des prescriptions mosaïques (*1 Cor.* x, 29). — *Un sujet de blasphème*, en devenant pour les faibles une occasion de ruine.

17. *Le royaume de Dieu* n'est pas de telle nature que son établissement en nous dépende des distinctions entre les différentes espèces d'aliments; il consiste dans la jus-

tice, la sainteté de la vie, la paix gardée entre les frères, etc. *Matth.* vi, 33; *Gal.* v, 22 sv.

20. *A un homme fort dans la foi*, qui mange de tout. D'autres : *à l'homme faible* qui mange de tout *avec scandale*, c.-à-d. malgré la répugnance de sa conscience (comp. vers. 14).

22. *La conviction* que toutes choses sont pures. — *Qui ne se condamne pas intérieurement dans l'acte qu'il se résout à faire* (malgré sa conscience), qui n'est pas forcé de reconnaître une contradiction entre sa conviction et sa conduite. D'autres, *qui ne juge pas*, qui n'a pas besoin de soumettre à un jugement, à une sorte d'examen juridique, l'acte qu'il choisit de faire.

23. *Celui qui n'est pas arrivé à la pleine conviction* que les prescriptions mosaïques sur les aliments n'obligent pas les chrétiens, et qui, malgré son doute, *mange*, etc. — *Par conviction*, selon sa conscience, avec la conviction que cela est permis. — *Ne procède pas d'une conviction*, n'est pas conforme à la voix de la conscience.

Ch. XIV. ¹Nous devons, nous qui sommes forts, supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas nous plaire à nous-mêmes. ²Que chacun de nous cherche à complaire au prochain pour le bien, afin de l'édifier. ³Car le Christ n'a pas eu de complaisance pour lui-même; mais, selon qu'il est écrit : " Les outrages de ceux qui t'outragent sont tombés sur moi." ⁴Car tout ce qui a été écrit avant nous l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience et la consolation que donnent les Ecritures, nous possédions l'espérance. ⁵Que le Dieu de la patience et de la consolation vous donne d'avoir les uns envers les autres les mêmes sentiments selon Jésus-Christ, ⁶afin que, d'un même cœur et d'une même bouche, vous glorifiez Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. ⁷Accueillez-vous donc les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu.

⁸J'affirme, en effet, que le Christ a été ministre des circoncis, pour montrer la véracité de Dieu, en accomplissant les promesses faites à leurs pères, ⁹tandis que les gentils glorifient Dieu à cause de sa miséricorde, selon qu'il est écrit : " C'est pourquoi je te louerai parmi les nations, et je chanterai à la gloire de ton nom." ¹⁰L'Ecriture dit encore : " Nations, réjouissez-vous avec son peuple." ¹¹Et ailleurs : " Nations, louez toutes le Seigneur; peuples, célébrez-le tous." ¹²Isaïe dit aussi : " Il paraîtra, le rejeton de Jessé, celui qui se lève pour régner sur les nations; en lui les nations mettront leur espérance." ¹³Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi, afin que, par la vertu de l'Esprit-Saint, vous abondiez en espérance!



II. — ÉPILOGUE.

CHAP. XV, 14 — XVI, 27. — Situation de Paul vis-à-vis de l'Eglise de Rome; projets de voyage [XV, 14 — 33]. Recommandations et salutations [XVI, 1 — 24]. Doxologie [vers. 25 — 27].

Ch. XV. ¹⁴  OI aussi, mes frères, j'ai de vous cette persuasion que vous êtes de vous-mêmes pleins de bons sentiments, remplis de toute connaissance, et capables de vous avertir les uns les autres. ¹⁵Cependant

à certains égards, je vous ai écrit un peu librement, plutôt pour raviver vos souvenirs, — à cause de la grâce que Dieu m'a faite ¹⁶d'être ministre de Jésus-Christ, pour les gentils, — en m'acquittant du divin service de

CHAP. XV.

1. *Nous plaire à nous-mêmes*, consulter uniquement nos idées et nos goûts (comp. I Cor. x, 33).

3. *Écrit*, Ps. lxxix (68), 10, où le juste persécuté figure le Messie. — *Sur moi*, ton serviteur; les hommes m'accablent d'opprobres parce que je suis à toi.

4. *Tout ce qui a été écrit*, tout l'ancien Testament. — *L'espérance* de la gloire éternelle.

5. *Que le Dieu* qui, par sa grâce, fait naître et soutient *la patience*. — *Selon J.-C.* : selon sa volonté et son précepte. D'autres : *Selon J.-C.*, type parfait des sentiments chrétiens.

7. *Pour la gloire de Dieu*, afin que Dieu soit glorifié : ces mots sont expliqués ensuite.

Pensée des vers. 8-9 : l'admission des Juifs et des gentils dans l'Eglise a eu pour résultat la gloire de Dieu; en effet, celle des Juifs a fait éclater la véracité de Dieu dans ses promesses, et celle des gentils sa miséricorde.

8. *Ministre des circoncis* : la fonction du Messie, conformément aux promesses, était de consacrer son activité au salut de la nation juive. — *En accomplissant*, lit. *en confirmant*, par leur accomplissement.

9. *Écrit*, Ps. xviii (17), 50. En recevant les gentils dans son Eglise, le Messie glori-

—*— CAPUT XV. —*—

Firmiores debent infirmorum ferre et sublevare imperfectiones, non suæ, sed proximorum utilitati ac mutua paci studentes : Christus juxta factas patribus promissiones prædicavit Judæis ; gentibus vero ex misericordia Apostoli, non præviis promissionibus. Excusat se Paulus quod liberius Romanis scripserit, tamquam gentium Apostolus, ostendens quomodo sit hoc munus exsecutus ; dicens quod ad ipsos quoque sit venturus, ubi datam a Macedonibus eleemosynam elargitus fuerit Jerosolymitanæ ecclesiæ, petens ut pro se interim orent.



EBEMUS autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere. 2. Unusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem. 3. Etenim Christus non sibi placuit, sed sicut scriptum est : ^{68, 10.} "Impropria impropertantium tibi ceciderunt super me. 4. Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt : ut per patientiam, et consolationem Scripturarum, spem habeamus. 5. Deus autem patientiæ, et solati^{68, 10.} det vobis id ipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum : 6. ut una-

nimes, uno ore honorificetis Deum, et patrem Domini nostri Jesu Christi. 7. Propter quod suscipite invicem, sicut et Christus suscepit vos in honorem Dei.

8. Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum : 9. gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est : ^{65 Reg. 22. 20. Ps. 17, 50. 66, 5.} "Propterea confitebor tibi in gentibus Domine et nomini tuo cantabo. 10. Et iterum dicit : ^{68 Ps. 116, 1.} "Lætamini gentes cum plebe ejus. 11. Et iterum : "Laudate omnes gentes Dominum : et magnificate eum omnes populi. 12. Et rursus Isaias ait : ^{69 Is. 11, 10.} "Erit radix Jesse, et qui exsurget regere gentes, in eum gentes sperabunt. 13. Deus autem spei repleat vos omni gaudio, et pace in credendo : ut abundetis in spe, et virtute Spiritus sancti.

14. Certus sum autem fratres mei et ego ipse de vobis, quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere. 15. Audacius autem scripsi vobis fratres ex parte, tamquam in memoriam vos reducens : propter gratiam, quæ data est mihi a Deo. 16. ut sim minister Christi

fiè Dieu parmi eux et par eux (S. Augustin). Comp. Hébr. ii, 12.

10. *L'Écriture*, Deut. xxxii, 43, d'après les Septante.

11. *Et ailleurs*, Ps. cxvii (116), 1. Paul voit l'accomplissement messianique de cette invitation dans la louange que les gentils devenus chrétiens adressent à Dieu.

12. *Isaïe*, xi, 12, d'après les Septante. — *Jessé*, père de David et ancêtre du Messie.

13. Bénédiction finale qui termine les instructions dogmatiques et morales. Suit l'épilogue ou péroraison de l'épître.

Comme l'Apôtre a écrit à une communauté qu'il n'avait pas fondée lui-même, il croit devoir s'en excuser, et justifie cette hardiesse par sa vocation à l'apostolat et par ses travaux pour la cause de l'Évangile (vers. 14-21), travaux qui l'ont empêché jusque-là d'aller à Rome (22). Il expose ensuite ses projets de voyage pour l'avenir (23-29). Enfin il recommande à leurs prières

son prochain voyage à Jérusalem et les bénit (30-33). L'épilogue se continue dans tout le chap. xvi par des recommandations et des saluts.

14. *Moi aussi*, sans avoir besoin d'autre témoignage : comp. i, 8. — *Connaissance de la religion*. — *Vous avertir les uns les autres*, sans avoir besoin de mes enseignements.

16. *Ministre*, dans le sens de prêtre. Paul décrit sa prédication parmi les païens sous une image empruntée aux sacrifices mosaïques. Le prédicateur est le *prêtre*, les gentils sont *l'offrande*, la victime à offrir, et la prédication est *l'acte* du sacrifice. — *Par le Saint-Esprit* : dans les sacrifices, avant d'égorger et d'offrir la victime, on la préparait par des purifications extérieures afin de la rendre agréable à Dieu : ainsi les gentils, nés dans l'impureté du paganisme, sont purifiés en entrant dans l'Église par l'Esprit-Saint qu'ils reçoivent avec le baptême.

l'Évangile de Dieu, afin que l'offrande des gentils soit agréée, étant sanctifiée par le Saint-Esprit. ¹⁷J'ai donc sujet de me glorifier en Jésus-Christ pour ce qui regarde les choses de Dieu. ¹⁸Car je n'oserais point parler de choses que le Christ n'aurait pas faites par mon ministère pour amener les païens à obéir à l'Évangile, par la parole et par l'action, ¹⁹par la vertu des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit-Saint : si bien que, depuis Jérusalem et les pays voisins jusqu'à l'Illyrie, j'ai porté partout l'Évangile du Christ, ²⁰mettant toutefois mon honneur à prêcher l'Évangile là où le Christ n'avait pas encore été nommé, afin de ne pas bâtir sur le fondement qu'un autre aurait posé, ²¹mais selon qu'il est écrit : "Ceux à qui il n'avait pas été annoncé le verront, et ceux qui n'en avaient pas entendu parler le connaîtront."

²²C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller chez vous. ²³Mais maintenant, n'ayant plus rien qui me retienne dans ces contrées, et ayant depuis plusieurs années le désir d'aller vers vous, ²⁴j'espère vous voir en passant, quand je me rendrai en Espagne, et y être accompagné par vous, après que j'aurai satisfait, en partie du moins, mon désir de me trouver parmi vous.

²⁵Présentement je vais à Jérusa-

lem, pour venir en aide aux saints.

²⁶Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu faire une collecte en faveur des saints de Jérusalem qui sont dans la pauvreté. ²⁷Elles l'ont bien voulu; aussi bien elles le leur devaient; car si les gentils ont eu part à leurs biens spirituels, ils doivent à leur tour les assister de leurs biens temporels. ²⁸Dès que j'aurai terminé cette affaire et que j'aurai consigné ce don entre leurs mains, je partirai pour l'Espagne et passerai chez vous. ²⁹Or je sais qu'en allant chez vous, j'y viendrai avec une abondante bénédiction du Christ.

³⁰Je vous exhorte, mes frères, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, à combattre avec moi, en adressant pour moi des prières à Dieu, ³¹afin que j'échappe aux incrédules qui sont en Judée, et que l'offrande que je porte à Jérusalem soit agréable aux saints, ³²en sorte que j'arrive chez vous dans la joie, si c'est la volonté de Dieu, et que je goûte quelque repos au milieu de vous. ³³En attendant que le Dieu de paix soit avec vous tous! Amen!

¹Je vous recommande Phœbé, notre sœur, qui est diaconesse de l'Eglise de Cenchrées, ²afin que vous la receviez en Notre-Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans toutes les choses où

17. En J.-C., dont je suis le ministre et l'instrument, lui seul ayant fait par moi tout ce que j'ai fait.

19. Depuis Jérusalem (Acl. ix, 26 sv.) et les pays voisins, non seulement la Palestine, mais l'Arabie et la Syrie (Acl. xxvi, 20), jusqu'à l'Illyrie, dont il toucha ou franchit la frontière dans son voyage à travers la Macédoine (Acl. xx, 1-3 : comp. Tit. iii, 12). — J'ai porté partout ou complètement, dans toute cette contrée : comp. l'expression Acl. vi, 7.

20. Mettant mon honneur. La Vulgate, qui rend très bien ce mot II Cor. v, 9; I Thess. iv, 11, l'omet ici. — Afin de ne pas bâtir : comp. I Cor. iii, 10.

21. Écrit, Is. lii, 15. — Il, le Serviteur de Jéhovah, le Messie. — Ceux, les païens.

22. Chez vous. La Vulgate ajoute, et je ne l'ai pu faire jusqu'à cette heure. Ces mots manquent dans tous les manuscrits grecs, dans toutes les versions anciennes, et dans plusieurs manuscrits même de la Vulgate.

24. Accompagné par vous, par quelques-uns d'entre vous : comp. Acl. xx, 38; xxi, 5; I Cor. xvi, 6. — Me trouver chez vous : comp. 1, 12.

25. Aux saints, aux chrétiens de cette ville.

26. Une grande pauvreté régnait parmi les fidèles de Jérusalem, non seulement parce qu'ils avaient aliéné, au moins en partie, leurs biens pour les mettre en commun (Acl. iv, 32 sv.), mais surtout à cause de la persécution, souvent accompagnée de

Jesu in gentibus : sanctificans Evangelium Dei, ut fiat oblatio gentium accepta, et sanctificata in Spiritu sancto. 17. Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum. 18. Non enim audeo aliquid loqui eorum, quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium, verbo et factis : 19. in virtute signorum, et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti : ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim Evangelium Christi. 20. Sic autem prædicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem : sed sicut scriptum est : 21. ^s Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt : et qui non audierunt, intelligent.

22. Propter quod et impediabar plurimum venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc. 23. Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis : 24. cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fruitus fuero.

25. Nunc igitur proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis. 26. Proba-verunt enim Macedonia, et Achaia collationem aliquam facere in pauperes sanctorum, qui sunt in Jeru-

salem. 27. Placuit enim eis : et debitores sunt eorum. ^h Nam si spiritualium eorum participes facti sunt gentiles : debent et in carnalibus ministrare illis. 28. Hoc igitur cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc : per vos proficiscar in Hispaniam. 29. Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam.

30. Obsecro ergo vos fratres per Dominum nostrum Jesum Christum, et per caritatem sancti Spiritus, ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum, 31. ut liberer ab infidelibus, qui sunt in Judæa, et obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis, 32. ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, et refrigerer vobiscum. 33. Deus autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.

^h 1 Cor. 9, 11.

—✠— CAPUT XVI. —✠—

Commendat Apostolus quosdam apud Romanos, propter nonnullas eorum præeminentias nominatim salutandos; quosdam vero vitandos hortatur, et de aliis dicit quod salutant Romanos.



COMMENDO autem vobis Phæben sororem nostram, quæ est in ministerio ecclesiæ, quæ est in Cenchris : 2. ut eam suscipiatis in

confiscations (Añ. viii, 1; Hébr. x, 34). Pour les détails du voyage auquel il fait allusion ici, voyez Añ. xx, 3 — xxi, 17; et xxxv, 17...

27. *Les assister*, litt. *les servir religieusement* de leurs biens temporels, comme on fait une offrande à Dieu.

28. *Ce don*, litt. *ce fruit* de leur charité, ou de la collecte. — *Et passerai chez vous* : la chose se réalisa en effet, mais d'une tout autre manière que Paul l'avait prévu (Añ. xxv, 10).

29. *Bénédiction* : comp. i, 11.

30. Paul avait le pressentiment des persécutions qui l'attendaient à Jérusalem (Añ. xx, 22 sv.; xxi, 10 sv.). — *Combattre avec moi* : comp. Col. iv, 12. Vulg. *de m'aider*.

31. Les chrétiens de Jérusalem, sortis la

plupart du judaïsme, se montraient en général défectifs vis-à-vis de Paul.

33. Comp. I Cor. xiv, 33; II Cor. xiii, 11; Phil. iv, 9; I Thess. v, 23.

CHAP. XVI.

1. *Phæbe* : on conjecture que S. Paul lui avait confié sa lettre pour la porter aux Romains. — *Diaconesse* : c'étaient, dans la primitive Eglise, des femmes d'un certain âge, chargées du soin des pauvres et des malades, de l'instruction des catéchumènes de leur sexe, etc. I Tim. v. 9. Voy. la lettre (lib. X, *épist.* 97) de Pline le Jeune à Trajan. — *Cenchrés*, un des deux ports de Corinthe, et quartier populeux.

2. *En Notre-Seigneur*, comme membre de son corps mystique, comme chrétienne.

elle pourrait avoir besoin de vous, car elle aussi a donné aide à plusieurs et à moi-même.

³ Saluez Prisca et Aquilas, mes coopérateurs en Jésus-Christ, ⁴ eux qui, pour sauver ma vie, ont mis leur cou sous la hache; ce n'est pas moi seul qui leur rends grâces, ce sont encore toutes les Églises des gentils. ⁵ Saluez aussi l'Église qui est dans leur maison. — Saluez Epénète, mon bien-aimé, qui a été pour le Christ les prémisses de l'Asie. — ⁶ Saluez Marie, qui a pris beaucoup de peine pour vous. — ⁷ Saluez Andronique et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui jouissent d'une grande considération parmi les Apôtres, et qui même ont été dans le Christ avant moi. — ⁸ Saluez Amplias, mon bien-aimé dans le Seigneur. — ⁹ Saluez Urbain, notre coopérateur dans le Christ, et Stachys, mon bien-aimé. — ¹⁰ Saluez Apelle, qui a fait ses preuves dans le Christ. Saluez ceux de la maison d'Aristobule. — ¹¹ Saluez Hérodion, mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse qui sont dans le Seigneur. — ¹² Saluez Tryphène et Tryphose, qui travaillent dans le Seigneur. Saluez Perside, la bien-aimée, qui a beaucoup travaillé dans le Seigneur. — ¹³ Saluez Rufus, distingué dans le Seigneur, et sa mère, qui est aussi la

mienne. — ¹⁴ Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermès, Patrobas, Hermas, et les frères qui sont avec eux. — ¹⁵ Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, ainsi qu'Olympe, et tous les saints qui sont avec eux. — ¹⁶ Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.

Toutes les Églises du Christ vous saluent.

¹⁷ Je vous exhorte, mes frères, à prendre garde à ceux qui causent les divisions et les scandales, en s'écartant de l'enseignement que vous avez reçu; éloignez-vous d'eux. ¹⁸ Car de tels hommes ne servent point le Christ Notre-Seigneur, mais leur propre ventre, et avec leurs paroles douces et leur langage flatteur, ils séduisent les cœurs des simples. ¹⁹ Car votre obéissance est arrivée aux oreilles de tous; je me réjouis donc à votre sujet; mais je désire que vous soyez prudents pour le bien et simples pour le mal. ²⁰ Le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous!

²¹ Timothée, le compagnon de mes travaux, vous salue, ainsi que Lucius, Jason et Sosipater, mes parents. — ²² Je vous salue dans le Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre. — ²³ Caius, mon hôte et celui de l'Église, vous salue. Eraste, le trésorier

3. *Prisca*, la même que Priscille, et *Aquilas*, son époux. *Voy. Act. xviii; I Cor. xvi, 19; II Tim. iv, 19.*

4. *Sous la hache* : ont exposé leur vie.

5. A Rome, comme à Ephèse (I Cor. xvi, 19; Col. iv, 15; *Philém.* 2), Aquilas et Prisca tenaient dans leur maison des assemblées de fidèles, qui s'y réunissaient pour le service divin; d'autres chrétiens faisaient la même chose dans d'autres quartiers de la grande ville. Ces *églises domestiques* nous offrent le premier germe des futures paroisses. — *Epénète*, personnage inconnu (comme la plupart de ceux qui sont nommés ensuite) avait été la *première offrande* que l'Asie (proconsulaire, cap. Ephèse) eût consacrée à J.-C., le premier chrétien de cette province.

6. *Pour vous*, ou *pour nous*, ou *parmi vous* (Vulg.), selon d'autres leçons. *Comp. Luc. viii, 3; Jean, xix, 25.*

7. *Junias* : on pourrait traduire aussi *Junie*, une femme. — *Mes parents*, de la même famille, peut-être de la même tribu seulement. — *Parmi les Apôtres*, ce qui suppose qu'ils l'étaient aussi dans le sens large de ce mot; d'autres, *auprès des Apôtres*. — *Dans le Christ*, chrétiens.

8. *Amplias*, forme abrégée de *Ampliatius*.

9. La tradition fait de *Stachys* le premier évêque de Bysance, plus tard Constantinople.

11. *Narcisse* : le célèbre affranchi de ce nom était mort avant la composition de l'épître aux Romains.

12. *La bien-aimée*. En parlant des hommes, Paul dit avec moins de réserve, *mon bien-aimé*.

13. *Rufus*, probablement le fils de Simon de Cyrène (*Marc, xv, 21*). — *Distingué*, un chrétien d'élite. — *Qui est aussi la*

Domino digne sanctis : et assistatis ei in quocumque negotio vestri indigerit : etenim ipsa quoque adstitit multis et mihi ipsi.

3. Salutate ^a Priscam, et Aquilam adjuutores meos in Christo Jesu ; 4. (qui pro anima mea suas cervices supposuerunt : quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ ecclesiæ gentium), 5. et domesticam ecclesiam eorum. Salutate Epænetum dilectum mihi, qui est primitivus Asiæ in Christo. 6. Salutate Mariam, quæ multum laboravit in vobis. 7. Salutate Andronicum, et Juniam cognatos, et concaptivos meos : qui sunt nobiles in Apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo. 8. Salutate Ampliatum dilectissimum mihi in Domino. 9. Salutate Urbanum adjuotorem nostrum in Christo Jesu, et Stachyn dilectum meum. 10. Salutate Apellen probum in Christo. 11. Salutate eos, qui sunt ex Aristoboli domo. Salutate Herodionem cognatum meum. Salutate eos, qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino. 12. Salutate Tryphænam, et Tryphosam : quæ laborant in Domino. Salutate Persidem carissimam, quæ multum laboravit in Domino. 13. Salutate ^b Rufum electum

in Domino, et matrem ejus, et meam. 14. Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen : et qui cum eis sunt, fratres. 15. Salutate Philologum, et Juliam, Nereum, et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes, qui cum eis sunt, sanctos. 16. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes ecclesiæ Christi.

17. Rogo autem vos fratres, ut observetis eos, qui dissensiones, et offencicula præter doctrinam, quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis. 18. Hujuscemodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri : et per dulces sermones, et benedictiones seducunt corda innocentium. 19. Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis. Sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo. 20. Deus autem pacis conerit satanam sub pedibus vestris velociter.

Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

21. ^aSalutat vos Timotheus adjuoter meus, et Lucius, et Jason, et Sosipater cognati mei. 22. Saluto vos ego Tertius, qui scripsi epistolam, in Domino. 23. Salutat vos

mienne : allusion délicate à la tendre charité dont S. Paul avait été l'objet de la part de cette pieuse femme (1 Cor. xvi, 18; Philém. 11).

14. *Hermas*, non l'auteur du *Pasteur*, livre composé dans la seconde moitié du II^e siècle.

16. *Un saint baiser* : chez les Orientaux, et spécialement chez les Juifs, le salut était accompagné d'un baiser. Ce baiser entra de bonne heure dans la liturgie comme symbole de charité et d'union.

Les vers. 17-19, écrits peut-être de la main de Paul, sont destinés à prémunir d'avance les fidèles de Rome contre ses adversaires ordinaires, les chrétiens judaisants, qui pouvaient d'un moment à l'autre faire leur apparition dans la grande ville.

17. *Les divisions* (avec l'article) connues des lecteurs et trop fréquentes dans les premières communautés chrétiennes.

18. *Leur ventre*, toutes les passions basses (1 Tim. vi, 5; Tit. i, 11).

19. *Car* : je vous y invite, *car votre obéissance*, etc. — *Prudents*, pour discerner le bien que vous avez à pratiquer. — *Pour le mal*, y restant complètement étrangers.

20. *Satan*, et les sectaires qui sont ses organes. Allusion à Gen. iii, 15. L'Eglise romaine est toujours restée pure de toute erreur dans la foi. — *Que la grâce*, etc. Entre cette bénédiction et la doxologie (vers. 25 sv.), Paul se trouve amené à ajouter encore quelques salutations.

21. *Timotheé*, le célèbre disciple et compagnon de Paul : voy. *Aff.* xvi, 1 sv., et l'introduction aux deux *Épîtres à Timotheé*. — *Lucius*, peut-être Lucius de Cyrène (*Aff.* xiii, 1). — *Jason* et *Sosipater*, peut-être les mêmes que *Aff.* xvii, 5; xx, 4.

22. *Tertius*, à en juger par son nom, était un Italien converti à la foi. Il avait écrit cette lettre sous la dictée de S. Paul (comp. 1 Cor. xvi, 21; Gal. vi, 11 al.).

23. *Gaius* ou *Gaius*, le même que 1 Cor. i, 14; Paul logeait chez lui. — *De toute*

^a 2 Thess. 3, 14

^a Act. 16, 1.

18, 2.

rc. 15.

de la ville, vous salue, ainsi que Quartus, *notre* frère.

²⁴ Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous ! Amen !

²⁵ A celui qui peut vous affermir selon mon Évangile et la prédication de Jésus-Christ, — conformément à la révélation du mystère

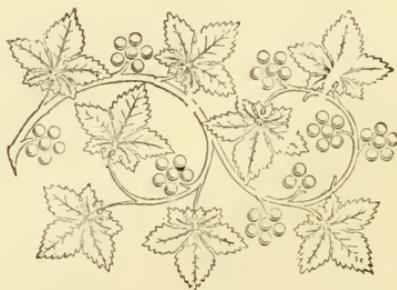
resté caché durant de longs siècles, ²⁶ mais manifesté maintenant, et, selon l'ordre de Dieu, porté par les écrits des prophètes, à la connaissance de toutes les nations pour qu'elles obéissent à la foi, — ²⁷ à Dieu, seul sage, soit la gloire par Jésus-Christ aux siècles des siècles ! Amen !

l'Église, soit à cause de sa généreuse hospitalité en général, soit parce que sa maison était sans cesse remplie de fidèles attirés par la présence de l'Apôtre, soit plutôt parce que la communauté de Corinthe se réunissait chez lui pour le service divin. — *Notre frère* en J.-C.

24. Répétition de la bénédiction du vers. 20 : c'est le *vale iterum* des Romains.

25. Selon, *relativement à* *mon Évan-*

gile, l'Évangile que je vous prêche, ou plutôt, s'empresse-t-il d'ajouter, dans un sentiment d'humble piété, que Jésus-Christ lui-même vous prêche par mon organe et mon ministère. Ou mieux : Cet Évangile qui n'est autre que la *prédication touchant Jésus-Christ*, dont Jésus-Christ est en quelque sorte tout le contenu. — *Conformément à...* Sens : mon Évangile est la *révélation d'un mystère*, savoir du dessein éternel de Dieu de



Cajus hospes meus, et universa ecclesia. Salutat vos Erastus arcarius civitatis, et Quartus, frater.

24. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

25. Ei autem, qui potens est vos confirmare juxta Evangelium meum, et prædicationem Jesu Christi, secundum revelationem mysterii

temporibus æternis taciti, 26. (quod nunc patefactum est per Scripturas prophetarum secundum præceptum æterni Dei, ad obeditionem fidei) in cunctis gentibus cogniti, 27. soli sapienti Deo, per Jesum Christum, cui honor, et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

racheter le monde par J.-C. — *Durant de longs siècles*; litt. *des temps éternels* : expression populaire d'une durée qui commence dans l'éternité, et se termine à la venue de J.-C.

26. Ce mystère est manifesté, maintenant que Jésus est venu au monde, 1. *selon l'ordre de Dieu*, qui a choisi les Apôtres pour l'annoncer; 2. *au moyen des écrits des*

prophètes, qui devaient servir d'appui et de confirmation à la prédication de l'Évangile; 3. *pour que les nations obéissent à la foi* : comp. i, 5.

27. *La gloire* (avec l'article) qui lui convient. *Par J.-C.* peut se rattacher à *soit la gloire*, ou bien à *sage*, la sagesse de Dieu ayant surtout brillé dans l'Incarnation et la mort de son Fils pour le salut du monde.

